

# LE PROPHÈTE MOHAMED

Et

- ✓ Les droits
- ✓ Les valeurs et les principes
- ✓ La mise en garde des mauvaises actions
- ✓ La cure des maladies de l'humanité



**par:**

Prof. Dr. Ahmad bin Osman Al-Mazyad  
Professeur d'études islamiques , Faculté  
d'éducation , Université Roi Saud

# LE PROPHÈTE MOHAMED

**Et**

- ✓ Les droits
- ✓ Les valeurs et les principes
- ✓ La mise en garde des mauvaises actions
- ✓ La cure des maladies de l'humanité

**par:**

**Prof. Dr. Ahmad bin Osman Al-Mazyad**  
Professeur d'études islamiques , Faculté  
d'éducation ,Université Roi Saud





---

Droits de publication réservés

---

Troisième édition  
1438 d'hégire 2017A



## Introduction

Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux

Louange à Allah, Seigneur des Mondes, qu'Allah accorde Son Salut et Ses bénédictions à Son Messager, Mohammed et à ses frères, prophètes et Messagers.

Et ensuite :

Allah (Gloire à Lui) a élu parmi les êtres humains, des Messagers, Il lui chargea de transmettre Son Message à Ses serviteurs : « Allah choisit des messagers parmi les Anges et parmi les hommes. Allah est Audient et Clairvoyant » (Sourate : *le pèlerinage*, verset 75).

Allah a élu Son Messager Mohammed comme préféré et dernier des prophètes, Il lui a octroyé des vertus et une bonne renommée durant sa vie d'ici-bas, tout en les lui conservant pour sa vie future : « Et exaltée pour toi ta renommée ! » (Sourate : *l'ouverture du cœur*, v 4).

Les musulmans se succédant, se concurrencèrent en matière d'amour et de glorification envers leur prophète Mohammed (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés) dès l'ère du prophétat jusqu'à nos jours, voire jusqu'à ce qu'Allah reprenne la terre et tout ce qui s'y trouve.

Aimer le prophète (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés), ainsi qu'adhérer à sa charia ont comme critères principaux le fait de le suivre et de le prendre pour exemple, Allah, Exalté Soit-Il dit : « Dis : « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous



aimera alors et vous pardonnera vos péchés » Allah est Pardonneur et Miséricordieux » (Sourate : *la famille d'Imran*, v 31).

Allah, Gloire à Lui, dit : « En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment » (Sourate : *les coalisés*, v 21).

Ibn Kathîr Ad-Demichki, à l'occasion du commentaire de ce verset dit : « Ce noble verset est un bon fondement pour suivre l'exemple du Messenger d'Allah (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés), et ce, en ses actes, paroles et états.

Allah fit l'éloge de ceux qui sont sincères en leur amour pour Mohammed (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés), en leur promettant le succès et la prospérité. Allah, Exalté Soit-Il dit : « 157. Pour ceux qui suivront le Messenger, le Prophète illettré qu'ils trouveront mentionné dans les écrits de la Thora et de l'Evangile. Il leur ordonnera le convenable, leur défendra le blâmable, leur rendra licites les bonnes choses, leur interdira les mauvaises, et leur ôtera le fardeau et les jugs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants » (Sourate : *Al Araf*, v 157).

Ce noble prophète a éprouvé de l'amour pour toute sa communauté et a souhaité vivre parmi tous ses membres, c'est ce que rapporte Abou Horeira d'après le prophète (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés) : « Je souhaite voir nos frères ! » On l'interrogea : « Est-ce que nous ne sommes pas tes



frères ? » Le prophète répliqua : « Mais non, vous êtes mes compagnons, mes frères ne sont pas encore nés, je serai leur parrain devant le Bassin » (rapporté par Ahmed et Muslim).

Lorsqu'un croyant s'inspire de ce souhait honnête, auquel aspirent les âmes purifiées et les cœurs corrects ; il échange cet amour par amour, cette sincérité par sa semblable, à tel point que cet amour et cette sincérité sont transmises aux générations successives de la communauté.

Cela exige que chaque croyant et croyante s'inspirent du modèle de ce noble prophète et suivent sa tradition.

Parmi les points que les croyants et croyantes doivent suivre à l'exemple de leur prophète et Messager (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés–tout de suite après les droits d'Allah, Gloire à Lui, on trouve les droits des humains, basés sur de bonnes moralités et entretiens sublimes, ainsi le prophète dit: « C'est dans le but de parfaire les bonnes moralités que je fus envoyé » (Rapporté par Ahmed et d'autres).

Toutes les sociétés humaines ont actuellement un besoin accru de mettre en pratique ces valeurs prophétiques et ces moralités islamiques abondantes dans le Coran et dans la Sunna.

Indubitablement, lorsque le musulman et la musulmane appliquent ces moralités–et les maintiennent dans leur vie quotidienne ils montrent ainsi le meilleur moyen de faire connaître l'islam et son Messager (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés).



En effet, tout au long de l'Histoire, de telles moralités et valeurs sublimes influencèrent certainement les esprits de gens qui ne tardèrent pas à se convertir en masses à la religion d'Allah. On cite, à ce propos, la grande conquête des pays du Sud-est de l'Asie, non pas par le biais d'une grande armée, ni par l'envoi d'oulémas ou de doctes, mais plutôt grâce aux moralités qu'appliquaient les commerçants musulmans dans leurs transactions avec les autochtones de ces pays. C'est à travers ces moralités que ces derniers ont découvert l'esthétique, la pureté et la noblesse de cette religion.

De plus, quiconque se rend aux territoires sacrés pour accomplir le pèlerinage, le demi pèlerinage ou la visite pieuse, se remplit = s'imprègne d'une foi qui exige de lui d'être un émissaire avisé et un rapporteur fidèle des bonnes moralités du prophète (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés).

Ce livre, que nous vous présentons, est la synthèse d'une observation et d'une documentation rassemblées sur diverses années, durant lesquelles nous avons collecté tout ce qui authentiquement a été rapporté du Messager d'Allah (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés). Il s'agit de 400 textes, à la fois paroles et pratiques, et ce, sans approfondir les péripéties et les interprétations qui les détournent de leur spontanéité. On les a classées par chapitres et réparties en axes principaux comme suit :

Les droits,

Les valeurs et principes,

La thérapie des problèmes environnementaux.



Cela comprend soixante-treize thèmes en rapport avec les cinq indispensables que toutes les législations se succédèrent à protéger et à préserver, en l'occurrence : la religion, l'âme, la raison, le bien et l'honneur.

C'est un grand honneur pour tous de prendre part à ce devoir grandiose à savoir : faire connaître le prophète (que le salut et les bénédictions lui soient accordés), et pour nous, en tant qu'auteur, distributeur et sponsor de ce projet, du fait qu'Allah, Gloire à Lui, dit : « 157. Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants » (déjà corrigé plus haut) (Sourate : *Al Araf*, v 157).

Comment le grand Messager Mohammed (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés) est-t-il devenu le thème de nos discussions au cours de nos séances, le centre de nos dialogues et conversations ? Alors que lui, qui est le meilleur et le plus grand des êtres humains, reconnu parmi les anges, le glorifié auprès de Celui qui détient la Gloire et la Noblesse (Allah).

Allah, Exalté Soit-Il, dénonce celui qui s'égare sur le chemin de la connaissance de Son Messager Mohammed ou renonce à le suivre, car Il dit : « Ou n'ont-ils pas reconnu leur Messager, au point de le renier ? » (Sourate : *les croyants*, v 69).



Ibn Kathir dit : « Ne connaissent-ils pas Mohammed, sa sincérité, son honnêteté, sa fidélité avec lesquelles il fut grandi parmi eux ? Puissent-ils le nier ? ».

Dans la même perspective, Jafar Ibn Abou Taleb dit à An-Najachi, roi de l'Abyssinie : « Majesté, Allah nous envoya un Messager dont nous connaissons la généalogie, la sincérité et la fidélité ».

Ce fut aussi le propos d'Al Moghirah Ibn Choàbah au vicaire de Kissra lorsqu'il le combattit en duel. En outre, ce fut ce que dit Abou Sofian Ibn Harb à Hercule lorsqu'il l'interrogea au sujet du caractère du prophète Mohammed, sur sa généalogie, sur sa sincérité et sur son honnêteté, nonobstant que ceux-ci étaient encore mécréants, pourtant ils ne purent qu'être véridiques et reconnurent les vertus du prophète.

Ce livre, que nous présentons en diverses langues, pourra être une référence à tout musulman et non musulman qui a envie de connaître Mohammed le Messager d'Allah (que le salut et les bénédictions d'Allah lui soient accordés), une provision de fruits mûrs à cueillir pour tout musulman et toute croyante ; une matière de base pour échanges, débats, dialogues au sein de rencontres, forums, via les divers médias et outils de communications, audio-vidéos et livresques.

En guise de conclusion, nous implorons Allah, le Généreux d'améliorer les conditions de l'humanité toute entière, d'accorder le bien, la guidée et la lumière à tout le monde.





Qu'Allah accorde Son Salut et Ses bénédictions à Mohammed, sa famille, ses compagnons et leurs descendants jusqu'au Jour de la Résurrection.

**Prof. Dr. Ahmad bin Osman Al-Mazyad**  
Professeur d'études islamiques , Faculté  
d'éducation , Université Roi Saud



### Préambule

1	Vie de Mohammed, le Messenger d'Allah ﷺ en quelques lignes.
2	Les Prophètes sont frères.
3	Exemple évoquant comment l'un des rois byzantins reconnut Mohammed, le Messenger d'Allah ﷺ .
4	Exemple évoquant comment l'un des rois de l'Abyssinie reconnut Mohammed, le Messenger d'Allah ﷺ .
5	Exemple évoquant comment l'un des grands rabbins juifs reconnut Mohammed, le Messenger d'Allah ﷺ .



## 1. La vie de Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ en quelques lignes.

Sa généalogie :

Il s'appelle Aboul Quaçem, Mohammed Ibn 'Abdillâh Ibn 'Addil Mouttalib Ibn Hachem Ibn 'Abd Manâf Ibn Quoçaye Ibn Kilab Ibn Mourrah Ibn Ka'b Ibn Lou'ayye Ibn Ghaleb Ibn Fihir Ibn Malek Ibn An-Nadr Ibn Kinanah Ibn Khouzaymah Ibn Moudrikah Ibn Ilias Ibn Moudar Ibn Nidhar Ibn Ma'addi Ibn 'Adnan. Ce dernier était de la descendance d'Isma'ïl Ibn Abrahâm, à eux deux bénédictions et salut.

Sa mère ﷺ :

Elle s'appelait Aminah Bent Wahb Ibn 'Abd Manaf Ibn Zahrah Ibn Kilab.

Sa naissance ﷺ :

Le Prophète ﷺ naquit à la Mecque en l'An où Abraha Al Achram avait envahi la Mecque pour détruire la Ka'ba, cette année correspond à 570/ 571 ap. J.C. Il naquit le lundi 09 du mois du Rabi' I.

Mort de son père et de son grand père :

Son père mourut alors qu'il était encore un fœtus dans le ventre de sa mère. Lorsque le Messager d'Allah ﷺ avait six ans, sa mère mourut. Son grand père le prit alors en charge. Celui-ci est décédé quand le Messager d'Allah ﷺ avait huit ans

Son allaitement :

Il fut, d'abord allaité par Thouwayba, l'esclave d'Abou Lahab, ensuite par Halima Assa'dayah.



Sa formation :

Il grandit orphelin et fut pris en charge par son grand-père. Lorsque celui-ci est décédé, c'est son oncle paternel Abou Taleb qui se chargea de lui, le protégea entièrement l'enveloppant de sa tendresse et de ses soins.

Allah, qu'Il soit Glorifié, a purifié son Prophète ﷺ des souillures de l'époque préislamique et de tout vice. Il lui octroya un noble caractère de façon à être reconnu parmi les siens comme "le loyal", *Al Amin*, du fait qu'ils reconnaissaient en lui la loyauté, la sincérité de ses paroles et la pureté.

En effectuant un voyage de commerce en Syrie (Cham), d'abord avec son oncle paternel Abou Taleb et ensuite avec Maysarah, serviteur de Khadija, qu'Allah l'agrée, avant son mariage avec elle, Maysarah, l'observant, admira en lui surtout sa sincérité, son honnêteté et son noble caractère. Khadija informée, manifesta son envie de l'épouser. À l'âge de vingt cinq ans, il épousa Khadija alors qu'elle en avait quarante.

Début de la révélation :

A l'âge de quarante ans, en 610, Allah l'honora et l'envoya pour transmettre son message. L'Ange Jibril lui apparut dans la grotte de Hīraa (une montagne à la Mecque). Lorsque l'Ange Jibril descendit, il lui dit : "Lis". Il dit : "Je ne sais pas lire". Il le prit dans ses bras, le serra très fort au point de lui faire perdre le souffle et lui répéta : "Lis". Et le Prophète de reprendre : " Je ne sais pas lire". Trois fois. Enfin l'Ange lui dit :

*" Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé. Qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis ! Ton seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la*



*plume(le calame), a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas."*  
(Sourate *Al-'Alaq*, l'Adhérence V. 1 : 5).<sup>1</sup>

Ainsi le Prophète ﷺ rentra chez Khadîja, qu'Allah l'agrée, tout tremblant et l'informa de ce qui eut lieu. Elle le rassura et lui dit : Réjouis-toi : Par Allah ! Il ne t'humiliera jamais. Tu preserves les liens du sang, tu es sincère dans la parole, donnes l'hospitalité aux hôtes, assistes les nécessiteux, et tu viens en aide aux victimes (dans les vicissitudes du temps).

Mais la révélation fut interrompue par la seule volonté d'Allah qui seul sait. Plus tard, l'Ange lui réapparut à nouveau. Il lui chargea de la mission et le commanda d'appeler (à la religion d'Allah), de transmettre le message et d'assumer pleinement sa responsabilité. C'est ainsi que les versets suivants furent révélés :

*"Ô, toi (Mohammed) ! Le revêtu d'un manteau ! (1) Lève-toi et avertis. (2) Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. (3) Et tes vêtements, purifie-les"* (Sourate *Al Moudathir*, le revêtu d'un manteau, V.1-4).

Dans ces versets, Allah lui ordonna d'avertir son peuple, de les appeler à n'adorer qu'Allah. Il appela alors petits et grands, libres et esclaves, hommes et femmes, blancs et noirs à la religion d'Allah. Certains lui répondirent tandis que d'autres ne crurent pas en lui.

Les étapes de sa da'wah :

Le Prophète ﷺ commença à appeler à l'Islam secrètement. Il resta ainsi pendant trois ans. Ensuite, lorsque le verset suivant : "*Expose*

---

<sup>1</sup> La traduction du sens des versets coraniques est essentiellement tirée de la traduction des sens du Noble Coran en langue française, Éditions du Complexe du Roi Fahd de l'Arabie Saoudite



*donc clairement ce qu'on t'a commandé.*" (Sourate Al-Hijr, V.94) fut révélé, le Prophète ﷺ rendit public son appel (da'wah). Il se rendait alors auprès des gens, dans leurs marchés, dans leurs assemblées et dans les lieux de rencontres pour les appeler au chemin d'Allah.

Son endurance face à la persécution :

En effet, le Prophète ﷺ a subi toutes sortes de persécutions et d'humiliations de la part de ses gens tout en gardant sa patience et en espérant la récompense d'Allah. Lorsque les Quraychites intensifièrent tellement leur persécution sur ses compagnons, il leur ordonna de partir vers l'Abyssinie pour fuir l'injustice et l'oppression. Ils y émigrèrent alors, car en Abyssinie se trouvait un roi chrétien équitable.

Son émigration à Médine :

Ensuite, le Messenger d'Allah ﷺ se dirigea, en compagnie de son compagnon Abou Bakr رضي الله عنه, vers Médine en 622 A.D. En quittant sa ville natal où il fut élevé et après treize ans de récusation, de persécution et de souffrance, le Prophète ﷺ choisit alors, une autre ville, dont les habitants l'accueillirent chaleureusement, crurent en lui, le traitèrent de véridique, donnèrent leurs âmes et leurs biens pour le protéger et soutenir sa religion.

A Médine, le Prophète construisit l'État de l'Islam et établit la toute première constitution civile de l'Histoire. Celle-ci fut nommée "Constitution de Médine". Le Prophète y établit le principe de la coexistence pacifique entre les individus, les communautés et les religions et y garantit également les droits des minorités comme un cas sans pareil dans l'Histoire de cette époque-là.

Parmi les articles de cette constitution, nous citons :



Cette constitution a été établie par Mohammed pour trancher entre les croyants et musulmans appartenant à Qorayche et les habitants de Yathrib ainsi que tous ceux qui les suivront pour les rejoindre et combattre avec eux.

- Les croyants, Mouhadjirines et Ançars, constituent une seule communauté.
- Les croyants ne laissent jamais un endetté en charge d'une famille, ils lui donnent (de quoi satisfaire à ses besoins) selon le bon usage.
- Tous les croyants craignant Allah doivent s'unir contre quiconque étant rebelle ou cherchant à promouvoir l'injustice, le péché, l'hostilité ou la sédition entre les croyants, quels que soient leurs liens familiaux.
- Aucun croyant ne doit en tuer un autre, ou soutenir un non-croyant au détriment d'un croyant.
- La protection d'Allah est sur tous les croyants, elle n'en épargne aucun. Les croyants monothéistes doivent s'entraider.
- Ceux des juifs qui nous rejoignent doivent être secourus et assistés. Nous devons ni leur porter injustice ni nous liguier contre eux.
- Tous les croyants craignant Allah doivent être caractérisés par la meilleure droiture.
- Les juifs dépensent en commun avec les croyants tant qu'ils sont combattants.
- Les juifs des Bani 'Awf constituent une seule communauté avec les croyants. Aux juifs leur religion, et aux musulmans la leur. A chacun des deux leurs alliés et leurs âmes sauf pour celui qui commet une injustice et un péché contre lui-même, celui-ci ne fait que se perdre avec les siens.





- Aux juifs de s'occuper de leurs dépenses et aux musulmans de s'occuper des leurs.
- Juifs et musulmans doivent agir en commun accord contre quiconque s'attaque aux signataires de ce pacte et il doit exister entre eux bonne entente et bienfaisance sans scélératesse.
- En cas de dissensions et de divergence qui peuvent mener à la perversion, les signataires de ce pacte s'en réfèrent à Allah et à Mohammed, le Messager d'Allah.
- Juifs et musulmans doivent se liguier pour repousser tout ennemi qui attaque Yathrib à l'improviste.
- Ce pacte ne protège nullement celui qui commet une injustice ou un péché. Est en sécurité celui qui sort de Médine ou celui qui s'y installe à l'exception de celui qui commet une injustice ou un péché. Allah assure protection à celui qui est pieux et craint Allah et le Messager d'Allah lui accorde aussi protection et refuge.

Les grands principes auxquels appelait Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ :

Le Prophète ﷺ appela, tout d'abord, à vouer uniquement l'adoration à Allah Seul et à abandonner le culte de qui que ce soit. Il appela également à renforcer les valeurs éthiques comme la véridicité, la justice, l'égalité, la miséricorde et le juste-milieu.

De même, le Prophète ﷺ a rendu sublimes les bonnes mœurs dans la mesure où elles sont le moyen le meilleur pour rapprocher l'homme de son Seigneur. Il assura aussi que le monde d'Ici-bas est l'endroit où l'on œuvre pour obtenir la récompense dans l'Au-delà et que l'homme est le lieutenant d'Allah sur la terre pour la reconstruire par tout ce qui est utile et fructueux.



De plus, le Prophète ﷺ commanda de rendre les droits aux ayant droits qu'ils soient musulmans ou non, être humain ou animal. Il accorda une grande place à un droit très important : la liberté de conscience et le principe de ne contraindre personne à embrasser l'Islam en application de l'ordre divin stipulant : *"Nulle contrainte en matière de religion"*.

Ses fils et ses filles :

Tous les enfants, garçons et filles sont de son épouse Khâdidja sauf Ibrahîm qui est de Mâriyah (Marie) la Copte qu'Al Mouqawqis, le Pape d'Égypte, lui offrit.

Ses fils sont donc : Al Qaçem grâce à qui on surnommait le Prophète ﷺ, qui vécut quelques jours, et Ibrahim, né à Médine qui vécut deux ans et deux mois. Il mourut trois mois avant la mort du Prophète. Enfin 'Abdoullah surnommé At-Taher et At-Tayyib qui moururent aussi pendant la vie du Prophète ﷺ.

Ses filles : elles sont Zaynab, Rouqayya, Fatimah et Oum Koulthoum.

Ses épouses :

À l'âge de vingt cinq ans, le Prophète ﷺ se maria avec Khadîdja Bent Khouwaylid qui avait alors quarante ans. Le Prophète ﷺ vécut avec elle durant vingt cinq années. Il ne se maria avec une autre femme qu'après sa mort. Il avait alors cinquante ans quand il épousa plusieurs femmes dont aucune n'était vierge sauf 'Aïcha, qu'Allah l'agrée. Ses unions, à cet âge, avaient maintes motivations. Nous en mentionnons ce qui suit :



Une motivation pédagogique : pour former des institutrices qui puissent enseigner aux femmes les prescriptions légales surtout celles qui les concernent.

Une motivation législative : pour rendre nulles certaines coutumes exécrables comme l'adoption remontant à l'époque préislamique. Son mariage avec Zaynab Bent Gahch, qu'Allah l'agrée, en est un exemple.

Une motivation sociale : ceci est évident dans son mariage avec 'Aïcha, fille de son premier Assistant Abou Bakr Aṣṣiddik, le Véridique رضي الله عنه et celui de Hafṣa, fille de son second Assistant 'Omar Ibn Al Khattab.

Une motivation politique comme son mariage avec Djouwayriah bent Al Harith, qu'Allah l'agrée, femme noble appartenant à la tribu Bani Al Mouṣṭalliq et avec Ṣafayyah Bent Houyaye Ibn Akhtab, qu'Allah l'agrée, une femme noble appartenant à la tribu Bani Qoraydhah.

Ceci dit, la noblesse du Prophète صلى الله عليه وسلم, ses motivations sublimes et ses bonnes intentions se manifestent dans tous ses mariages. La passion et la sensualité n'avaient jamais d'autorité sur son cœur. De plus, se marier avec un tel nombre de femmes n'était pas du tout étrange dans la société où il vivait. C'était une habitude sociale répandue.

Son décès :

Le Prophète صلى الله عليه وسلم demeura à Médine dix ans. Il mourut à soixante trois ans. 'Ali Ibn Abi Taleb, son oncle, Al 'Abbas Ibn 'Abdil Mouttalib, qu'Allah les agrée, et d'autres lui firent les toilettes. Il fut enseveli dans trois habits blancs.

Les musulmans accomplirent ensuite individuellement la prière sur le mort. Personne ne dirigea cette prière en raison de la grandeur du Prophète et du fait qu'il reste l'imam vivant et mort.



Il fut enterré à l'endroit où il avait trouvé la mort. Une fois enterré, Fatima, qu'Allah l'agrée, dit à Anas رضي الله عنه : " comment vous êtes-vous permis de jeter la poussière sur le Messager d'Allah !".

Et Anas رضي الله عنه de dire : "au jour où le Prophète صلى الله عليه وسلم vint à Médine, la lumière y couvrit tout. En revanche, lorsque vint le jour de sa mort, tout y devint obscur.

\* \* \*

## 2. Les Prophètes sont frères

Tous les Prophètes sont frères. Allah les envoya pour guider l'humanité et la faire sortir des ténèbres (de l'incroyance) aux lumières (de la foi). C'est la raison pour laquelle Allah, Glorifié soit-Il, fit de la croyance en tous les Prophètes et Messagers un des piliers de la foi en vertu du verset coranique :

*" Dites : "Nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers Abraham et Ismaël et Isaac et Jacob et les Tribus, et en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné aux Prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui, nous sommes Soumis". (Sourate Al Baqarah, la Vache, V.136)*

Celui qui nie la prophétie de l'un des Prophètes est donc considéré comme celui qui a renié Allah et traité ses Messagers de menteurs. Or le vrai musulman est celui qui croit à tous les Messagers et Prophètes.

Pour l'affirmer, le Prophète صلى الله عليه وسلم dit : " De tous les hommes, je suis le plus proche de Jésus, fils de Marie, aussi bien dans ce monde-ci que dans l'au-delà. Les Prophètes sont des frères issus de



coépouses, *'ikhwa li 'illat*". Leurs mères sont différentes mais leur religion est unique".<sup>2</sup>

Le terme "*'ikhwa li 'illat*" cité dans le hadith signifie qu'ils sont issus d'un seul père mais de mères différentes. Le hadith indique que la source de leur doctrine et de leur foi est l'unicité (Tawhîd), mais que leurs législations sont diverses. Ils sont alors d'accord en ce qui concerne les fondements de l'Unicité, mais la diversité ou la divergence touche les disciplines de la Chari'a.<sup>3</sup>

Nous citons ici certains hadiths qui montrent le respect que voue le Prophète à tous les Prophètes s'interdisant d'en préférer certains :

On rapporte qu'Abou Hourayrah رضي الله عنه dit : "Alors qu'un juif exposait ses marchandises et les avait vendues à un prix qu'il ne voulait pas en jurant ainsi : "Je jure par Celui qui a élu Moïse au-dessus des humains" ; un Anșârî l'entendit, se leva et le gifla en lui disant : vous dites : "Je jure par Celui qui a élu Moïse au-dessus des humains" alors que le Prophète (Mohammed) est toujours parmi nous ? Alors le juif alla voir le Prophète et lui dit : "ô Aba Al Kaçem ! Il y a un pacte de protection entre nous. Et un Tel m'a giflé". Le Prophète dit à l'Anșârî :

" Pourquoi l'as-tu giflé ?" Il répondit en citant ce qui eut lieu. Alors, le Messenger d'Allah se mit tellement en colère qu'on en voyait l'effet sur son visage, il dit alors : "Ne préférez aucun des Prophètes !".<sup>4</sup>

On rapporte également qu'Anas Ibn Malek رضي الله عنه dit : "un homme vint voir le Messenger d'Allah pour lui dire : "Ô le meilleur de toute la création !". Le Prophète lui répondit ainsi : "Tel est Ibrahîm, à lui Salut".<sup>5</sup>

<sup>2</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3187 et Mouslim, hadith n°4362.

<sup>3</sup> Explication de Şahîh Mouslim, d'An-Nawawi, 15/119.

<sup>4</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3162.

<sup>5</sup> Rapporté par Mouslim, n° 4367.



Et encore le Prophète ﷺ dit : "Il n'est pas permis à quiconque de dire que je suis meilleur que Jonas Ibn Matta".<sup>6</sup>

Une autre fois, on interrogea le Prophète ﷺ : " Qui est le meilleur des hommes ?

- le plus pieux, répondit-il.
- On ne te pose pas la question à propos de cela ?
- -Alors c'est Joseph, Youssouf, Prophète d'Allah, fils du Prophète d'Allah, fils du Prophète d'Allah fils de Khalil Allah (Ibrahîm).
- On ne te pose pas la question à propos de ça ?
- Vous posez alors la question au sujet des origines des Arabes ? Les meilleurs parmi eux à l'époque de la Jahiliyah le sont au temps de l'Islam s'ils cherchent à comprendre (la religion)".<sup>7</sup>

\* \* \*

### 3. Exemple évoquant comment l'un des rois byzantins reconnut Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ :

En 628 A.D. le Prophète ﷺ envoya des lettres aux rois et aux dirigeants de la terre pour les appeler à croire en Allah, au Jour du Jugement dernier et en ce qu'il était le dernier des Messagers qu'Allah avait envoyés. Parmi ces dirigeants, nous mentionnons Hercules, le Roi de Byzance. Lorsqu'il reçut le courrier du Prophète, il voulut savoir si ce dernier était véridique ou menteur. Il se servit alors d'un dialogue lui permettant de poser des questions précises qui sauraient dévoiler la personnalité de son interlocuteur. Il devait aussi s'assurer de sa véridicité pour que ses réponses ne contredisent pas la réalité des

---

<sup>6</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3144 et Mouslim, hadith n°4381.

<sup>7</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3144 et Mouslim, hadith n°4383.



choses. Il choisit alors la personne la plus proche du Prophète et désigna des observateurs pour entendre ce qu'il disait et l'avertir s'il mentait ou commettait une erreur.

Vue la grande importance de ce hadith quant à la mise en exergue de la véridicité du Prophète ﷺ et la confirmation de l'un des rois chrétiens, nous avons préféré le citer tout entier en raison de ses avantages et de ses significations :

Ibn 'Abbas رضي الله عنه rapporta qu'Abou Sofiane l'informa directement de ce qui suit : "A l'époque de la paix entre moi et le Messager d'Allah, je me mis en route. Lors d'une halte à Cham (Syrie), une lettre de la part du Messager d'Allah fut apportée à Hercules. En effet ce fut Dihyah qui portait la lettre. Il la donna au dirigeant de Bassora qui la donna à son tour à Hercules. Celui-ci dit alors : "Y a-t-il quelqu'un appartenant à la tribu de cet homme qui prétend être Prophète ?". Ils répondirent par oui. Et Abou Sofiane de poursuivre : on m'invita dans un groupe des Qoraychites; nous entrâmes chez Hercules qui nous fit asseoir et demanda au groupe : "lequel d'entre vous est le plus proche par les liens du sang de cet homme qui prétend être Prophète ?". "C'est moi", répondis-je. Ils me firent asseoir à ses côtés et mes compagnons derrière. Ensuite il appela son traducteur et lui dit : dites au groupe (les amis d'Abou Sofiane) : "je vais lui (Abou Sofiane) poser des questions à propos de cet homme qui prétend être Prophète, s'il répond par un mensonge, vous l'arrêtez.

Et le rapporteur du hadith de continuer :

Abou Sofiane dit alors : "Si ce n'eut pas été la pudeur et l'indignité de voir le mensonge m'être préféré, je l'aurais fait. Puis Hercules dit à son traducteur : "demande-lui : comment est sa descendance parmi vous ?". Abou Sofiane dit : je répondis : "très noble parmi notre communauté".





Et Hercules de reprendre : "quelqu'un de ses ancêtres était-il un Roi ?".

- Non ! Répondis-je.
- Par ailleurs, avant de dire ce qu'il avait prétendu est-ce que vous lui reprochiez le mensonge ?
- Non.
- Est-ce les plus nobles ou les plus vils qui l'ont suivi ?
- Ce sont plutôt les plus vils.
- Leur nombre est-il en baisse ou en croissance ?
- Plutôt en croissance.
- A-t-on repéré des cas de désistement en signe de colère après avoir adhéré à sa religion ?
- Non.
- Avez-vous mené des combats contre lui ?
- Oui.
- Comment était le combat entre lui et vous ?
- La victoire est tantôt à lui et tantôt à nous.
- Lui connaît-on le sentiment de trahison ?
- Non. Et nous avons conclu un pacte de paix avec lui et ne savons pas ce qu'il va faire (le respecter ou non).
- Quelqu'un avant lui a-t-il prétendu dire des propos pareils ?
- Non.

Sur ce, Hercules dit à son traducteur : dites-lui :

1. "Je vous ai posé la question au sujet de sa généalogie et vous m'avez dit que celle-ci est noble parmi vous. De même, les



Messagers d'Allah furent envoyés alors qu'ils avaient une noble descendance parmi leurs peuples.

2. Et puis je vous ai demandé s'il y avait des rois dans sa descendance et vous m'avez répondu " non "... Je me suis dit : S'il y avait un roi dans ses ancêtres, je dirais qu'il cherchait à récupérer le trône de son père.
3. Je vous ai demandé si ce sont les nobles qui le suivent ou le bas peuple et vous avez dit : " le bas peuple ", or ce sont ceux-là qui suivaient les Messagers.
4. Je vous ai demandé si vous le traitiez de menteur avant qu'il n'ait eu à se présenter comme Prophète et vous m'avez répondu " non ", or je sais qu'il ne s'abstient pas de mentir aux hommes pour mentir à Dieu.
5. Je vous ai demandé s'il y a parmi ses suivants ceux qui apostasient par indignation après avoir adhéré à sa religion et vous avez dit " non ", or tel est aussi le cas de la foi quand elle s'affermir dans les cœurs.
6. Je vous ai demandé si ses suivants progressent ou régressent et vous avez dit qu'ils progressent, or il en est ainsi de la foi jusqu'à ce qu'elle devienne complète.
7. Et je vous ai demandé si vous l'avez combattu et vous avez dit que vous l'aviez combattu et que la victoire était tantôt à vous tantôt à lui. Or c'est toujours le cas des Messagers, ils sont toujours éprouvés, mais ils remporteront la victoire à la fin.
8. Et je vous ai demandé si on lui connaît le sentiment de trahison et vous avez dit "non" ; or tel est le cas des Messagers : ils ne commettent aucune trahison.
9. Ensuite, je vous ai demandé si quelqu'un d'autre parmi vous avait dit la même chose et vous m'avez répondu que non. Je dis alors : si quelqu'un avait dit la même chose avant lui, il aurait dû suivre les propos de ceux qui l'ont précédé



10. Je vous ai demandé : Qu'est ce qu'il vous ordonne ? et vous avez répondu : Il nous ordonnait d'accomplir la prière, *la Salat*, de préserver les liens de parenté et d'être chastes.

Enfin Hercules dit : "Si tout ce que vous avez dit est vrai, il est donc Prophète. Je savais qu'il allait venir, mais je ne savais pas qu'il viendrait de vous. Et si je savais que je parviendrais jusqu'à lui, je ferais tout pour le rencontrer et si j'arrivais chez lui, je lui laverais les pieds. Son règne va atteindre l'endroit où je pose présentement mes pieds".

Ensuite, il demanda qu'on lui apporte la lettre du Messager d'Allah ﷺ et la lut : Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux. Lettre de Mohammed, le serviteur et Messager d'Allah à Hercules, le roi de Rome. Que la paix soit sur ceux qui observent la droiture. Accepte de te soumettre. Embrasse l'Islam et Allah te récompensera deux fois. Si tu te détournes et refuses, tu porteras les péchés des *'Irrisayyins* (les paysans ou plutôt le peuple romain en général).

*" Dis : "Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne nous prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah". Puis, s'ils tournent le dos, dis : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis".*<sup>8</sup>

Toutefois, dès qu'il eut fini, des voix s'élevèrent et le bavardage alla bon train. Ensuite, il donna l'ordre qu'on nous fasse sortir. Je dis alors à nos compagnons : "L'affaire d'Ibn Abi Kabcha (surnom du grand père maternel du Prophète et que les polythéistes avaient donné au Prophète, ce qui indique leur haine à son égard) devient de plus en plus grande. Même le roi des Romains a peur de lui

---

<sup>8</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *ḥadith* n° 4188 et Mouslim, *ḥadith* n°3322.



". Et Abou Sofiane de poursuivre : " Je ne cessais d'être certain que le Messenger d'Allah finirait par triompher, jusqu'au jour où Allah me fit entrer en Islam ".

\* \* \*

#### 4. Exemple évoquant comment l'un des rois de l'Abyssinie reconnut Mohammed, le Messenger d'Allah ﷺ

Le hadith, concernant l'émigration des compagnons du Prophète ﷺ vers l'Abyssinie à la suite de persécutions et d'oppression subies, rappelle que le message du Prophète ﷺ contient de bonnes mœurs, prend en compte les droits humains et la bienfaisance à l'égard des autres. C'est ce que le compagnon du Prophète, Dja'far Ibn Abi Taleb رضي الله عنه, résuma à Négus, le roi de l'Abyssinie au moment où il lui posa des questions sur sa religion et ce auquel celle-ci appelle. Sa question principale était la suivante : Quelle est cette religion qui vous avait mené à vous séparer des vôtres et à ne pas embrasser la mienne ou celle des autres nations ?

C'est ainsi que Dja'far رضي الله عنه se présenta devant le roi pour lui répondre en disant :

" Ô roi ! Nous étions des gens de la Djahiliyah qui adore des idoles, qui mangent des bêtes mortes, qui commettent des turpitudes, qui rompent les liens de parenté, qui ne respectent pas les droits du voisinage et le puissant parmi nous lésait les droits du faible. Nous restâmes ainsi jusqu'à ce qu'Allah envoie un Messenger parmi nous. Nous connaissions la grande famille dont il est issu, nous connaissions sa véracité, son honnêteté, et sa chasteté.



Il nous appela à Allah pour croire à son unicité et l'adorer uniquement, abandonnant ce que nous et nos ancêtres avons adoré de statues et d'idoles. Il nous ordonna également d'être véridiques dans notre parole, de restituer les dépôts (aux ayants droits), de préserver les liens de parenté et le bon voisinage et d'éviter les interdictions et le versement du sang. Par contre, il nous défendit les turpitudes, le faux témoignage, le fait de dévorer les biens des orphelins et de diffamer les femmes chastes. Il nous ordonna également d'adorer Allah sans rien associer à Lui, d'accomplir la prière, de nous acquitter de la Zakat (l'aumône obligatoire) et d'observer le jeûne. Dja'far رضي الله عنه énuméra tous les commandements et les interdictions de l'Islam. Puis il poursuivit :

Nous l'avons traité de véridique, avons cru en lui et l'avons suivi en ce qu'Allah lui révéla. Nous avons adoré Allah Seul sans rien associer à Lui. Nous avons rendu illicite ce qu'il nous a rendu illicite et licite ce qu'il a rendu licite. Mais nos gens commencèrent à nous torturer et à nous persécuter pour nous forcer à revenir au paganisme et rendre licites les illicites. Lorsqu'ils nous ont opprimés, persécutés et nous ont faits subir tous les préjudices et que notre religion est devenue une barrière entre eux et nous, nous sommes venus nous installer dans votre pays, nous vous avons préféré aux autres et nous avons désiré être sous votre protection. Notre seul espoir est de ne pas être lésés chez vous ô roi !".

Négus lui demanda : "As-tu quelque chose de ce qu'Allah lui a révélé ?".

"Oui", répondit Dja'far.

"Récite-le-moi !", reprit Négus.

Il lui récita une partie de la Sourate Maryam, la Vierge et la mère de Jésus. Le roi Négus se mit à pleurer à tel point que sa barbe en soit mouillée. De même, ses évêques se mirent à pleurer à tel point qu'ils mouillèrent leurs livres lorsqu'ils entendirent ce qu'on leur



récita. Ensuite, Négus dit à Dja'far : "Ce que tu récites et ce que Jésus avait dit sortent certes de la même niche".

Par conséquent, le roi se tourna vers les émissaires de Qorayche et dit : "Allez-vous en ! Je ne vous les livrerai point".<sup>9</sup>

\* \* \*

### 5. Exemple évoquant comment l'un des grands rabbins juifs reconnut Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ

Nous citons aussi l'exemple de Zayed Ibn Sa'nah, un des grands rabbins juifs. Celui-ci voulut dévoiler la véracité du Prophète. Il estima alors sa conduite parmi les gens surtout parmi ses adversaires, ceux qui ne faisaient pas partie de sa religion. A la fin, il n'a eu qu'à reconnaître la prophétie du Messager d'Allah et à devenir l'un de ses adeptes.

À ce propos, 'Abdoullah Ibn Salam رضي الله عنه dit : "lorsqu' Allah a voulu guider Zayed Ibn Sa'nah vers la bonne voie (l'Islam), celui-ci dit : " J'ai lu dans le visage de Mohammed tous les signes de la prophétie sauf deux : sa clémence précède sa colère et plus on lui fait tort, plus il augmente sa clémence. J'ai commencé à agir avec tact en vue de le fréquenter et de m'assurer de son indulgence et de son agrément.

Et 'Abdoullah Ibn Salam de poursuivre : "un jour, le Messager d'Allah sortit de sa maison en compagnie de 'Ali Ibn Abi Taleb. À ce moment-là, un homme ayant l'air d'un bédouin vint vers eux sur sa monture. Ce dernier dit : "Ô Messager d'Allah ! Les habitants du village de Beni tel ont embrassé l'Islam et tu leur avais promis que s'ils étaient devenus musulmans, leur part de nourriture leur viendrait de partout en abondance. Et les voilà frappés par la chaleur et la sécheresse et je crains qu'ils ne se détournent de l'Islam. Or, si tu trouves bon que je leur envoie celui qui va à leur secours, ce sera

---

<sup>9</sup> Rapporté par Ahmed dans son *Mousnad*, hadith n° 1649.



mieux" ? Le rapporteur continue : "le Messager d'Allah se tourna vers un homme qui était à côté de lui – je le croyais 'Omar. Celui-ci répondit : il n'en reste rien Ô Messager d'Allah !".

À ce moment-là, Zayed Ibn Sa'nah dit: "je me suis approché de lui (le Prophète) en lui disant : ô Mohammed ! Pourrais-tu me vendre des dattes de la palmeraie dont le poids est fixé de tel à un terme tel le poids et le terme du paiement sont fixés. Il me répondit : " Non ! Ô juif ! Je pourrais te vendre des dattes dont le poids est fixé à un terme tel sans désigner le propriétaire de la palmeraie". Je dis : d'accord ! Il m'en a vendu ; je déliais ma bourse et je lui donnais quatre vingt *mithqal* environ (mesure servant à peser : 20 grammes environ) en contre partie des dattes à un délai fixé. Alors le Prophète les donna à l'homme en lui disant : "dépêche-toi et va vite à leur secours !"

Et Zayed ibn Sa'nah d'ajouter : Deux ou trois jours avant l'échéance, le Messager d'Allah sortit pour assister au cortège funèbre d'un Anṣāri en compagnie d'Abi Bakr, de 'Omar, de 'Outhman, de 'Ali et d'un groupe de compagnons. Lorsque le Messager d'Allah finit la prière sur le mort, il s'approcha d'un jardin et prit place à côté. À ce moment-là, je l'ai attrapé par tout son manteau, le regardant sévèrement et lui dit : Ô Beni 'Abdel Mouttalib ! Remettez-vous à plus tard le remboursement ? Je vous connais très bien, vous, Bani Hachim, vous rendez les dettes à terme !

Il continue : "j'ai regardé 'Omar et je remarquais ses yeux tourner comme une orbite circulaire, il me jeta un regard dur en me disant : Ô ennemi d'Allah ! Tu dis au Messager d'Allah ce que j'ai écouté ! Par Allah ! Si je ne craignais pas de rater quelque chose, je te trancherais la tête avec mon épée. À ce moment-là, le Messager d'Allah me regarda doucement et calmement. Ensuite il dit à 'Omar : "Nous avons plus besoin d'autre chose de ta part : il valait mieux m'ordonner de mieux rembourser et lui commander de mieux demander le paiement. Ô 'Omar va lui payer son droit et ajoute lui vingt *sâ'* (une





*mesure de poids de l'époque) en plus de ses dattes, pour lui avoir fait peur."*

Et Zayed de poursuivre : " 'Omar m'accompagna, me donna mon droit et vingt Sâ' supplémentaires. Je lui dis alors : " pourquoi ce surplus ?". "Le Messager d'Allah m'a ordonné de t'augmenter car je t'ai effrayé ", me répondit-il. Puis je repris : " Ô 'Omar ! Tu ne me connais pas ?".

- Non ! Qui es-tu ?
- Zayed Ibn Sa'nah.
- le rabbin ?
- Oui, lui-même.
- Qu'est-ce qui t'a poussé donc à dire ce que tu as dit au Messager d'Allah et à faire ce que tu as fait ?
- Ô 'Omar ! J'ai reconnu tous les signes de la prophétie dans le visage de Mohammed sauf deux que je n'avais pas éprouvé : sa clémence précède sa colère et plus on lui fait tort, plus il augmente sa clémence. Et maintenant, je m'en suis assuré et je te prends pour témoin et j'atteste que j'accepte Allah comme Seigneur, l'Islam comme religion et Mohammed comme Prophète et j'offre en aumône la moitié de mes biens – car j'y (à Médine) suis le plus riche- à la communauté de Mohammed. "
- " Ou plutôt à quelques uns, car tu ne peux pas l'englober toute", rétorqua 'Omar.

J'ajoutai alors : "ou plutôt à quelques uns".

Alors, 'Omar et Zayed revinrent chez le Messager d'Allah. Et Zayed de dire : "Je témoigne qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Mohammed est le Messager d'Allah". Il crut donc en lui, le suivit, participa en compagnie du Prophète ﷺ à beaucoup de batailles et fut tué en martyr à la bataille de Tabouk sans tourner le dos".<sup>10</sup>

\* \* \*

<sup>10</sup> Rapporté par Ibn Hibban, hadith n° 288.



## Première partie

Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ et les droits

1	L'égalité
2	Droits de la femme
3	Droits des parents et des proches
4	Droits des fils et filles
5	Droits des enfants
6	Droits des servants
7	Droits du voisin
8	Droits de l'hôte
9	Droits de l'orphelin
10	Droits du faible
11	Droits de l'esclave
12	Droits des personnes âgées
13	Droits des handicapés
14	Droits de la Voie, du Chemin
15	Droits des animaux



## Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ et les droits

Avant la mission du Messager d'Allah ﷺ, les Arabes étaient constitués en tribus désunies qui s'entretuaient et se capturaient les uns les autres. Le despotisme y était la loi prédominante. À cette époque-là, les hommes n'étaient pas égaux car les seigneurs jouissaient de tous les droits alors que les esclaves n'en avaient aucun car ils n'existaient que comme la propriété de leurs maîtres.

Quant à la femme, elle était dépourvue de ses droits dans la mesure où elle était la propriété de son père, de ses frères et ensuite celle de son mari et de ses héritiers après la mort de celui-ci.

Ajoutons à cela la propagation des habitudes *djahilites* comme le pillage, le brigandage, le trafic des esclaves, la prostitution, l'enterrement des jeunes filles vivantes, le paganisme, etc....

Le Messager d'Allah ﷺ fit face à cette réalité pénible en apportant un nouveau mode de vie incluant tous les droits que l'humanité n'a jamais connus.

De là, après avoir appelé à n'adorer qu'Allah, il établit le principe de l'égalité entre les Hommes et mit en exergue les droits des êtres humains et des autres créatures dans tous les domaines de la vie.

En effet, ces droits se caractérisent, en Islam, par le fait qu'ils furent prescrits par Allah et par le fait que personne ne pourra jamais ni les abolir ni les modifier.

De même qu'ils sont équilibrés et justes, ils concernent toutes les différentes étapes de la vie de l'homme : fœtus, enfant, jeune, âge mûr, vieillard, sain et malade.



## 1. L'égalité

Comme il est beau de vivre dans une société où les droits sont respectés et où tous les hommes sont sur le même pied d'égalité. Certains préférés aux autres de par leur piété. Le faible pouvant prendre son droit sur le fort et le pauvre sur le riche. C'est donc une société basée sur la foi dont Mohammed ﷺ mit les bases. À ce propos, Allah lui révéla :

*" Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur" (Sourate Al Houjourate, les appartements, V.13).*

Le Prophète ﷺ dit : " Ô hommes ! Certes votre Seigneur est un et votre aïeul est un. L'Arabe n'a pas de mérite sur le non-arabe, ni celui-ci sur l'Arabe, le blanc n'a pas de mérite sur le noir, ni celui-ci sur le blanc ; sauf par sa piété ; ai-je transmis le message ?" .<sup>11</sup>

Il dit également :

*" Ô hommes ! Allah a dissipé l'orgueil de la période djahilite, antéislamique, et la fierté qu'elle se faisait de ses ancêtres. Les Hommes sont les fils d'Adam et Allah a créé Adam de la terre".<sup>12</sup>*

Le Messager d'Allah ﷺ déconseilla de s'enorgueillir de sa lignée et de calomnier celle d'autrui, car les Arabes, avant l'Islam, se vantaient de leur origine : cause des guerres qui pouvaient se déclencher entre eux. Le Prophète ﷺ dit ainsi : "Quatre caractères faisant partie de la période antéislamique restent dans ma

---

<sup>11</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 22391.

<sup>12</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 3891 et Abou Daoud, hadith n° 4452



communauté : se vanter de la descendance, calomnier la lignée, demander la pluie aux étoiles, et la lamentation".<sup>13</sup>

Et encore : "Celui dont les œuvres l'attarderont (de l'entrée dans le paradis), son origine ne le sauvera point (du châtement)".<sup>14</sup>

Et il dit également :

"Ô Fatima fille de Mohammed ! demande-moi ce que tu veux de mes biens car je ne possède pour vous aucune parade contre (le supplice) d'Allah".<sup>15</sup>

Et encore :

"Allah ne prend en considération ni vos images ni vos biens, mais il prend en considération vos intentions et vos œuvres".<sup>16</sup>

\* \* \*

## 2. Droits de la Femme

Certes, la femme constitue la moitié de la société de même qu'elle en engendre l'autre moitié. Elle est donc toute la société. Si la femme était, avant l'Islam, opprimée et humiliée et ses droits bafoués, le Prophète ﷺ la défendit et la soutint. Il lui accorda tous les droits dont elle rêvait de jouir avant l'Islam. Il recommanda encore l'amour, la fidélité, la compassion mutuelle, le pardon réciproque, le fait d'oublier les fautes entre époux pour que les foyers soient fondés sur des bases solides et résistent aux problèmes graves. À ce sujet, le Coran dit :

*"Ô les croyants ! Il ne vous est pas licite d'hériter les femmes contre leur gré. Ne les empêchez pas de se remarier dans le but de leur ravir une partie de ce que vous aviez donné, à moins qu'elles ne*

<sup>13</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 1550

<sup>14</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n°4867.

<sup>15</sup> Rapporté par Al Boukhârî, n° 2548 et Mouslim n°305.

<sup>16</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4651.



*viennent à commettre un péché prouvé. Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien". (Sourate An-Nissâ', les Femmes, V.19).*

Le terme "*ma'rouf*" cité dans le verset est un mot général qui désigne tout bien, toute bienfaisance, toute indulgence, toute clémence et toute miséricorde.

À cet égard, le Prophète ﷺ dit : " Craignez Allah au sujet des femmes car vous les avez pris comme épouses grâce à la protection d'Allah et vous avez rendu licite leur sexe par l'ordre d'Allah".<sup>17</sup>

De même, le Prophète ﷺ fit connaître la nature de la femme et recommanda de supporter ses fautes en disant :

"Je vous enjoins d'être bon envers les femmes".<sup>18</sup>

- " Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs avec leurs femmes".<sup>19</sup>

- " Le croyant ne doit pas détester sa femme, car si un comportement en elle lui déplaît, un autre lui plaira".<sup>20</sup>

En outre, le Prophète ﷺ souligna que le fait de porter atteinte à la femme constitue un péché en disant :

"Le plus grand péché auprès d'Allah est qu'un homme se marie avec une femme et une fois ses désirs satisfaits, il divorce d'elle et s'empare de sa dot".<sup>21</sup>

Le Prophète ﷺ était un exemple à suivre pour sa finesse et son bon comportement avec ses épouses. Une fois, il dit à 'Aïcha, qu'Allah l'agrée : " Je sais quand tu es en colère (contre moi) ou quand

---

<sup>17</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 2137.

<sup>18</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4787 et Mouslim, hadith n° 2671.

<sup>19</sup> Rapporté par At- Termidhi, hadith n° 3830 et Madjah, hadith n°1967.

<sup>20</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 2672.

<sup>21</sup> Rapporté par Al Hakem, hadith n° 2137.



tu es satisfaite (de moi)". Elle demanda : " Et comment, ô Messenger d'Allah ? " Il répondit : "lorsque tu es satisfaite, tu dis : "bien sûr, je le jure par le Seigneur de Mohammed " et lorsque tu es en colère, tu dis : "non, je le jure par le Seigneur d'Abraham". Elle acquiesça et dit : Par Allah ! Ô Messenger d'Allah, il n'y a que ton nom que je puisse esquiver (en état de colère)".<sup>22</sup>

C'est avec des sentiments abondants et des paroles tendres que le Prophète se comportait avec ses épouses et elles lui rendaient la pareille.

La preuve en est que durant un voyage, le Prophète ﷺ et 'Aïcha firent la course. Elle le racontait ainsi : "j'ai couru avec le Prophète avant de prendre du poids et je l'ai devancé. Mais lorsque j'ai pris du poids, j'ai couru une autre fois avec lui et il m'a devancée. Alors il a dit : "chose prêtée chose rendue".<sup>23</sup>

De plus, le Prophète ﷺ jugea pécheurs tous ceux qui transgressent les droits de la femme en disant : " Ô seigneur ! Je mettrai dans la gêne ceux qui s'en prennent aux droits des deux faibles : l'orphelin et la femme".<sup>24</sup>

Par ailleurs, le Prophète ﷺ incitait les femmes à satisfaire leurs époux en disant : "Ne voulez-vous pas que je vous informe au sujet de vos femmes au paradis? – Si !, répondirent-ils. Alors le Prophète rétorqua : " toute femme affectueuse, prolifique et celle qui, si elle se met en colère ou si on lui fait tort ou si son mari se met en colère, dit : mes mains dans les tiennes, je ne m'endors que si tu es satisfait".<sup>25</sup>

<sup>22</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5614 et Mouslim, hadith n° 4469.

<sup>23</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2214 et Aḥmed, hadith n° 25075.

<sup>24</sup> Rapporté par Ibn Madjah, hadith n°3668 et Aḥmed, hadith n° 9289.

<sup>25</sup> Rapporté par At-Tabarani, hadith n° 1743.



Il incita aussi à assouvir sentimentalement les désirs de l'épouse en disant : " Chaque fois que vous faites œuvre de chair, ceci est équivalent à une aumône". Les compagnons s'écrièrent : " Ô Messager d'Allah ! Comment pouvons-nous assouvir nos besoins sexuels et obtenir par là une récompense ?" Il répondit ﷺ : " N'as-tu pas vu la personne qui accomplit l'acte sexuel de façon illicite ; cette personne ne récolterait-elle pas un péché ? De la même façon, celui qui accomplit l'acte sexuel de façon licite obtient une récompense".<sup>26</sup>

D'autre part, le Prophète ﷺ prescrit à l'homme d'assumer la pleine responsabilité de son épouse et de ses enfants comme dans les hadiths suivants :

- "D'un dinar que tu as dépensé dans le sentier d'Allah, d'un dinar que tu as dépensé pour affranchir un esclave, d'un dinar dont tu as fait aumône à un pauvre et d'un dinar que tu as dépensé pour ta famille, c'est celui que tu as dépensé pour ta famille qui te rapporte la plus grande récompense".<sup>27</sup>

- " Tu seras récompensé pour chaque dépense que tu feras en visant uniquement la face (la satisfaction) d'Allah, même pour ce que tu mets de nourriture dans la bouche de ta femme".<sup>28</sup>

- Toute nourriture que tu t'octroies sera comptée comme une aumône. Toute nourriture que tu donnes à tes enfants sera comptée comme une aumône. Toute nourriture que tu donnes à ta femme sera comptée comme une aumône. Et enfin, Toute nourriture que tu donnes à ton serviteur sera comptée comme une aumône".<sup>29</sup>

- "Si l'homme donne de l'eau à boire à son épouse, il sera récompensé". Après avoir entendu ce hadith, Al-'Irbâd Ibn Sâria رضي الله عنه

---

<sup>26</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n 1674.

<sup>27</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n 1661.

<sup>28</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 54 et Mouslim, hadith n° 3076.

<sup>29</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 16550.





dit : " Je me rendis auprès de ma femme, je lui donnai à boire et l'informai de ce que j'avais entendu du Messenger d'Allah".<sup>30</sup>

\* \* \*

### 3. Droits des Parents et des Proches

Le Prophète ordonna de préserver les liens familiaux et mit en garde contre la rupture des relations amicales et affectueuses entre les proches. Quant aux deux parents, le Messenger d'Allah accorda plus d'importance à leurs droits en les reliant à ceux d'Allah en fonction du verset coranique :

*"Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue et le voyageur, et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas, en vérité, le présomptueux, l'arrogant"* (Sourate An-Nissâ', les Femmes, V.36).

De même, lorsqu'on interrogea le Messenger d'Allah ﷺ : "laquelle des œuvres est la meilleure ? "L'accomplissement de la prière à l'heure ", répondit –il.

- Et ensuite ?
- La bienfaisance envers les père et mère".<sup>31</sup>

À ce propos, on rapporta qu'un homme vint auprès du Prophète ﷺ en vue de demander la permission de s'engager au djihad (le combat contre les ennemis de l'Islam). Le Prophète lui dit : " tes deux parents sont-ils encore en vie ?". Il répondit : "Oui !" "Retourne

<sup>30</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 16529.

<sup>31</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 496 et Mouslim, hadith n° 122.



auprès d'eux et fais de ton mieux pour être bienfaisant à leur égard", lui reprit le Prophète".<sup>32</sup>

Un autre homme vint lui dire : "Je suis venu te prêter le serment d'allégeance en m'engageant dans l'émigration (à Médine) et j'ai laissé mes parents pleurer. Le Prophète ﷺ lui dit alors : "Retourne à tes parents et fais les rire comme tu les avais fait pleurer".<sup>33</sup>

En outre, le Prophète ﷺ enjoignit d'être bon envers les parents même s'ils ne sont pas musulmans. À ce sujet, on rapporte qu'Asmâ' Bint Abi Bakr Aṣṣidik (le très véridique), qu'Allah l'agrée, dit : "Du temps du Messager d'Allah ﷺ, ma mère vint me rendre visite alors qu'elle était encore idolâtre à l'époque du pacte des polythéistes avec le Prophète ﷺ. J'allai prendre conseil à son sujet auprès du Messager d'Allah. Je lui dis : "Ma mère est venue me demander quelque chose. Dois-je lui faire du bien ?" Il répondit : "Oui, sois bonne avec ta mère !" <sup>34</sup>

Quant à l'ingratitude envers les parents, elle fait partie des péchés capitaux en vertu des propos suivants du Prophète ﷺ : "les péchés capitaux sont : Le fait de donner des associés à Allah, L'ingratitude envers les deux parents, Le meurtre et le faux serment".<sup>35</sup>

Le Prophète ﷺ dit encore : "Allah maudit celui qui insulte ses deux parents".<sup>36</sup>

Quant au fait d'observer les liens sanguins, le Prophète ﷺ dit : "Celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement dernier, qu'il soit gentil avec tous ses parents".<sup>37</sup>

---

<sup>32</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n°2782 et Mouslim, hadith n° 4623.

<sup>33</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 6202, Abou Daoud, hadith n° 2166, An-Nassâ'î, hadith n°4093 et Ibn Madjah, hadith n° 2772.

<sup>34</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2427 et Mouslim, hadith n° 1671.

<sup>35</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n°6182.

<sup>36</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 816.

<sup>37</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n°5673.



Et encore : "La meilleure aumône est celle donnée au proche brutal (qui ne respecte pas les liens de parenté)." <sup>38</sup>

De même, il dit à 'Ouqbah Ibn 'Amer رضي الله عنه : " Ô 'Ouqbah ! Respecte les liens de parenté avec celui qui les rompt, donne en aumône à celui qui t'en prive et détourne-toi (et dans une autre version pardonne à) de celui qui te fait tort". <sup>39</sup>

\* \* \*

#### 4. Droits des fils et filles

Le Prophète صلى الله عليه وسلم appela à bien éduquer et former les enfants jusqu'à ce qu'ils deviennent des jeunes vertueux et des hommes loyaux envers leur religion, leur patrie et leur communauté, *oumma*. Les hadiths suivants le montrent très bien :

- "Ne fais pas partie de notre communauté celui qui ne se montre pas clément envers notre petit et ne reconnaît pas l'honneur de notre grand". <sup>40</sup>

- "Ordonnez à vos enfants de faire la prière dès l'âge de sept ans et, quand ils en ont dix, frappez-les s'ils s'y renoncent. Ne les faites pas coucher dans le même lit". <sup>41</sup>

- "Un père ne peut rien léguer de mieux à son enfant qu'une bonne éducation". <sup>42</sup>

De plus, le Prophète صلى الله عليه وسلم enseignait aux petits enfants la conduite à suivre en buvant et en mangeant : une fois, il ordonna ce qui suit à l'un d'entre eux : "Enfant ! Prononce le nom d'Allah (en te

<sup>38</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 14781 et Ad-Darami, hadith n° 1617.

<sup>39</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 16696.

<sup>40</sup> Rapporté par At-Tirmidhi hadith n° 1843 et Ahmed, hadith n° 6445.

<sup>41</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 6467 et Abou Daoud, hadith n° 418.

<sup>42</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1875 et Ahmed, hadith n° 16118.



mettant à table), mange avec ta main droite et mange de ce qui est devant toi".<sup>43</sup>

D'autre part, il accorda beaucoup de mérites à l'éducation des jeunes filles. Nous en citons ce que rapporta 'Âïsha, qu'Allah l'agrée. Celle-ci dit : "une femme entra mendier chez moi avec ses deux filles. Elle ne trouva chez moi qu'une seule datte que je lui donnai. Elle la partagea entre ses deux filles sans en manger elle-même. Puis elle se leva et partit. A ce moment-là, le Prophète entra. Je l'en informai. Il dit alors : "Celui qu'Allah a éprouvé par quelques une de ces filles et qui les a bien traitées, elles seront pour lui un bouclier contre l'Enfer".<sup>44</sup> Et selon les propres termes d'At-Tirmidhi, le Prophète ﷺ dit : "Celui qu'Allah a éprouvé par quelques unes de ces filles et qui avait de la patience (en matière de leur éducation), elles seront pour lui une barrière qui le protégera contre l'Enfer".<sup>45</sup>

Le Prophète ﷺ dit aussi : "Celui qui a entretenu deux filles jusqu'à leur puberté, nous sommes, moi et lui, quand il viendra au jour de la résurrection, comme ces deux doigts (l'index et le majeur)".<sup>46</sup>

Il dit aussi : "Celui qui a trois filles ou trois sœurs ou deux filles ou deux sœurs, qui les a bien éduquées et traitées, et qui par la suite, les a mariées, aura le paradis (comme récompense)".<sup>47</sup>

De plus, lorsque sa fille, Fatima, qu'Allah l'agrée, entrait chez lui, le Prophète ﷺ se tenait debout, l'embrassait et la faisait asseoir à sa place.<sup>48</sup>

Parmi les droits que le Prophète ﷺ prescrit pour les enfants, figure leurs droits aux biens de leur père. La preuve en est par le

---

<sup>43</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4957 et Mouslim, hadith n° 3767.

<sup>44</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1329 et Mouslim, hadith n° 4763

<sup>45</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1836 Aou Daoud, hadith n° 4481.

<sup>46</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4765.

<sup>47</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1839.

<sup>48</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 3807.



hadith suivant : "Sa'd Ben Abi Waqqaṣ رضي الله عنه voulut donner en aumône les deux tiers de ses biens.

Le Prophète lui répondit alors : " Non".

–Et de la moitié ?

–Non, répliqua le Prophète. Tu peux disposer du tiers et le tiers c'est beaucoup –ou une grosse part. –Il vaut mieux laisser tes héritiers riches que de les laisser pauvres tendant les mains à leur prochain pour mendier (leur demander ce qui pourrait leur suffire).<sup>49</sup>

\* \* \*

## 5. Droits des Enfants

L'enfance est le secret de la vie, le plaisir du temps et le don du Créateur. Un don dont personne ne conçoit l'importance que lorsqu'il en est privé. Chacun veut donc à tout prix en avoir. Le Prophète صلى الله عليه وسلم ordonna et exhorta de soigner les enfants, d'être miséricordieux et indulgent envers eux tout en faisant l'éloge de celui qui accomplit de tels actes. À ce propos, on rapporte ce qui suit : "Des Bédouins arrivèrent chez le Prophète صلى الله عليه وسلم et dirent : " Embrassez-vous vos enfants ? " Le Prophète répondit : "Oui". Ensuite, ils ajoutèrent : "Quant à nous, Par Allah ! Nous n'embrassons jamais nos enfants". Le Prophète صلى الله عليه وسلم leur dit alors : " Que puis-je pour vous, si Allah vous a enlevé la miséricorde ?"<sup>50</sup>

De même, le Prophète صلى الله عليه وسلم allait jusqu'au village situé sur les Hauts de Médine pour embrasser son fils, Ibrahim, qui y complétait son allaitement. Ensuite il s'en allait.<sup>51</sup> Et lorsque le fils de l'une des

<sup>49</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1213 et Mouslim, hadith n° 3076.

<sup>50</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5539 et Mouslim, hadith n° 4281.

<sup>51</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4280.



ses deux filles mourut, ses yeux débordèrent de larmes et Sa'd Ibn 'Oubadah رضي الله عنه lui dit : "Qu'est-ce donc que cela? Ô Messager d'Allah !" Il répondit : "Cela est une miséricorde qu'Allah a mis dans le cœur de Ses serviteurs. Allah réserve Sa miséricorde à Ses serviteurs miséricordieux".<sup>52</sup>

De plus, Anas رضي الله عنه rapporta que le prophète صلى الله عليه وسلم se rendait chez les ançars, saluait leurs enfants et passait sa main sur leurs têtes.<sup>53</sup> Il accomplissait la prière en portant Oumamah, fille de sa fille Zaynab, qu'Allah l'agrée : Il la portait s'il se tenait debout. Mais s'il était en train de procéder à la prosternation, il la mettait à terre.<sup>54</sup> Il dit encore : "quiconque sépare une mère de son fils verra Allah le séparer de ceux qu'il aime le Jour du Jugement dernier".<sup>55</sup>

D'ailleurs le Prophète صلى الله عليه وسلم permit aux enfants d'être présents dans les séances des majeurs en leur accordant les mêmes droits que les autres. À cet égard, Sahl Ibn S'ad رضي الله عنه rapporta : " Un verre (rempli d'eau ou de lait) fut apporté au Messager d'Allah qui en but, tandis qu'à sa droite était assis un garçon. De l'autre côté, à sa gauche, se trouvaient des gens âgés. Le Prophète demanda à l'enfant : " Ô jeune homme ! Me permets-tu de donner le restant du breuvage à ceux-ci d'abord ?" Le garçon répondit : " Ô Messager d'Allah ! Je ne laisserai à personne ma part de toi". Ainsi le Messager d'Allah mit le verre dans ses mains".<sup>56</sup>

En outre, Mohammed صلى الله عليه وسلم établit le droit de l'enfant à l'héritage dès sa naissance (au moment de l'accouchement) il estimait justement les sentiments des enfants : il leur rendait visite chez eux,

---

<sup>52</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5223 et Mouslim, hadith n° 1531.

<sup>53</sup> Rapporté par Ibn Hibban, hadith n°459

<sup>54</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 486 et Mouslim, hadith n° 844.

<sup>55</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1491 et Ahmed, hadith n° 22401.

<sup>56</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2271 et Mouslim, hadith n° 3786.



était indulgent envers eux, passait ses mains sur leurs têtes, organisait des concours et leur offrait des anecdotes et des cadeaux.

\* \* \*

## 6. Droits des serviteurs

Le véritable critère de civilisation d'une nation est sa manière de se comporter vis-à-vis des pauvres, des faibles et de ceux qui n'ont aucun moyen leur permettant d'accéder aux responsabilités et aux prises de décisions. Parmi eux figurent les serviteurs qui travaillent dans les maisons des riches et des notables. Le Prophète ﷺ leur accorda totalement leurs droits, écouta leurs plaintes et leurs opinions et les respecta. La preuve en est par ce qu'Anas رضي الله عنه rapporta en disant : "j'ai été au service du Messenger d'Allah pendant dix ans. Par Allah ! Il ne m'a jamais dit : "Ouff" une fois et ne m'a jamais dit à propos de ce que j'avais fait : "pourquoi tu as fait cela ?" ou au sujet de ce que je n'avais pas fait : "si seulement tu avais fait cela".<sup>57</sup>

De même, une esclave, parmi celles de Médine qui venait chercher le Messenger d'Allah ﷺ pour qu'il la mène à sa destination en vue de combler ses besoins.<sup>58</sup>

Par contre, le Prophète ﷺ mit en garde contre le fait de nuire au serviteur, même s'il est un esclave possédé, au point qu'il fit de cet acte une raison menant à sa liberté en vertu du hadith : "Celui qui gifle un esclave ou le frappe ne pourra se racheter de ce péché qu'en l'affranchissant".<sup>59</sup>

À ce sujet, on rapporte qu'Abou Mas'oud Al Ançari رضي الله عنه dit : "J'étais en train de fouetter l'un de mes domestiques quand j'entendis

<sup>57</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5578 et Mouslim, hadith n° 4269.

<sup>58</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5610.

<sup>59</sup> Rapporté par Muslim, hadith n° 3130.



une voix, derrière moi, me criant : "Sache, ô Abou Mas'oud !.." Je ne reconnus pas la voix, car j'étais tellement furieux. Quand elle fut proche de moi, je vis que c'était celle du Messager d'Allah ﷺ qui me disait : "Sache, ô Abou Mas'oud ! Sache, ô Abou Mas'oud ! "Et Abou Mas'oud d'ajouter : j'ai aussitôt jeté le fouet par terre. Or le Prophète a poursuivi : "Sache, ô Abou Mas'oud!, qu'Allah a plus de pouvoir sur toi que tu n'en as sur ce jeune homme". Je dis : "Désormais je ne frapperai plus aucun esclave".

Et, dans une autre version : il dit : "Ô Messager d'Allah ! Ce jeune homme est désormais libre pour l'amour d'Allah ". Le Prophète ﷺ lui dit ainsi : "Si tu ne l'avais pas affranchi, le feu de l'Enfer t'aurait brûlé".<sup>60</sup> Le Prophète ﷺ veut dire : son affranchissement t'est obligatoire et ce n'est pas une obligation de ta part ; car tu l'as fouetté. Par cette attitude, le Prophète a lutté contre l'esclavage et a affranchi beaucoup d'esclaves.

De plus, il a interdit de leur demander plus que leurs capacités en disant : "A l'esclave sa nourriture, sa boisson et son habillement ; on ne doit pas le charger au dessus de ses capacités".<sup>61</sup>

Une fois, un homme vint auprès du Prophète ﷺ lui poser la question suivante : "Ô Messager d'Allah ! Combien de fois dois-je pardonner (les fautes) de mon serviteur ?- "Soixante dix fois par jour", répondit le Prophète.<sup>62</sup>

\* \* \*

## 7. Droits du Voisin

---

<sup>60</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 3153.

<sup>61</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 3141.

<sup>62</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1872 et Abou Daoud, hadith n° 4496.





Tant d'hommes ne rendent jamais visite à leurs voisins ni ne demandent de leurs nouvelles. Quelques-uns leur font même tort sans le savoir. En effet, chacun pourrait tomber malade et avoir besoin de l'aide de son voisin, sans la trouver dans ces moments difficiles. Cet isolement est la conséquence de la vie contemporaine qui fait oublier aux hommes beaucoup d'obligations sociales. Vue donc l'importance des droits du voisin, le Prophète dit ﷺ : "L'Ange Gabriel n'a cessé de me recommander de m'entretenir bien envers le voisin à tel point que j'ai cru qu'il allait lui donner droit à l'héritage".<sup>63</sup> " Ceci signifie qu'il croit qu'Allah va lui consacrer une part de l'héritage en raison de ces fortes recommandations.

Les hadiths suivants le montrent également :

- "Le meilleur des compagnons est celui qui est meilleur envers ses compagnons et le meilleur des voisins est celui qui est meilleur envers son voisin".<sup>64</sup>
- " Le fait qu'un homme commette l'adultère avec dix femmes est moins grave que de le faire avec la femme de son voisin. Le fait qu'un homme vole dix maisons mérite un châtement plus léger que celui de voler son voisin".<sup>65</sup>
- "Celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement dernier ne doit faire aucun mal à ses voisins".<sup>66</sup> Et dans une version de Mouslim, le Prophète ﷺ dit : "Que celui qui croit en Allah et au Jour du jugement dernier soit généreux envers son voisin".<sup>67</sup>
- "N'est pas croyant celui qui est rassasié alors que son voisin, d'à côté, est affamé ".<sup>68</sup>

<sup>63</sup>Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5555 et Mouslim, hadith n° 4757.

<sup>64</sup>Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1867 et Ahmed, hadith n° 6278.

<sup>65</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 22734.

<sup>66</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5559 et Musli, hadith n° 68.

<sup>67</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 69.

<sup>68</sup> Rapporté par Al-Hakem, hadith n° 167.



- "O Abou Dharr ! Quand tu prépares un ragoût augmente son eau et donnes-en à tes voisins !".<sup>69</sup>
- "Combien de voisins sont accrochés à leurs voisins et disent : " Ô Seigneur ! demande à celui-ci pourquoi il a fermé ses portes devant moi et m'a privé de ses biens".<sup>70</sup>

\* \* \*

## 8. Droits de l'Hôte

L'hospitalité figure parmi les bonnes mœurs recommandées: on doit être généreux envers l'hôte et l'accueillir joyeusement et chaleureusement. C'est pourquoi le Messager d'Allah ﷺ rend indissociables la foi en Allah et la meilleure hospitalité en disant: "Celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement dernier, qu'il traite généreusement son hôte".<sup>71</sup>

Quant au voyageur qui descend en hôte chez certaines gens alors qu'il n'a plus de moyens pour vivre ; le Messager d'Allah prescrit à ceux qui l'accueillent de lui donner hospitalité pendant trois jours ; il dit alors : "Le droit à l'hospitalité est de trois jours. Ce qui dépasse cette période est une aumône".<sup>72</sup>

D'ailleurs, l'hôte se doit de ne pas allonger la durée de son séjour chez le propriétaire de la maison pour ne pas l'embarrasser ou l'agacer. À ce propos, le Prophète ﷺ dit : " Il n'est pas licite (pour un Musulman) de séjourner chez lui (le propriétaire de la maison) pour ne pas l'agacer ".<sup>73</sup>

---

<sup>69</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4758.

<sup>70</sup> Rapporté par Al Boukhârî dans *Al Adab Al Moufrad*, (l'éthique singulière), hadith n° 62.

<sup>71</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5560 et Mouslim, hadith n° 3255.

<sup>72</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5995 et Mouslim, hadith n° 3256.

<sup>73</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5670 et At-Tirmidhi, hadith n° 1891.



\* \* \*

## 9. Droits de l'orphelin

L'Islam a honoré l'orphelin et ordonné de prendre soin de lui, de le bien traiter et de l'aider en vertu du verset coranique :

" *Quant à l'orphelin, donc, ne le maltraite pas*". (Sourate Ad-douha, le Jour montant, V. 9).

Le Prophète ﷺ dit aussi : "Moi et le tuteur de l'orphelin nous serons au Paradis, comme ceux-ci". Et il montra ses deux doigts : l'index et le majeur en les écartant".<sup>74</sup>

En revanche, le Prophète ﷺ mit en garde celui qui dévore illégalement les biens de l'orphelin et en fit l'un des péchés capitaux : "Évitez les sept actes pernicieux". Lesquels ? "Ô Messager d'Allah ! " s'interrogèrent-ils ?" et le Prophète de répondre :

1. Associer quoi que ce soit à Allah.
2. Pratiquer la magie.
3. Tuer sans raison légitime l'âme qu'Allah a rendue sacrée.
4. Pratiquer l'intérêt usurier.
5. Manger les biens de l'orphelin.
6. Fuir le jour de la bataille.
7. Accuser à tort d'adultère les femmes chastes, croyantes et distraites".<sup>75</sup>

Il dit également : "Quiconque a confié un orphelin à deux musulmans (dans le sens de le prendre en charge) jusqu'à ce qu'Allah le rende si riche qu'il se passe de lui (le tuteur), le paradis lui sera prescrit".<sup>76</sup>

<sup>74</sup>Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4892 et At-Tirmidhi, hadith n° 1841.

<sup>75</sup>Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2560 et Mouslim, hadith n° 129.

<sup>76</sup>Rapporté par Ahmed, hadith n° 18252.



D'ailleurs, un homme vint auprès du Prophète ﷺ se plaindre de la dureté de son cœur, le Prophète ﷺ lui dit : "Aimerais-tu adoucir ton cœur et réaliser ton objectif ? Sois miséricordieux envers l'orphelin, caresse sa tête et nourris-le de ce que tu manges et alors ton cœur s'adoucirait et ton objectif se réaliserait".<sup>77</sup>

\* \* \*

## 10. Droits des faibles, des pauvres et des nécessiteux

Le Prophète ﷺ se soucia des faibles et de ceux qui n'ont ni argent ni clan. Il agréait les bienfaisants parmi eux, pardonnait à ceux qui font tort, cherchait à subvenir à leurs besoins et leur évitait tout mal et toute nuisance même pas un mot qui les mette en colère. À ce propos, 'A'idh Ibn 'Amrou رضي الله عنه rapporta qu'Abou Sofiane, l'un des notables qoraychites, passant devant Salman Al Fârisî, Şouhayb Ar-Roumi et Bilal Al Habachi, qu'Allah les agréa tous, tous esclaves et pauvres, ceux-ci dirent : (faisant allusion à Abou Sofiane et à ce qu'il avait fait subir aux Musulmans): "Les sabres d'Allah n'ont pas encore eu justice de l'ennemi d'Allah". Abou Bakr رضي الله عنه leur dit alors : "Comment dites-vous des choses pareilles au Chef et au Maître de la tribu de Qorayche ?" Puis il se rendit chez le Prophète et l'en informa. Le Prophète lui dit donc : "Ô Abou Bakr! Peut-être les as-tu fâchés ? Et si tu les as fâchés, tu as certainement fâché ton Seigneur". Il alla les voir et leur dit : " Ô Mes frères ! Est-ce que je vous ai fâchés ?" Ils dirent : "Non, Ô frère ! Mais qu'Allah te pardonne !" <sup>78</sup>

Le Prophète ﷺ dit aussi : "Il se peut que cet individu à la tignasse mal peignée, tout couvert de poussière et à qui on claque la

---

<sup>77</sup> Rapporté par At-Tabarani, hadith n° 10174.

<sup>78</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4559.



porte au nez avec mépris, il se peut que s'il faisait serment à Allah pour qu'il lui fasse quelque chose, Allah ne ferait pas mentir son serment".<sup>79</sup>

Par ailleurs, le Prophète ﷺ enseignait à ses compagnons que l'argent, la noblesse sociale et les grands postes n'attribuent pas à l'individu un mérite dont il n'est pas digne et que, par contre, la pauvreté, le manque d'argent et de prestige ne privent pas l'homme de l'honneur qu'il mérite. Un homme passa devant le Messager d'Allah alors qu'il était parmi ses compagnons. Le Messager d'Allah ﷺ leur dit: "Que pensez-vous de cet homme ?" ils répondirent: "C'est l'un des notables des gens. Par Allah, il mérite qu'on lui donne la main de toute femme qu'il demande en mariage, qu'on accepte son intercession et qu'on l'écoute s'il parle". Le Messager d'Allah ﷺ ne dit rien. Puis passa un autre homme, pauvre musulman. Le Prophète ﷺ dit alors à ses compagnons : "Que pensez-vous de celui-ci ?" Ils dirent : "Ô Messager d'Allah ! Celui-ci mérite qu'on lui refuse la main de celle qu'il demande en mariage, qu'on n'accepte pas son intercession et, s'il parle, qu'on n'écoute pas ce qu'il dit". Le Prophète dit ﷺ ainsi : "Cet homme est meilleur que tout le contenant de la terre de cet autre".<sup>80</sup>

En outre, le Prophète ﷺ dit : "Voulez-vous que je vous informe qui sont les gens du Paradis ? Ce sont tous les êtres faibles dont les gens abusent de leur faiblesse. S'ils faisaient serment à Allah de leur faire quelque chose, Allah ne ferait pas mentir leur serment (en le leur obtenant). Voulez-vous maintenant que je vous dise ce que sont les gens de l'Enfer ? Ce sont tous des butors avides de richesse, avarés et orgueilleux".<sup>81</sup>

<sup>79</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4754.

<sup>80</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4701 et Ibn Madjah, hadith n° 4110.

<sup>81</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4537 et Mouslim, hadith n° 5093.



Parmi les exemples qui illustrent l'attention qu'accordait le Prophète ﷺ aux faibles est celui d'une femme négresse qui avait pour charge de balayer la mosquée. Le Messager d'Allah remarqua un jour son absence et s'enquit de ses nouvelles. On lui dit : "Elle est morte". Il dit : "Pourquoi ne m'avez-vous pas annoncé sa mort ?". (On dirait que les gens ne lui avaient pas donné une grande importance). Il dit : "Montrez-moi sa tombe". On la lui montra et il fit la prière des funérailles en sa faveur, puis il dit : "Ces tombes sont pleines de ténèbres pour ceux qui les occupent et Allah, le Très-Haut, les leur illumine par ma prière sur eux".<sup>82</sup>

Par conséquent, la société où le pauvre, le nécessiteux et le faible sentent qu'ils occupent une place de premier ordre et que les responsables, les dirigeants et les lois s'intéressent à leurs affaires, cette société est celle de la solidarité et de la miséricorde humanitaire dont doit jouir tout le monde et où l'on peut vivre heureux".

Pour cela, le Prophète dit ﷺ : "un homme à qui Allah a confié une quelconque responsabilité sur des musulmans, se retranche et ne fait pas cas de leur misère, de leurs besoins et de leur pauvreté, Allah ne fera pas non plus cas ni de sa misère, ni de ses besoins, ni de sa pauvreté, le Jour de la Résurrection ".<sup>83</sup>

Et dans la version d'At-Tirmidhi, le Prophète ﷺ dit : "Tout imam (gouverneur) qui ferme ses portes devant ceux qui sont dans la nécessité, les besoins et la pauvreté verra Allah lui fermer les portes de la miséricorde et ne répondre ni à sa nécessité, ni à ses besoins ni à sa pauvreté le Jour de la Résurrection ".<sup>84</sup>

Le Prophète ﷺ dit également : " Quiconque assume une quelconque responsabilité sur des musulmans, puis ferme ses portes devant le pauvre, l'opprimé et le nécessiteux, Allah lui fermera les

---

<sup>82</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 1588 et Ibn Madjah, hadith n° 1522.

<sup>83</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2559.

<sup>84</sup> Rapporté par At-Tremidhi, hadith n° 1253.



portes de sa miséricorde et ne remplira ni ses besoins ni sa pauvreté au moment où il en aura fort besoin ".<sup>85</sup>

En somme, le Messager d'Allah ﷺ incitait toute la communauté islamique, *Oumma*, à secourir les opprimés, peu importe leur rang ou leur place tout en reliant ce principe à celui de la dignité de la communauté elle-même en vertu du hadith où il dit : "Comment Allah respectera-t-il une communauté dont le pauvre n'obtient pas son droit chez le fort sans aucune difficulté".<sup>86</sup>

\* \* \*

## 11. Droits des esclaves

Le Prophète ﷺ fut envoyé au sein d'une société constituée de seigneurs et d'esclaves. Ces derniers n'avaient aucun droit financier, social ou même politique. Le Prophète ﷺ éleva alors leur rang et exhorta à les affranchir en faisant de cet acte une expiation à plusieurs péchés et en promettant une grande rétribution. Parmi ses recommandations à ce sujet, nous mentionnons ce qui suit :

- "Craignez Allah au sujet de ce que possèdent vos mains (les esclaves)"<sup>87</sup>
- " Vos esclaves ! Vos esclaves ! (Soyez bons envers vos esclaves !) Donnez-leur à manger de ce dont vous mangez et vêtez-les de ce que vous portez et s'ils commettent des fautes que vous ne voulez pas pardonner, vendez-les, ô serviteurs d'Allah !, et ne les torturez pas".<sup>88</sup>

---

<sup>85</sup> Rapporté par Aḥmed, ḥadith n° 15097.

<sup>86</sup> Rapporté par Ibn Madjah, ḥadith n° 2417.

<sup>87</sup> Rapporté par Abou Daoud, ḥadith n° 4489 et Aḥmed, ḥadith n° 552.

<sup>88</sup> Rapporté par Aḥmed, ḥadith n° 15813.



- "Vos serviteurs sont vos frères qu'Allah a mis en votre possession. Quand quelqu'un a droit de propriété sur son frère, qu'il lui fasse manger de ce dont il mange lui-même et qu'il le vête de ce qu'il porte lui-même. Qu'il ne le charge pas au-dessus de ses capacités et, quand il le charge de quelque chose, qu'il l'aide à l'accomplir".<sup>89</sup>
- "Celui qui frappe injustement son esclave, subira le droit du talion le Jour du jugement dernier".<sup>90</sup>
- "Celui qui gifle un esclave ou le frappe ne pourra se racheter de ce péché qu'en l'affranchissant".<sup>91</sup>
- "Si un musulman affranchit un esclave musulman, cet acte le sauvera de l'Enfer, chacun de ses os pour chacun des os qu'il a affranchis et si une musulmane affranchit une esclave musulmane, cet acte la sauvera de l'Enfer chacun de ses os pour chacun des os qu'elle a affranchis". Et si un musulman affranchit deux femmes esclaves musulmanes, cet acte le sauvera de l'Enfer chacun de ses os pour chacun des os des deux femmes qu'il a affranchies".<sup>92</sup>
- 'Abdoullah Ibn 'Amrou رضي الله عنه rapporta qu'un directeur d'affaires, *kahremar*, vint auprès de lui. Il lui dit alors : "As-tu donné aux esclaves leur nourriture ?" –Non, répondit-il. – va vite leur donner, car le Messager d'Allah dit : " Il te suffit comme péché le fait de retenir la nourriture de ceux que tu possèdes".<sup>93</sup>
- "Allah suppliciera ceux qui supplicient les gens dans le monde d'Ici-bas".<sup>94</sup>

---

<sup>89</sup> Rapporté par Al Boukhâri, hadith n° 2359.et At-Termidhi, hadith n° 1868.

<sup>90</sup> Rapporté par Al Boukhâri dans son livre intitulé *Al adab Al Moufrad*, (l'Éthique singulière), hadith n° 134.

<sup>91</sup>Rapporté par Mouslim, hadith n° 3130.et Abou Daoud, hadith n° n° 4500.

<sup>92</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1467.et Abou Daoud, hadith n° n° 3453.

<sup>93</sup> . Rapporté par Mouslim, hadith n° 1662

<sup>94</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4734 et Abou Daoud, hadith n° 2648.





\* \* \*

## 12. Droits des personnes âgées

Les personnes âgées sont celles qui atteignent un certain âge où ils peuvent ressentir la solitude et ses effets : faiblesse, maladie, etc.... Ce sont celles qui détiennent aussi l'expérience et la sagesse. La société ne doit donc pas les abandonner. Par contre, elle doit les estimer, les respecter et profiter de leurs connaissances et de leurs expériences. Le Prophète ﷺ leur prêta ainsi une attention considérable et mit en relief leur mérite, leurs grands actes antérieurs et l'importance de respecter leurs droits. À ce propos, il dit :

"Celui qui commence à ressentir les signes de la vieillesse – cheveux blancs-, sera une lumière au Jour du Jugement dernier".<sup>95</sup>

De même, il exhorta à honorer les personnes âgées en disant : "Faire partie de la vénération d'Allah (Exalté soit-il), c'est honorer le Musulman aux cheveux blancs (les personnes âgées)".<sup>96</sup>

En outre, le Prophète ﷺ rendait honneur aux vieillards en leur donnant à boire. Méditez ce hadith extraordinaire où se manifeste clairement le respect que vouait le Prophète aux vieillards et aux enfants à la fois : À cet égard, Sahl bin S'ad رضي الله عنه rapporte : " Un verre (rempli d'eau ou de lait) fut apporté au Messenger d'Allah qui en but, tandis qu'à sa droite était assis un garçon. De l'autre côté, à sa gauche, se trouvaient des gens âgés. Le Prophète demanda à l'enfant : " Ô jeune homme ! Me permets-tu de donner le restant du breuvage à ceux-ci d'abord ?" Le garçon répondit : " Ô Messenger d'Allah ! Je ne laisserai à personne ma part de toi (l'honneur de boire après toi)". Ainsi le Messenger d'Allah mit le verre dans ses mains".<sup>97</sup>

<sup>95</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1558. et An- Nasâ'ay, hadith n° n° 3091.

<sup>96</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° n° 4203.

<sup>97</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2271 et Mouslim, hadith n° 3786.



Voyons comment le Messager d'Allah ﷺ et le dernier des Prophètes et Messagers demanda la permission à un garçon pour donner à boire aux vieillards qui étaient à sa gauche en signe de respect et comment le garçon refusa car il voulait boire immédiatement après le Messager d'Allah en espérant que ses lèvres toucheraient la place de celles du Prophète. Il s'abstint alors de laisser à quiconque cet honneur. Soulignons que le Prophète ﷺ lui demanda la permission du fait que la sunna recommande de commencer par celui qui est à sa droite en donnant à boire ou autre.

\* \* \*

### 13. Droits des Handicapés

Il existe une catégorie de personnes dont les membres corporels ont été atteints d'une certaine maladie. Ceci affecte naturellement leur vie. Il se peut également que certaines personnes ne leur accordent aucune importance ni ne prêtent attention à leurs sentiments et à leurs problèmes. Le Prophète ﷺ n'a pas oublié ces handicapés, car il les couvrait de sa tendresse et de son soutien.

Pour preuve l'exemple d'une femme souffrant d'une certaine maladie mentale : elle arrêta le Prophète et lui dit : " j'ai besoin de vous". Le Prophète ﷺ lui dit ainsi : "Ô mère de tel ! Prends le côté que tu veux de la route et attends que je vienne pour te rendre service". Le Prophète se retira pour être tête à tête avec elle et se mit à tenir une conversation secrète avec elle jusqu'à ce qu'il lui comble ses besoins.<sup>98</sup>

D'ailleurs, le Prophète ﷺ leur rendit visite : un jour, il ordonna à l'un de ses compagnons : " Allons vers Bani Waqif pour

---

<sup>98</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 13535.



nous rendre chez le voyant (allusion à un aveugle)".<sup>99</sup> Voyons comment le Prophète dans ce hadith appela cet aveugle "*al başir*" le voyant en signe d'optimisme.

Au surplus, il annonça à ces éprouvés de grandes et bonnes nouvelles. Nous citons ses propos suivants : " Allah, Glorifié soit-Il, dit : Quand J'éprouve Mon esclave dans les deux choses qu'il aime le plus (ses yeux) et qu'il se montre patient, Je lui donne le Paradis en dédommagement de leur perte ".<sup>100</sup>

Il exhorta également à guider l'aveugle et celui dont la vue est faible en disant : "Vos yeux, pour celui dont la vue est faible, sont considérés comme une aumône".<sup>101</sup>

Et, dans un autre exemple, une fois, une femme atteinte d'épilepsie vint auprès du Messager d'Allah en lui disant :

"Ô Messager d'Allah ! Prie Allah en ma faveur !" Le Prophète ﷺ lui dit par la suite : "si tu veux que je prie Allah pour ta guérison, je le ferai et Il te guérira", mais si tu veux bien patienter, tu seras exemptée de la Rétribution (pas tenue de rendre compte de tes actes le jour du Jugement dernier). Elle dit : "je préfère plutôt patienter pour ne pas rendre compte".<sup>102</sup>

Et encore :

Ibn 'Abbas رضي الله عنه dit à 'Ata' Ibn Abi Rabah رضي الله عنه qui rapporte : "Veux-tu que je te montre une femme de ceux à qui Allah a destiné le paradis, je dis : oui ; il dit : cette femme noire est venue dire au Prophète qu'elle souffrait de crises d'épilepsie au cours desquelles il lui arrivait de se découvrir malgré elle. Prie donc Allah, lui dit-il : "si tu veux bien patienter, tu as le paradis et si tu veux que je prie Allah pour ta guérison, je le fais et il te guérira". Elle dit : "je préfère plutôt patienter". Puis elle ajouta : " Il m'arrive dans ces crises de me

<sup>99</sup> Rapporté par At-Tabarani, hadith n° 1533.

<sup>100</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5221 et Aḥmed, hadith n° 12012.

<sup>101</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1879.

<sup>102</sup> Rapporté Aḥmed, hadith n°9312.



découvrir, prie Allah pour que cela ne m'arrive plus ". Et il pria pour elle.<sup>103</sup>

\* \* \*

## 14. Droits du chemin

L'Islam établit des préceptes qui empêchent de nuire aux autres et de les provoquer comme cela se passe dans beaucoup de pays. À ce propos, on rapporte que le Prophète ﷺ a dit : " Méfiez-vous de cette pratique qui consiste à vous asseoir dans les rues ! " Ils dirent : " Ô Messager d'Allah ! Nous ne pouvons nous en passer car c'est là pour nous l'occasion de parler entre nous". Le Messager d'Allah ﷺ leur dit alors : " Si vous tenez absolument à cette pratique, donnez au moins à la rue son droit ". Ils demandèrent : " Et quel est le droit de la rue ? Ô Messager d'Allah ! Il répondit : " Ne pas regarder les passants, ne pas leur faire tort, leur rendre leur salut, enjoindre le bien et interdire le mal ".<sup>104</sup>

De même, le Prophète ﷺ prohiba au musulman de faire ses besoins dans les rues et dans les coins sombres (là où les gens pourraient se réfugier et se reposer) en vertu du hadith où il dit : "Mettez-vous à l'abri de deux sources de malédiction" Ils dirent : "Et quelles sont-elles ?" Il dit : "Faire ses besoins sur la voie publique ou à l'ombre où s'assoient les gens".<sup>105</sup>

D'ailleurs, il recommanda d'écarter tout ce qui peut faire tort aux autres sur la voie publique en fonction du hadith : " Un homme passa devant la branche d'un arbre qui barrait la route aux passants. Il se dit alors : " Par Allah, je vais écarter cette branche du chemin des

---

<sup>103</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5220 et Mouslim, hadith n° 4673.

<sup>104</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2285 et Mouslim, hadith n° 3960.

<sup>105</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 397 et Abou Daoud, hadith n° n° 23.



musulmans pour qu'elle ne leur nuise plus ". Sur ce, il fut introduit au Paradis ".<sup>106</sup>

Il dit également :

" J'ai effectivement vu (lors de mon ascension miraculeuse au ciel) un homme qui jouissait à volonté de tous les délices du Paradis et ce parce qu'il avait arraché un arbre du milieu d'une route qui gênait les Musulmans ".<sup>107</sup>

\* \* \*

## 15. Droits des animaux

Le Prophète ﷺ donna un brillant exemple de miséricorde envers les animaux. Il ordonna aussi de bien les traiter, de leur donner à manger et à boire et de ne pas les charger au dessus de leurs capacités. Il dit alors :

"Tandis qu'un homme marchait, il éprouva une grande soif. Trouvant un puits, il y descendit et se désaltéra. En remontant, il vit un chien haletant de soif au point de lécher le sol humide. L'homme se dit : "Ce chien a autant soif que moi. Il redescendit dans le puits, remplit sa bottine d'eau, la saisit avec les dents, remonta, et donna à boire au chien". Allah le remercia en lui pardonnant ses péchés (antérieurs).

En entendant cela, les compagnons demandèrent au Prophète : "Ô Messenger d'Allah ! Serons-nous récompensés au sujet des animaux ?" Le Prophète ﷺ répondit : "il y a une récompense pour tout bienfait offert à chaque être vivant".<sup>108</sup>

<sup>106</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4744.

<sup>107</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4745.

<sup>108</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2190 et Mouslim, hadith n° 4162.



Et comme Allah a absout les péchés de cet homme pour le fait qu'il avait abreuvé le chien, le Prophète ﷺ évoqua aussi le châtiment de celui qui torture un animal en disant : " Une femme fut châtiée à cause d'une chatte, car elle l'enferma jusqu'à ce qu'elle meure ; ce fut la cause de son entrée en enfer. Elle ne l'a ni nourrie ni abreuvée et ne l'a pas non plus laissée manger les petites bêtes et autres insectes de la terre".<sup>109</sup>

Par ailleurs, le Prophète ﷺ commanda de bien traiter la bête qu'on égorge pendant son sacrifice et dont la viande est licite à manger en disant : " Allah a prescrit la bienfaisance en toutes choses. Lorsque vous tuez, faites-le de la meilleure façon possible. Lorsque vous égorgez, faites-le de la meilleure façon possible. Que chacun de vous aiguisse son couteau, place l'animal à l'aise et allège les souffrances de la bête qu'il égorge".<sup>110</sup>

À ce sujet, Ibn 'Abbas رضي الله عنه rapporte qu'un homme plaçant son animal sur le côté à l'aise au moment où il est en train d'aiguiser son couteau devant la bête. Le Prophète ﷺ lui dit alors : "Veux-tu la faire mourir plusieurs fois ? Il vaudrait mieux aiguiser ton couteau avant de la placer sur le côté".<sup>111</sup>

Il dit aussi : "Qu'Allah maudisse celui qui a torturé un animal !" <sup>112</sup> et : "celui qui fait preuve de miséricorde même envers un oiseau égorgé, Allah lui sera miséricordieux le Jour du jugement dernier".<sup>113</sup>

\* \* \*

---

<sup>109</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2192 et Mouslim, hadith n° 4160.

<sup>110</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 3615 et At-Tirmidhi, hadith n° 1329.

<sup>111</sup> Rapporté par Al Hakem, hadith n° 7563.

<sup>112</sup>Rapporté par An-Naçâ'î, hadith n° 4366 et Al Boukhârî hadith n° 5091 (Ce hadith est jugé suspendu).

<sup>113</sup> Rapporté par Al Boukhârî dans *Al adab al Moufrad* (l'éthique singulier), hadith n°381.



## Deuxième partie

Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ  
 Les valeurs, les bonnes mœurs et les vertus

1	Comment gagner le cœur des hommes
2	La justice
3	La miséricorde
4	La mansuétude
5	La loyauté
6	La bravoure
7	La modestie
8	La fidélité
9	La sécurité
10	Le silence et la parole
11	Le juste-milieu, la modération et l'équilibre
12	Le temps
13	La responsabilité
14	Le travail et l'acquisition des biens
15	L'auto-surveillance
16	La médecine et l'hygiène
17	La propreté et l'embellissement
18	Le respect de l'âme humaine
19	La bonne conduite
20	L'amitié et l'amour
21	Comment enseigner aux autres
22	Le travail bénévole et l'intérêt public



23	La consultation
24	Repousser l'injustice et y résister
25	Les principes de la guerre et de la paix
26	Le bonheur
27	L'optimisme
28	L'humour





## Mohammed, le Messenger d'Allah ﷺ

### Les valeurs, les bonnes mœurs et les vertus

Selon la vision du Messenger d'Allah, Mohammed ﷺ, la dignité de l'homme émane aussi bien des valeurs et des idéaux auxquels il s'attache que des vertus enracinées dans son intérieur et qui se transforment en actes et réalité concrète. C'est pourquoi il dit :

"Certes Allah ne prend en considération ni vos images, ni vos biens, mais vos cœurs et vos actes".<sup>114</sup>

En effet, celui qui médite bien les propos du Messenger d'Allah ﷺ réalise qu'ils visent uniquement à purifier et perfectionner l'âme humaine comme l'affirme le hadith : " Je ne suis envoyé que pour parfaire les bonnes mœurs".<sup>115</sup>

Cependant, si l'homme a besoin de la science, il a surtout besoin de valeurs, de nobles qualités et de vertus étant donné que l'injustice et l'oppression qui frappent les sociétés sont, en réalité, dues au manque de morale qui y règne et non pas à celui de la science.

Ainsi, les bonnes mœurs demeuraient l'essence de la mission du Prophète, Mohammed ﷺ. Celui-ci appela à la justice dans tous ses aspects et avec tout le monde, à la miséricorde même envers les animaux, à la mansuétude, à l'honnêteté, à la bravoure, à la modestie, à la fidélité, à la sécurité et à la bonne parole. Sa vision éthique s'étendit pour englober le problème de l'équilibre et du juste-milieu tant sur le plan de la pensée que sur le plan de la conduite.

<sup>114</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n°4651.

<sup>115</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n°8595.



Il appela, de même, à bien aménager son temps, à assumer complètement sa responsabilité, à travailler sérieusement pour gagner licitement et de la meilleure façon, son pain, et à s'autocontrôler (conception de la conscience).

Il recommanda aussi à l'individu de se préserver, de s'intéresser à son apparence physique et de veiller à avoir une bonne santé grâce à l'hygiène et la propreté et au fait de se médicamenter lorsqu'un traitement est possible.

D'ailleurs, il exhorta à établir une société basée sur le respect de l'âme humaine, des nobles caractères ; une société, où règnent l'amour et l'affection. Ceci devant être renforcé par des œuvres bénévoles qui aident à réaliser des intérêts multiples.

Il établit également des principes pratiques tels que la consultation, *choura*, la légitimité de repousser l'injustice subie. Il institua aussi les principes dont l'humanité a besoin d'une manière urgente aujourd'hui.

Il offrit sa vision du bonheur, de l'optimisme et de l'esprit d'humour à tous ceux dont l'inquiétude et la tristesse emplissent le cœur et le fendent.

Comme les hommes d'aujourd'hui, quelque soit leur race ou leur religion, aspirent à leurs droits dans leur vie quotidienne pour réaliser leur bonheur !

\* \* \*

## 1. Comment gagner le cœur des hommes ?

Les hommes, de par leur instinct, aiment ceux qui prononcent des paroles douces, qui ne touchent ni à la pudeur ni ne blessent un sentiment d'autrui. Ils apprécient aussi celui qui possède un sourire



brillant, un avis juste et un conseil sage. Par conséquent, le Messenger d'Allah ﷺ accorda une grande importance aux moyens par lesquels on peut gagner le cœur des autres. Il dit alors : "Vous ne sauriez pas posséder le cœur des gens par vos biens, mais plutôt ils ne voudraient de vous que la gaieté (qui apparaît) sur le visage et le caractère noble (à leur égard)".<sup>116</sup>

Il dit également : "Ceux d'entre vous que j'aime le plus sont ceux d'entre vous qui jouissent de la meilleure moralité et qui sont les plus affables, qui aiment les autres et que ceux-ci aiment. Ceux d'entre vous que je déteste le plus sont les calomniateurs qui cherchent à séparer ceux qui s'aiment et qui tiennent à accuser les innocents".<sup>117</sup>

Et dans le hadith suivant, il dit : "Ne méprise aucune bonne action, si petite soit-elle, quand ce ne serait que de rencontrer ton frère avec un visage détendu".<sup>118</sup> Il dit encore : "Un sourire fait à ton frère est une aumône. Ordonner le bien ou interdire le mal est une aumône, orienter un homme ayant perdu son chemin est une aumône, dégager du chemin ce qui nuit, comme les épines et les os, est une aumône, verser l'eau de ton seau (que tu viens de remplir du puits) dans le seau de ton frère est aussi une aumône".<sup>119</sup> Et Al Bazzar d'ajouter au texte de ce hadith : "guider l'aveugle dans la rue est une aumône".<sup>120</sup>

Il dit aussi : "Dire une bonne parole est une aumône".<sup>121</sup> Et encore : "Donne à manger (aux nécessiteux), propage le salut,

---

<sup>116</sup> Rapporté par Al Bazzar, hadith n° 8544.

<sup>117</sup> Rapporté par At Tabrani, hadith n° 835.

<sup>118</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4760 et At-Tirmidhi, hadith n° 1756

<sup>119</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1879.

<sup>120</sup> Rapporté par Al Bazzar, hadith n° 4070.

<sup>121</sup> Rapporté par Al Boukhâri, hadith n° 2767 et Mouslim, hadith n° 1677.



prononce de bonnes paroles et accomplis la prière pendant que les gens s'endorment, alors tu entreras paisiblement au paradis ». <sup>122</sup>

\* \* \*

## 2. La justice

La justice est l'une des valeurs humaines qui visent à réaliser le bonheur pour tous les êtres humains. Allah a indiqué à son Prophète

ﷺ qu'Il aime la justice et qu'Il l'ordonne en disant :

*"Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez".* (Sourate *An-Nahl*, les Abeilles, V.90)

Il recommanda même ce principe envers les ennemis en mettant en garde contre le fait que l'hostilité puisse être une raison pour faire subir aux autres l'injustice et transgresser leurs droits en disant :

*" Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.* (Sourate *Al-Mâ'idah*, la Table Servie, V.8)

De même, le Prophète ﷺ montra l'exigibilité de la justice envers tout le monde en disant : "Ceux qui étaient avant vous (les Juifs et les Chrétiens) n'ont été perdus que lorsqu'ils laissèrent impuni le noble qui avait volé tandis que le faible était châtié pour la même

---

<sup>122</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 9996.



faute. Par Allah ! Si Fatima, la fille de Mohammed, avait volé, je lui aurais coupé la main".<sup>123</sup>

Il dit aussi : "Les gens équitables seront auprès d'Allah sur des chaires de lumière : ce sont ceux qui se montrent justes dans leur jugement, justes avec les leurs et justes avec leurs administrés".<sup>124</sup>

Enfin il affirme : "Certes, Allah n'honore point une communauté où le faible ne peut pas prendre son droit sur le fort sans qu'on lui fasse du tort."<sup>125</sup>

\* \* \*

### 3. La miséricorde

La miséricorde est l'une des valeurs la plus importantes, car elle entraîne de grandes conséquences telles que le pardon, la générosité, la coopération avec autrui, l'aide et le soutien offerts à l'affligé et ainsi de suite. Par là, la miséricorde était la qualité la plus spécifique du Prophète ﷺ dans la mesure où Allah, le Très-Haut, l'a envoyé en tant que miséricorde pour toute l'humanité en disant dans le Coran Sacré :

*"Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour tout l'univers". (Sourate Al-Anbiâ', les Prophètes, 107).*

Allah dit encore :

*"C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mohammed) as été si doux envers eux ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, et implore pour eux le pardon (d'Allah). Et consulte-les à propos des affaires ; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah,*

<sup>123</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3216 et Mouslim, hadith n° 3406.

<sup>124</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 1677.

<sup>125</sup> Rapporté par Ibn Madjah, hadith n° 2417.



*Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance". (Sourate Al-'imrân, la Famille de 'Imrân, V. 159)*

Le Prophète ﷺ a dit : " Je ne suis pas l'envoyé lanceur d'imprécations, mais je ne suis envoyé que pour être miséricorde".<sup>126</sup>

De même, on rapporte que le Prophète ﷺ dit : "Est déçu un serviteur dont le cœur est privé (par Allah) de la miséricorde."<sup>127</sup>

Et encore : "Ceux qui sont miséricordieux, Allah sera miséricordieux envers eux. Soyez miséricordieux envers les habitants de la terre, Celui qui est dans le ciel sera miséricordieux envers vous".<sup>128</sup>

De plus, le Prophète ﷺ dit : "Celui qui n'est pas miséricordieux, Allah ne sera pas miséricordieux envers lui".<sup>129</sup>

Cette miséricorde englobe tout, même les animaux. À ce propos, on rapporte qu'un homme dit au Messager d'Allah ﷺ : " Ô Messager d'Allah ! J'égorge le mouton alors que je suis miséricordieux envers lui. Le Prophète ﷺ lui répondit alors : "et même, le mouton, si tu es miséricordieux envers lui, Allah le sera envers toi".<sup>130</sup>

\* \* \*

#### 4. La mansuétude

Le Prophète ﷺ atteint le summum de la mansuétude, de la domination de la rage et de l'endurance. À cet égard Anas Ibn Malek رضي الله عنه rapporta : "Je marchais aux côtés du Messager d'Allah alors qu'il

<sup>126</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4704.

<sup>127</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4291 et At-Tirmidhi, hadith n° 1846.

<sup>128</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4290 et At-Tirmidhi, hadith n° 1847.

<sup>129</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5538 et Mouslim, hadith n° 4282.

<sup>130</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 19470.



portait un manteau de Najran, au bord rugueux. Tout à coup, un bédouin s'approcha de lui et le tira brutalement par son manteau. Je regardai le cou du Prophète et y vis la trace du bord du manteau, tellement il l'avait tiré brutalement. Puis il dit : "Ô Mohammed ! Ordonne qu'on me donne de ce que tu détiens de l'argent d'Allah ! " Il se tourna vers lui en riant et ordonna qu'on lui donnât quelque chose".<sup>131</sup>

C'est ainsi que le Prophète ﷺ accepta le mauvais comportement de ce bédouin sévère sans le lui reprocher. Mais il rit et ordonna qu'on lui octroyât ce qu'il voulait.

Une autre fois, il était endormi à l'ombre d'un arbre auquel il avait pendu son épée. À ce moment-là, un bédouin vint, prit l'épée et la dégaina dans ses mains en lui demandant : "Alors qui peut te préserver de moi ?" "Allah !" répondit le Prophète. Ainsi l'épée tomba de ses mains et le Prophète la reprit, lui pardonna et le fit asseoir à côté de lui.<sup>132</sup>

\* \* \*

## 5. La loyauté

La loyauté est l'une des grandes valeurs humaines à partir de laquelle on peut faire l'éloge d'un individu en le qualifiant d'être honnête et loyal. À propos de cette vertu, Allah, le Très Haut, dit :

*" Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges, de faire le bien, et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé ; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant" (Sourate Al Ahzab, les Coalisés, V.72).*

<sup>131</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5362 et Mouslim, hadith n° 1749.

<sup>132</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2694 et Mouslim, hadith n° 4231.



De même, La loyauté fait partie intégrante de la foi en vertu du hadith :

"N'a pas de foi celui qui n'est pas honnête".<sup>133</sup>

D'ailleurs, le Prophète ﷺ considéra la malhonnêteté parmi les caractères des hypocrites en disant : "Les signes qui distinguent l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il promet, il ne tient pas sa promesse ; lorsqu'on lui confie un dépôt, il le trahit".<sup>134</sup> Il dit aussi : "Quand le dépôt n'est plus respecté, attends-toi à la venue de l'Heure" Ils dirent : "Comment le dépôt n'est-il pas respecté ?" Il dit : "Quand on place l'autorité entre les mains de ceux qui n'en sont pas dignes, attends-toi à la venue de l'Heure".<sup>135</sup>

C'est ainsi que le Prophète ﷺ était reconnu parmi les siens comme honnête, *Amin*. Khadîdja, la femme notable, se maria avec lui en raison de son honnêteté et de ses nobles caractères vu qu'il gérait son commerce en Syrie, *Cham*, avant la mission.

Parmi les exemples qui illustrent son honnêteté, nous mentionnons ce qui suit : bien que les Quraychites n'aient pas cru en lui, ils ont déposé leurs biens chez le Prophète ﷺ pour les préserver.

Lorsqu'Allah l'autorisa à émigrer à Médine après que ses gens l'aient traité de menteur et se soient coalisés tous contre lui ; il laissa derrière lui, son cousin 'Ali. L'objectif était de leur restituer les dépôts même s'ils l'avaient persécuté, l'avaient pris pour ennemi, l'avaient traité de menteur et avaient confisqué les biens de ses compagnons. Cependant, il n'en prit rien à titre de compensation, mais il leur restitua leurs biens, car ils étaient considérés comme un dépôt, *Amanah*, et lui, le Prophète, est le meilleur homme qui le préserve.

---

<sup>133</sup> Rapporté par Ahmed, *hadith* n° 11935.

<sup>134</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 32 et Mouslim, *hadith* n° 89.

<sup>135</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 57 Ahmed, *hadith* n° 8374.





\* \* \*

## 6. La bravoure

Le plus souvent, les gens calomnient quelqu'un en disant : il est capricieux et n'a ni d'avis ni de principe ni d'identité. Le Prophète ﷺ et ses compagnons n'étaient pas ainsi. Lorsque les adversaires du Prophète ont voulu qu'il renie quelques-uns de ses principes, ils ne réussirent pas.

En plus, le Prophète ﷺ prononça ces propos célèbres en disant : "Ô oncle ! Par Allah ! Même s'ils mettaient le soleil à ma droite et la lune à ma gauche pour me faire renoncer à cette affaire (la mission de l'Islam), je ne renoncerais pas avant qu'Allah ne la fasse triompher ou que j'y perde la vie".

Allah, le Très Haut, dit aussi :

*"Ils aimeraient bien que tu transiges avec eux afin qu'ils transigent avec toi"* (Sourate *Al Qalam*, la Plume, V.9).

En outre, le Prophète ﷺ dit : "Vous trouverez que les gens sont comme les métaux. Les meilleurs d'entre eux, avant l'Islam, restent les meilleurs après l'Islam, une fois qu'ils en ont bien assimilé l'esprit. Vous trouverez que les gens les plus qualifiés aux postes de commandement sont ceux qui les détestent le plus. Vous trouverez que les pires sont les hommes à double face. Ils présentent à celui-ci une face et à celui-là une autre".<sup>136</sup>

On rapporte aussi, selon Mohammed Ibn Zayed, que des gens dirent à son grand père, 'Abdoullah Ibn 'Omar رضي الله عنه : "Nous entrons chez nos gouverneurs et disons ce que nous ne disons pas lorsque nous sortons de chez eux ?". Alors Ibn 'Omar répondit : " On

---

<sup>136</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *ḥadīth* n° 3234 et Mouslim, *ḥadīth* n° 4588



considérait cela comme une sorte d'hypocrisie du vivant du Prophète".<sup>137</sup>

Et 'Abdoullah Ibn 'Omar رضي الله عنه de rapporter également : "J'ai entendu le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dire : " Si vous voyez ma communauté craindre de dire à l'injuste : tu es injuste, alors Allah l'abandonne ".<sup>138</sup>

\* \* \*

## 7. La modestie

Les hommes aiment généralement la personne modeste qui les accueille d'une manière chaleureuse et qui sourit en les rencontrant sans leur faire sentir qu'il éprouve de la gêne.

En effet, le Prophète صلى الله عليه وسلم incita à s'attacher à la valeur de la modestie en indiquant que, plus l'homme est modeste, plus sa place devient de plus en plus élevée auprès d'Allah et chez les hommes en fonction du hadith : " Et si quelqu'un a fait preuve de modestie à la recherche de la satisfaction d'Allah, alors Allah l'élève en degré".<sup>139</sup>

De même, le Prophète صلى الله عليه وسلم dit : "Allah m'a révélé ceci : "Soyez modestes les uns avec les autres afin qu'aucun de vous ne piétine à votre détriment toute morale et toute justice et ne transgresse le droit d'autrui ".<sup>140</sup>

Ce qui prouve la modestie du Prophète صلى الله عليه وسلم c'est qu'il ne passait pas devant les petits garçons sans les saluer, que celui qui entra dans la mosquée ne le reconnaissait pas parmi ses compagnons car il ne se distinguait pas par un habit ou un coussin ou même un lieu

---

<sup>137</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 6642.

<sup>138</sup> Rapporté par Aḥmed, hadith n° 6234.

<sup>139</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4689 et At-Tirmidhi, hadith n° 1952.

<sup>140</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 5109 et Abou Daoud, hadith n° 4250.



ou par autre chose. Un jour, en sortant de chez lui, ses compagnons se levèrent en signe de vénération et respect. Alors, le Prophète ﷺ leur dit : " Ne vous levez pas comme le font *al a'adjim*, les non-arabes, pour vous glorifier les uns les autres".<sup>141</sup>

En plus, le Prophète ﷺ, dans son foyer, était au service de sa famille. Il aidait les siens dans les tâches ménagères, réparait ses chaussures, rapiécail ses habits, trayait la brebis pour eux, donnait à manger à la chamelle, mangeait avec son servent, s'asseyait avec les veuves et les orphelins, saluait le premier celui qui le rencontrait et acceptait l'invitation de celui qui l'invitait même pour prendre la chose la plus modeste.

Une fois, un homme entra chez lui et fut pris de peur en raison du prestige du Prophète ﷺ, celui-ci lui dit alors : " N'aie pas peur, je ne suis pas un roi. Je ne suis que le fils d'une femme qorayshite qui mangeait de la viande desséchée".<sup>142</sup>

Lorsque 'Adiye Ibn Hâtim vint voir le Messager d'Allah ﷺ, il le fit entrer chez lui. Un serviteur amena alors un coussin pour le Prophète, mais celui-ci le plaça entre son invité et lui-même, et préféra s'asseoir par terre. 'Adiye raconte qu'il réalisa alors immédiatement que le Prophète n'était pas un roi.

\* \* \*

## 8. Le respect des engagements

<sup>141</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4553 et Ahmed, hadith n° 21158.

<sup>142</sup> Rapporté par Ibn Madjah, hadith n° 3303.



La fidélité est l'une des grandes valeurs humaines sur lesquelles l'Islam a mis l'accent. L'Islam a donc ordonné de respecter les engagements et de tenir les promesses. Allah le dit dans le Coran : *"Soyez fidèles au pacte d'Allah après l'avoir contracté et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant [de votre bonne foi]. Vraiment Allah sait ce que vous faites !"* (Sourate An-Nahl, les Abeilles, V.91).

De même, le Prophète ﷺ dit : "Les musulmans sont tenus de respecter les conditions de leurs engagements"<sup>143</sup>

Il dit aussi :

- "Je ne manque jamais à un pacte et je ne retiens pas les émissaires comme otages".<sup>144</sup>

- "Alors remplissez vos engagements (aux polythéistes) et sollicitez l'aide d'Allah contre eux".<sup>145</sup>

- "Respectez l'alliance de la djahiliyah (l'époque préislamique), car l'Islam ne fait que la renforcer".<sup>146</sup>

La raison en est que l'Islam a insisté sur le respect des engagements et mis en garde contre le fait de les violer ou de les y manquer.

\* \* \*

## 9. La sécurité

La sécurité occupe incontestablement une importance catégorique dans la vie des hommes : sans sécurité, leurs intérêts sont menacés, l'anarchie règne, les crimes de meurtre, de pillage et de

---

<sup>143</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1272, et Abou Daoud, hadith n° 3120.

<sup>144</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2377 et Ahmed, hadith n° 22737.

<sup>145</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 22283.

<sup>146</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1511 et Ahmed, hadith n° 6638.



brigandage s'accroissent et les criminels sèment la peur et l'horreur dans le cœur des hommes.

Le Prophète ﷺ mit alors en relief la grande importance de la sécurité sous ses différentes formes : la sécurité psychologique, la sécurité hygiénique et la sécurité alimentaire. Vivre en sécurité fait alors partie des grands bienfaits qu'Allah a accordés à l'homme dans le monde d'Ici-bas en vertu du hadith où le Prophète ﷺ dit : "Celui d'entre vous qui se réveille le matin en sécurité parmi les siens ne souffrant d'aucun mal dans son corps et possédant la nourriture de sa journée, c'est comme si l'on avait amassé pour lui tous les biens de ce monde".<sup>147</sup>

Et lorsque les compagnons du Prophète ﷺ perdirent la sécurité dans leur pays et subirent toutes sortes de torture et de persécution, le Prophète ﷺ leur ordonna d'émigrer de la Mecque vers Médine. Ensuite, lui-même, il émigra pour la même raison en vue de rechercher un lieu nouveau qui accepterait sa mission et accueillerait la lumière qu'Allah lui a révélée.

Et, dans une scène de tristesse et de chagrin, Mohammed ﷺ quitta la Mecque qu'il aimait et où il vécut son enfance et sa jeunesse jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de cinquante ans. En partant, il dit : "Comme tu es une belle ville ! Comme tu m'es la ville la plus aimable ! Et si tes gens ne m'avaient pas forcé à partir, je n'aurais jamais dû te quitter pour habiter un autre pays !".<sup>148</sup>

D'ailleurs, le Prophète ﷺ mit en garde contre tout ce qui peut ébranler la sécurité et en détruire les bases comme les crimes de meurtre, de vol et le viol des honneurs. Il dit alors : "Votre sang, vos biens et votre honneur vous sont sacrés comme vous sont sacrés votre jour-ci, en votre mois-ci, dans votre pays-ci. Ai-je bien transmis ?"<sup>149</sup>

<sup>147</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2268.

<sup>148</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 3861.

<sup>149</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1623 et Mouslim, hadith n° 3180.



En outre, il interdit de mener une insurrection militaire ou un coup d'État contre les gouverneurs musulmans car ceci pouvait entraîner des séditions, un versement de sang et un manque de sécurité. À cet égard, le Prophète ﷺ dit : " Celui qui désobéit à l'imam (le gouverneur), se sépare de la communauté et qui trouve la mort, meurt comme au temps de la Djâhiliyyah".<sup>150</sup>

Cependant, le Prophète ﷺ recommanda de donner des conseils à ceux qui détiennent le pouvoir (les responsables) avec tact et grâce à des arguments évidents conformément au hadith du Prophète : "La religion c'est le bon conseil et la loyauté ". Nous demandâmes : " Vis-à-vis de qui ?" Il répondit : "Vis-à-vis d'Allah, de Son Livre, de Son Messager, des gouverneurs des Musulmans et de leurs simples citoyens".<sup>151</sup>

\* \* \*

## 10. Le silence et la parole

En effet, le silence est facile et ne coûte rien à l'homme. Il le délivre de beaucoup de situations difficiles et de problèmes et lui évite beaucoup d'épreuves et de calamités. Toutefois, peu sont les hommes qui savent bien manier l'art du silence. Le Prophète ﷺ souligna le mérite du silence et mit en garde contre le danger que représente la langue. Les hadiths suivants le montrent clairement :

- "Que celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement dernier dise du bien ou qu'il se taise".<sup>152</sup>

---

<sup>150</sup>Rapporté par Mouslim, hadith n° 3436, An-Nassa'î, hadith n° 4045 et Ahmed, hadith n° 7603.

<sup>151</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 82 et At-Tirmidhi, hadith n° 1849.

<sup>152</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5559 et Mouslim, hadith h n° 67.



- "Celui qui se tient silencieux sera sauvé".<sup>153</sup>
- "Le musulman est celui dont les musulmans n'ont à redouter ni sa langue, ni sa main ".<sup>154</sup>

Et encore 'Ouqba Ibn 'Amer رضي الله عنه demanda au Messager d'Allah : "Où se trouvera alors le salut ? "(Quand tout sera corrompu à la fin des temps)". Il répondit alors : "Retiens ta langue, que l'espace de ta maison te suffise et pleure ta faute".<sup>155</sup>

Ces hadiths ne signifient ni de soumettre ni de ne pas interdire le blâmable ni de se taire face à l'injustice, mais de ne pas patauger dans l'égarément et de ne pas parler par mensonge, car le Prophète dit : "Dis la vérité, même si elle est amère".<sup>156</sup> Et "Le meilleur martyr, *Chahid*, est Hamza et l'homme qui vient voir le gouverneur injuste, lui ordonne le bien et lui interdit le mal en face, après quoi le gouverneur le tue".<sup>157</sup>

Cette personne mentionnée dans ce hadith et dans bien d'autres encore a dit la vérité. Quant au silence, il est préférable lorsque les choses sont ambiguës, les séditions règnent, alors, parole et silence sont égaux. Pour ce, le Prophète dit : "Comme signe de bonne appartenance de quelqu'un à l'Islam, c'est son abstention à tout ce qui ne le regarde pas ".<sup>158</sup>

\* \* \*

## 11. Le Juste-milieu et la modération

<sup>153</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2425 et Ahmed, hadith n° 6193.

<sup>154</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 9 et Mouslim, hadith n° 58.

<sup>155</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2330 et Ahmed, hadith n° 21206.

Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1623 et Mouslim, hadith n° 3180.

<sup>156</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 20447.

<sup>157</sup> Rapporté par Al Hakem, hadith n° 4884.

<sup>158</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2239 et Ibn Madjah, hadith n° 3966.



Allah, dans le Coran Sacré, a qualifié la communauté de Mohammed de celle du juste-milieu en disant :

*"Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous". (Sourate Al Baqarah, la Vache, V.143).*

C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ chercha à affermir la valeur de la modération et du juste-milieu dans la vie du musulman, car l'équilibre, la modération et le juste-milieu caractérisaient évidemment la vie du Prophète ﷺ, son adoration et sa manière de vivre. De là, il interdit l'exagération et l'extrémisme en disant : "Prenez garde à l'exagération, car c'est elle qui a fait périr ceux qui ont été avant vous".<sup>159</sup>

Le Prophète ﷺ enseignait également à ses compagnons les différents aspects de cette modération et de ce juste-milieu dans tous les domaines. À ce propos, Anas رضي الله عنه rapporte : "Trois personnes vinrent chez les femmes du Prophète pour les interroger sur la façon dont le Prophète adorait Allah. Quand elles les en informèrent, cela leur sembla peu. Ils dirent : " Que sommes-nous par rapport au Prophète : Allah lui a déjà absous tous ses péchés passés et futurs ? " L'un d'eux dit : " Pour ma part, je m'engage toujours à passer toutes mes nuits en faisant la prière (de la nuit)". L'autre dit : " Et moi je m'engage à jeûner sans interruption toute ma vie". Le troisième dit enfin : " Moi je m'engage à me séparer des femmes et à ne jamais me marier". Lorsqu'on en informa le Prophète, il leur dit : " Est-ce bien vous qui avez dit ceci et cela ? En vérité, par Allah, je crains Allah bien plus que vous mais je jeûne un temps et je mange un autre. Je fais la prière une partie de la nuit et j'en dors une autre et j'épouse les

---

<sup>159</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 3078, An-Nassâ'i, hadith n° 3007.





femmes. Celui qui se détourne de ma voie n'est pas de ma communauté".<sup>160</sup>

Une autre fois, il entra chez l'une de ses femmes, Zaynab Bent Djahch, qu'Allah l'agrée. Il y trouva une corde attachée entre deux colonnes. Il dit : " Qu'est-ce donc que cette corde ?". On lui répondit : "Cette corde est pour Zaynab; quand elle commence à s'affaiblir en faisant la prière, elle s'y accroche". Le Prophète ﷺ dit alors : " Détachez-la ! Que l'un de vous fasse sa prière tant qu'il en a la force et, dès qu'il est fatigué, qu'il s'assoie ! " <sup>161</sup>

De plus, en mettant en relief la vérité de la religion, le Prophète ﷺ dit : " La religion est aisance et facilité. Jamais quelqu'un ne cherchera à rivaliser de force avec la religion sans que la religion ne l'écrase. Suivez plutôt la voie sage du juste milieu, rapprochez-vous en douceur de la perfection et soyez optimistes". <sup>162</sup> C'est pour cette raison qu'à chaque fois qu'on a laissé, au Messager d'Allah, le choix entre deux solutions, il prenait toujours la plus aisée tant qu'il ne s'agissait pas d'un péché. Quand c'était un péché, il s'en éloignait.

D'ailleurs, on rapporte que Handhala Al Ousaydi رضي الله عنه dit : Une fois Abou Bakr me rencontra et me dit : "Comment vas-tu Handhala ?" Je répondis : "Handhala est devenu hypocrite". Il dit : " *Soubhanallah* ! (Gloire et pureté à Allah !) Qu'est-ce que tu dis ?" Je dis : " Quand nous nous trouvons auprès du Messager d'Allah il nous incite à penser au Paradis et à l'Enfer comme si nous les voyions de nos propres yeux. Mais dès que nous sortons de chez lui, voilà que nous sommes retenus par nos femmes, nos enfants et nos biens. Nous avons ainsi beaucoup oublié ". Abou Bakr رضي الله عنه dit alors : "Par Allah, nous ressentons tous la même chose ". Puis nous partîmes, Abou Bakr

<sup>160</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4675 et Mouslim, hadith n° 2487.

<sup>161</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1082 et Mouslim, hadith n° 1306.

<sup>162</sup> Rapporté par Al Boukhârî hadith n° 4675 et An-Nassa'î, hadith n° 4948.



et moi, jusqu'à ce que nous entrions chez le Messager d'Allah. Je dis : " ô Messager d'Allah ! Handhala est devenu hypocrite". Le Messager d'Allah lui dit : "Comment cela ?" je dis donc : "Quand nous sommes chez toi, tu nous incites à penser au Feu et au Paradis comme si nous les voyions de nos propres yeux et dès que nous sortons de chez toi, voilà que nous sommes retenus par nos femmes, nos enfants et nos biens. Nous avons ainsi beaucoup oublié !" Le Messager d'Allah dit : " Par Celui qui Détient mon âme dans Sa main, si vous saviez persister dans l'état où vous étiez chez moi et dans la pensée continue (à Allah), les Anges vous serreraient la main dans vos lits et quand vous marchez dans la rue. Mais ô Handhala, une heure pour l'au-delà et une heure pour les choses de ce bas monde " (et il le répéta trois fois).<sup>163</sup>

Par ailleurs, le Prophète ﷺ informa que l'intransigeance en matière de religion mène à la perte en disant : " Malheur aux rigoristes ! " Et il le répéta trois fois de suite.<sup>164</sup>

En outre, Anas رضي الله عنه rapporte que le Prophète ﷺ vit un vieillard marcher d'un pas dansant entre ses deux fils. Il interrogea alors : "qu'est-ce qu'il a cet homme-là ?". On lui répondit : il a fait vœu de marcher. Le Prophète ﷺ dit : " Allah se passe largement de ce que celui-ci se fait de la peine ".<sup>165</sup>

Tous ces exemples confirment que le Prophète ﷺ veillait à ce que le musulman soit modéré et sans dévier de la voie droite pour adopter celle de l'exagération, de la rudesse et du laxisme.

Pour bien traiter l'âme humaine et répondre à son penchant naturel pour les passions ; le Coran a permis au musulman de jouir de toutes les bonnes nourritures dans le verset suivant : "Dis : "Qui a

<sup>163</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4937 et At-Tirmidhi, hadith n° 2438.

<sup>164</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4823 et Abou Daoud, hadith n° 3992.

<sup>165</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 6207 et Mouslim, hadith n° 3100.



*interdit la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ?" Dis : "Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection." Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent" (Sourate Al A'râf, V.32).*

Allah, le Très-Haut dit, encore :

*"Et recherche à travers ce qu'Allah t'a donné, la Demeure dernière. Et n'oublie pas ta part en cette vie. Et sois bienfaisant comme Allah a été bienfaisant envers toi. Et ne recherche pas la corruption sur terre. Car Allah n'aime point les corrupteurs" Sourate Al-Qaşas, Le Récit, V.77)*

C'est la raison pour laquelle, le Prophète ﷺ invoquait ainsi : "Ô mon Seigneur ! Améliore-moi dans ma religion qui est ma protection contre toute erreur. Améliore-moi dans ma vie d'ici-bas où se trouve ma subsistance".<sup>166</sup> Cette invocation révèle un équilibre extraordinaire entre la vie dans ce monde-ci et la religion.

D'ailleurs, le juste-milieu restait toujours l'emblème du Prophète dans son discours et dans ses propos. On rapporte ainsi que 'Aïcha dit: " le Messenger d'Allah ne racontait pas de la même façon que vous".<sup>167</sup>

Et il disait aussi : "*(littéralement)* celui qui est accablé d'une charge trop lourde n'arrivera, ni à parcourir la distance voulue, ni à préserver sa santé" (ce qui veut dire que pareillement en matière de pratiques religieuses, celui qui est intransigeant et cherche à accomplir ce qui est au dessus de ses capacités n'arrivera jamais à le faire. Il faut donc être modéré et adorer Allah autant qu'on peut).<sup>168</sup> Et dans un autre hadith : " Ton Seigneur a sur toi un droit, ta personne a sur toi un

<sup>166</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4897 et An-Nassâ'î, hadith n° 1329.

<sup>167</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3303 et Mouslim, hadith n° 4548.

<sup>168</sup> Rapporté par Al Bayhaqî, hadith n° 4931.



droit et ta famille a sur toi un droit. Donne donc le droit à tout ayant droit".<sup>169</sup>

Ce juste-milieu de l'Islam se manifeste également à travers la législation de beaucoup de facilités, *rouhkas*, dans plusieurs domaines (certains cas exigent une réduction des obligations). Le Prophète ﷺ dit : " Allah aime qu'on mette en applications ses *rouhkas* comme on exécute ses obligations. Il déteste qu'on accomplisse des actes de désobéissance".<sup>170</sup>

De plus, le Prophète ﷺ était qualifié de la manière suivante : "à chaque fois qu'on a laissé au Messager d'Allah le choix entre deux solutions, il choisissait toujours la plus aisée tant qu'il ne s'agissait pas d'un péché".<sup>171</sup>

\* \* \*

## 12. La valeur du temps

En fait, le temps c'est la vie. Allah, le Très-Haut, a juré par certaines parties du temps en indiquant ainsi son importance et son mérite. Il a juré alors par l'aube, le jour montant, le temps, la nuit et le jour.

Pour sa part, le Prophète ﷺ dit : " Il y a deux bienfaits dont beaucoup de gens sont dupes : la bonne santé et le temps libre".<sup>172</sup>

Le Prophète ﷺ dit également : "Les pieds d'un homme ne franchiront pas le seuil du Paradis ou de l'Enfer avant qu'on ne l'interroge sur sa vie, à quoi il l'a consacrée, sur son œuvre, dans quoi

---

<sup>169</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 5674 et At-Tirmidhi, *hadith* n° 2337.

<sup>170</sup> Rapporté par Ahmed, *hadith* n° 5600.

<sup>171</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 3296 et Mouslim, *hadith* n° 4294.

<sup>172</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 5933 et At-Tirmidhi, *hadith* n° 2226.



il l'a accomplie, sur ses biens, d'où il les a acquis et où il les a dépensés et sur son corps, en quoi il l'a usé".<sup>173</sup>

Et, en exhortant à se hâter d'effectuer un travail sérieux et de bonnes œuvres, il dit : "Saisissez l'occasion d'accomplir de bonnes actions avant d'en être empêchés par l'une de ces cinq choses auxquelles vous devez vous attendre : votre vie avant votre mort, votre bonne santé avant votre maladie, votre loisir avant vos occupations, votre jeunesse avant votre vieillesse et enfin votre richesse avant votre pauvreté".<sup>174</sup>

\* \* \*

### 13. La responsabilité

Le Prophète ﷺ distribua les responsabilités selon les fonctions et les prérogatives en mettant en garde contre la négligence et le fait de ne pas accomplir les tâches qui nous sont confiées. Il montra clairement que tout individu devra rendre compte de sa responsabilité le jour du Jugement dernier en fonction du hadith où le Prophète ﷺ dit : " Vous êtes tous des gestionnaires [littéralement : bergers], et vous êtes tous responsables de ce que vous avez à gérer. L'Imâm est un gestionnaire et il lui sera demandé des comptes sur sa gestion. L'homme gère les affaires de sa famille et il lui sera demandé des comptes sur cette gestion. La femme est gestionnaire dans la demeure de son époux et il lui sera demandé des comptes sur sa gestion. Le serviteur est gestionnaire du bien de son maître et il lui sera demandé des comptes sur sa gestion".<sup>175</sup>

<sup>173</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2341 et Ad Darami, hadith n° 536.

<sup>174</sup> Rapporté par Al Hakem, hadith n° 7846.

<sup>175</sup>. Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 844 et Mouslim, hadith n° 3408.



Lorsque l'homme n'assume pas sa responsabilité envers ses enfants et son épouse, il commet alors un péché et est concerné par l'avertissement cité dans le hadith suivant : "Il suffit pour l'homme comme péché le fait d'abandonner ceux qui sont à sa charge".<sup>176</sup>

De même, le Prophète ﷺ dit à Sa'd Ibn Abi Waqqas رضى الله عنه : "Que tu laisses tes héritiers riches est meilleur que tu les laisses besoins à demander de l'aumône aux gens".<sup>177</sup>

Par ailleurs, le Prophète ﷺ souligna la responsabilité de nos paroles en disant : "L'homme dit sûrement une parole digne de la satisfaction d'Allah sans y prêter la moindre attention et voilà qu'Allah l'élève, grâce à elle, de plusieurs degrés. Et l'homme dit sûrement une parole provoquant la colère d'Allah sans y prêter la moindre attention et voilà qu'elle le fait plonger dans l'Enfer".<sup>178</sup>

Il indiqua aussi que chacun est responsable de ses actes en disant : "Celui à qui on confie une responsabilité en lui octroyant un salaire correct, tout ce qu'il va prendre en dehors de cela est considéré comme un vol, *ghouloul*".<sup>179</sup>

Il dit encore : " Or donc ! Voilà qu'on charge un homme d'une certaine mission et voilà que cet homme vient nous dire : " Ceci est à vous et cela m'a été offert comme cadeau ". Que ne reste-t-il donc dans la maison de son père et de sa mère pour voir si ces cadeaux viennent à lui si ce qu'il dit est vrai ! Par celui qui détient mon âme dans sa main ! Aucun d'entre vous ne prendra illégalement quoi que ce soit sans rencontrer plus tard Allah en portant ce qu'il a pris le Jour du Jugement dernier !".<sup>180</sup>

---

<sup>176</sup>Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 1442 et Ahmed, hadith n° 6207.

<sup>177</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1213 et Mouslim, hadith n° 3076.

<sup>178</sup>. Rapporté par Al Boukhârî, hadith n°5997 et At-Tirmidhi, hadith n° 2241.

<sup>179</sup>Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2554.

<sup>180</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 6145 et Mouslim, hadith n° 3413.



\* \* \*

## 14. Le travail et l'acquisition des biens

Le Messenger d'Allah ﷺ souligna l'importance du travail et mit en garde contre la paresse et l'oisiveté en mettant en relief de nombreux principes gérant le gain licite et le commerce.

À ce propos, Allah, le Très-Haut, dit :

*" Puis quand la Salat est achevée, dispersez-vous sur la terre, et recherchez [quelque effet] de la grâce d'Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez" (Sourate Al Djoumou'ah, le Vendredi, V.10).*

De sa part, le Prophète ﷺ dit : "Nul ne consomme de meilleure nourriture autant que celui qui se nourrit du labeur de ses propres mains. Le Prophète David assurait sa subsistance grâce au produit de son travail manuel".<sup>181</sup>

En plus, le Prophète nous exhorta à obtenir notre nourriture grâce au fruit du travail de nos mains en disant : " Allah aime que lorsqu'un de vous accomplit un travail, qu'il le fasse à la perfection ".<sup>182</sup>

En revanche, il mit en garde contre le fait de mendier les biens des autres sans qu'on en ait besoin en disant : "L'un de vous ne cesse de mendier jusqu'à ce qu'il rencontre Allah le Très-Haut (le jour du Jugement dernier) avec le visage dépourvu de toute chair".<sup>183</sup> Ceci en signe de la honte qu'il éprouvera car il devait travailler et se nourrir grâce au labeur de ses mains.

---

<sup>181</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1930.

<sup>182</sup> Rapporté par Al Bayhaqi, hadith n° 4931.

<sup>183</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1381 et Mouslim, hadith n° 1724.





Le Messager d'Allah ﷺ dit également : "Celui qui mendie sans être pauvre est comme celui qui consume en réalité des braises (d'Enfer)".<sup>184</sup>

Il prohiba aussi le monopole des marchandises dans l'objectif d'en hausser le prix en disant : "Celui qui monopolise est fautif".<sup>185</sup>

De même, on rapporte qu'il dit : "Allah, le Très-haut, dit : "Je suis le troisième de deux partenaires tant que l'un ne trahit pas l'autre. Mais si l'un trahit l'autre, je sors de la transaction".<sup>186</sup>

À ce sujet, nous mentionnons les hadiths suivants :

- " Le commerçant honnête et sincère sera parmi les Prophètes, les véridiques et les martyrs (le Jour du jugement dernier)".<sup>187</sup>
- "Méfiez-vous des nombreux serments dans les opérations de vente. Cela aide à écouler la marchandise puis en détruit le profit".<sup>188</sup>
- " Les deux parties contractantes d'une vente sont liées par le droit d'option, pour autant qu'ils ne se sont pas séparés – ou jusqu'à ce qu'ils se soient quittés. – S'ils disent la vérité et ont tout montré, leur négoce sera béni, s'ils ont menti et trahi, la bénédiction attachée à leur négoce sera annihilée".<sup>189</sup>
- "Donnez au travailleur son salaire avant que sa sueur ne sèche".<sup>190</sup>
- " Le meilleur gain est celui qu'on fait de sa main et de manière appliquée".<sup>191</sup>
- "Est interdit le commerce des boissons enivrantes".<sup>192</sup>

---

<sup>184</sup> Rapporté par At-Tabrani, hadith n° 3506.

<sup>185</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 3012 et At-Tirmidhi, hadith n° 1188.

<sup>186</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2936

<sup>187</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1130 et Ibn Madjah, hadith n° 2130

<sup>188</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 3015 et An-Nassa'i, hadith n° 4348.

<sup>189</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1968 et Mouslim, hadith n° 2825

<sup>190</sup> Rapporté par Ibn Madjah, hadith n° 2434.

<sup>191</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 8060

<sup>192</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2074 et Mouslim, hadith n° 2959.





- "Ne vendez pas les fruits avant que leur mûrissement n'apparaisse et qu'ils n'aient plus de fléau lésion ".<sup>193</sup>
- "Celui qui nous trahit n'est pas des nôtres".<sup>194</sup>
- " Le Musulman est le frère du Musulman. Il n'est pas licite au musulman de vendre une marchandise défectueuse à son frère sans qu'il lui en montre les défauts".<sup>195</sup>
- "Que l'un de vous ne fasse pas un négoce dont son frère contracte la vente"(ne vous livrez pas aux surenchères). Il est aussi interdit de revendre des marchandises déjà vendues.<sup>196</sup>
- "La vente n'est valable qu'à partir d'un consentement mutuel".<sup>197</sup>
- "Allah, le Très-Haut, aime l'indulgent lorsqu'il vend, lorsqu'il achète et lorsqu'il réclame le paiement de ce qu'on lui doit comme une dette".<sup>198</sup>

\* \* \*

## 15. L'auto-surveillance

En effet, l'une des valeurs les plus importantes qu'ordonna le Messager d'Allah ﷺ est que l'homme doit se surveiller lui-même de façon à suivre les droits d'Allah et ceux de ses serviteurs en secret avant de le faire en public.

À ce propos, le Prophète ﷺ dit : "Crains pieusement Allah, quel que soit l'endroit où tu te trouves (seul ou avec des gens). Fais

---

<sup>193</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 2829.

<sup>194</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 146 et At-Tirmidhi, hadith n° 1236

<sup>195</sup> Rapporté par Ibn Madjah, hadith n° 2237.

<sup>196</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1995 et Mouslim, hadith n° 2531.

<sup>197</sup> Rapporté par Ibn Madjah, hadith n° 2176

<sup>198</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1240



suivre la mauvaise action d'une bonne et voilà qu'elle l'efface. Sois affable et courtois avec les gens".<sup>199</sup>

De même, il montre à Ibn 'Abbas رضي الله عنه en lui apprenant l'auto-surveillance, le courage de se remettre complètement à Allah : "Ô Jeune homme ! Je vais t'enseigner ces quelques paroles: Observe les commandements d'Allah et Allah te préservera. Observe les commandements d'Allah et tu trouveras Allah à tes côtés. Quand tu demandes quelque chose, demande-le à Allah. Quand tu as besoin d'aide, demande-la à Allah. Sache que si tout le monde se réunissait pour te faire du bien, il ne pourrait faire que le bien qu'Allah a déjà écrit pour toi. Que si tous se coalisaient pour te faire du mal, ils ne pourraient te faire que le mal qu'Allah a déjà écrit pour toi. Les calames (du destin) ont depuis longtemps arrêtés d'écrire et l'encre des pages (du destin) est désormais bien sèche (Allusion au fait que tout est prédestiné)".<sup>200</sup>

Et lorsqu'on interrogea le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم au sujet d'Al 'ihsâne –la foi parfaite, il répondit : " C'est adorer Allah comme si tu Le vois. Si tu ne Le vois pas, Lui, certes, Il te voit".<sup>201</sup>

D'ailleurs, le Prophète صلى الله عليه وسلم mentionna que parmi les sept personnes qui se trouveront dans les plus hauts degrés du paradis le jour de la Résurrection et qu'Allah ombragera de son ombre le jour où il n'y aura d'autre ombre que la Sienne, il y aura : "Un homme, qu'une femme belle et de haute position sociale, a appelé à elle mais il dit : "Je crains Allah, le Seigneur du Monde".<sup>202</sup> Cet homme en proférant cette dernière expression montre qu'il suivait toujours les commandements de son Seigneur en évitant de désobéir à Allah même dans les endroits où personne ne pouvait le voir.

---

<sup>199</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1910 et Ahmed, hadith n° 20392

<sup>200</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2440 et Ahmed, hadith n° 2537.

<sup>201</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 48 et Mouslim, hadith n° 9.

<sup>202</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1334 et Mouslim, hadith n° 1712.



\* \* \*

## 16. La médecine et l'hygiène

Avoir une bonne santé est le désir de tout être humain sur la terre. Le Prophète souligna certaines recommandations et questions hygiéniques qui visent à prévenir les maladies et incitent à se soigner quand on est malade à condition qu'on n'use pas, à cette fin, de moyens illicites. Parmi ces recommandations, nous mentionnons ce qui suit :

- "Pourtant quelques bouchées suffisent au fils d'Adam pour se maintenir. S'il ne peut en être autrement, qu'il réserve un tiers pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson et un tiers pour sa respiration".<sup>203</sup> Si l'humanité mettait en application cette recommandation, elle serait sauvée de beaucoup de maladies actuellement répandues.
- "A chaque maladie, il y a un remède. Si le remède utilisé correspond à la maladie traitée, on obtient la guérison, par la grâce d'Allah".<sup>204</sup>
- "Lorsque vous apprenez l'apparition de la peste dans un endroit, n'y entrez pas et lorsqu'elle survient dans une contrée où vous vous trouvez, n'en sortez pas pour fuir".<sup>205</sup> C'est ce qu'on appellera la quarantaine, des siècles plus tard, dans le domaine de la médecine moderne.
- "Que celui qui dort la nuit avec l'odeur du gras dans ses mains ne se le reproche qu'à lui-même".<sup>206</sup> Dans ce hadith, le Prophète conseille de se laver les mains après avoir mangé surtout si la

---

<sup>203</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2320 et Ibn Madjah, hadith n° 3340.

<sup>204</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4084.

<sup>205</sup> Rapporté par Al Boukhâri, hadith n° 5287 et Mouslim, hadith n° 4111.

<sup>206</sup> Rapporté par Ibn Madjah, hadith n° 3287



personne désire se coucher. Quiconque abandonne cette recommandation ne se le reproche qu'à lui-même.

- "La graine noire, *Al Habbah assawdá* ', est un remède pour toutes les maladies, sauf la mort".<sup>207</sup> Il est donc scientifiquement établi que la graine noire renforce le système immunitaire du corps. Elle est alors un remède pour toute maladie comme l'informa le Prophète Mohammed ﷺ.

\* \* \*

## 17. La propreté et l'embellissement

En effet, le Prophète ﷺ exhorta à la propreté du corps, des vêtements et des maisons. Il appréciait toujours les bonnes odeurs et détestait les mauvaises : parmi ses recommandations à ce sujet, nous mentionnons ce qui suit :

- "Celui qui a des cheveux doit les honorer (les laver et coiffer)".<sup>208</sup>
- "Tout musulman a trois obligations : se laver le vendredi, se nettoyer les dents avec le siwâk et toucher un peu de parfum"<sup>209</sup> C'est ainsi qu'on reconnaît le Prophète, à sa bonne odeur.
- "Font partie de la saine nature : se rincer la bouche, se laver les narines par aspiration d'eau et son rejet, se nettoyer les dents avec le siwâk, se tailler la moustache, se couper les ongles, s'arracher les poils des aisselles, se raser le bas-ventre, se laver les nodosités des doigts,

---

<sup>207</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5255 et Mouslim, hadith n° 4104.

<sup>208</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n°3632.

<sup>209</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 21998.



se laver les émonctoires (les issues de l'urine et des matières fécales) et pratiquer la circoncision".<sup>210</sup>

- "Rendez propres les cours de vos maisons".<sup>211</sup>
- " Allah est Beau et Il aime la beauté".<sup>212</sup>

Une fois, voyant un homme à la tignasse mal peignée, le Prophète ﷺ demanda : "Celui-ci ne trouve-t-il pas ce par quoi il pourrait arranger ses cheveux ? Celui-ci ne trouve-t-il pas de l'eau pour laver ses habits ?".<sup>213</sup>

\* \* \*

## 18. Le respect de l'âme humaine

Allah a honoré l'Homme et fait de lui l'une des plus nobles de ses créatures en disant :

*"Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, leur avons attribué de bonnes choses comme nourriture, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures".* (Sourate *Al 'Isrâa*, le Voyage nocturne, V 70).

Et voilà le Prophète d'Allah se tenant debout après qu'un convoi funèbre fut passé ; on lui dit alors : "Ô Messager d'Allah ! C'est le convoi funèbre d'un juif ! Et le Prophète de reprendre en posant la question : "N'est-ce pas une âme ?"<sup>214</sup>

Ce hadith montre comment le Messenger d'Allah ﷺ honorait l'âme humaine quelques soient sa religion, son appartenance et son comportement dans le monde d'Ici-bas.

<sup>210</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 17606 et Abou Daoud, hadith n°49.

<sup>211</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2723.

<sup>212</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 131 et Ahmed, hadith n° 3600.

<sup>213</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n°3540.

<sup>214</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 1229 et Mouslim, hadith n° 1596.



D'ailleurs, il interdit de supplicier les gens en disant : "Allah torture le Jour de la Résurrection ceux qui torturent les gens dans le monde d'Ici-bas ".<sup>215</sup> Car la rétribution doit être égale à l'acte.

Le Messager d'Allah ﷺ dit aussi : "Je ne vois encore que deux catégories des gens du feu : "des Hommes portant des fouets pareils aux queues des bovins et en frappant les autres. Des femmes dévêtues bien que vêtues, séductrices et faciles à séduire. Elles portent une coiffure haute comme la bosse recourbée des chameaux. Elles n'entreront jamais au Paradis et n'en sentiront même pas l'odeur ".<sup>216</sup>

En plus, le fait que le Prophète ﷺ proscribit d'insulter les morts<sup>217</sup> prouve qu'il respecte l'âme humaine. Il affirma encore que : " Casser les os d'un mort est, en matière de châtement, comme le fait de le faire avec les os d'un vivant".<sup>218</sup>

\* \* \*

## 19. Le bon caractère

Certes, tous les hommes aiment la personne ayant un bon caractère, un visage brillant et une bouche souriante. C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ incita à se doter d'un bon caractère, à être affable avec les gens et à gagner leur amitié. Il dit alors : "Rien ne pèse plus dans la balance du Croyant, le jour de la Résurrection, que sa bonne moralité et son bon caractère. Allah déteste, en effet, tout grossier au parler impudique".<sup>219</sup>

---

<sup>215</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4733 et Ahmed, hadith n° 2648.

<sup>216</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 5098

<sup>217</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 17498.

<sup>218</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2792 et Ahmed, hadith n° 23172.

<sup>219</sup> Rapporté par At- Termidhi, hadith n° 1925 en le jugeant bon et authentique.



De même, le Prophète dit : " Les meilleurs croyants sont ceux d'entre eux qui jouissent de la meilleure moralité et du plus doux caractère".<sup>220</sup>

Il dit aussi :

- " Le Croyant atteint sûrement, par sa bonne moralité et son affabilité, le degré de celui qui jeûne toute l'année et passe toutes ses nuits à prier et à évoquer Allah".<sup>221</sup>
- "Les croyants sont faciles et doux comme le chameau qui se soumet facilement à son propriétaire : si on le conduit vers un endroit, il se soumet à l'ordre et si on le fait braquer même sur un rocher, il exécute l'ordre".<sup>222</sup>
- On interrogea le Prophète ﷺ au sujet d'une femme qui observait le jeûne le jour et accomplissait la prière la nuit, mais elle faisait du tort à ses voisins. Le Prophète répondit : "Elle sera destinée à l'Enfer".<sup>223</sup>
- " Celui qui ne s'abstient pas de mentir, d'agir dans le mensonge et d'être hostile, Allah n'a nullement besoin de le voir s'abstenir de manger et de boire".<sup>224</sup>
- "L'obscénité et la grossièreté du langage n'appartiennent pas du tout à l'Islam. Or, les gens les meilleurs sont ceux qui disposent d'un bon caractère".<sup>225</sup>

\* \* \*

## 20. L'amitié et l'amour

<sup>220</sup> Rapporté par Al Hakem, hadith n° 8623 e, Al Bayhaqui, hadith n° 2719

<sup>221</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4165.

<sup>222</sup> Rapporté par Al Bayhaqui, hadith n° 7778.

<sup>223</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 9298.

<sup>224</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5597et Ahmed, hadith n° 9463.

<sup>225</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 19915.



L'amitié n'est pas un sentiment à donner sans qu'il y ait de l'affection, du dévouement et de la donation. C'est pourquoi, on dit : l'ami se manifeste au moment difficile. Le Prophète ﷺ indiqua alors les principes fondamentaux de l'amitié en disant : "Le meilleur compagnon auprès d'Allah est celui qui est le plus bienveillant pour ses propres compagnons, et le meilleur voisin au regard d'Allah est celui qui se montre le plus serviable envers ses voisins".<sup>226</sup>

Le Prophète ﷺ dit également : "Si deux personnes s'aiment mutuellement pour l'amour d'Allah, celui d'entre eux qui aime le plus son frère est le plus aimable au regard d'Allah".<sup>227</sup>

Et encore : "L'un d'entre vous n'atteindra pas la plénitude de la foi tant qu'il n'aimera pas pour son Frère ce qu'il aime pour lui-même".<sup>228</sup>

D'ailleurs, le Prophète ﷺ informa que l'homme entrera au paradis et ses degrés y seront élevés grâce à l'amour qu'il éprouve à l'égard des vertueux. À ce propos, on rapporte qu'un homme vint auprès du Prophète et lui demanda : "Quand est-ce que viendra l'Heure (de la résurrection) ? "

Le Prophète l'interrogea à son tour : " Et qu'as-tu préparé pour elle ? "

- "Rien que l'amour d'Allah et de Son Prophète".
- " Tu seras donc avec ceux que tu aimes, conclut le Prophète". Et Anas de dire : "Ces propos du Prophète nous ont tous réjouis ".<sup>229</sup>

En outre, le Prophète ﷺ incita à bien choisir son compagnon en disant : "Ne prends pour compagnon qu'un croyant, et ne partage ton repas qu'avec un homme pieux".<sup>230</sup> Et " L'homme est à la religion

---

<sup>226</sup> Rapporté par At- Termidhi, hadith n° 1867 et Ahmed, hadith n° 6278.

<sup>227</sup> Rapporté par Ibn Hibban, hadith n° 566.

<sup>228</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 12 et Mouslim, hadith n° 64.

<sup>229</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3412 et Mouslim, hadith n° 4775.

<sup>230</sup> Rapporté par At- Termidhi, hadith n° 2318 et Abou Daoud, hadith n° 4192.





de son compagnon. Soyez donc vigilants quant au choix de celui que vous prenez pour ami".<sup>231</sup>

\* \* \*

## 21. Comment enseigner aux autres ?

Il est évident que le bon enseignant est une personne calme, possédant de solides arguments et une parole sincère qui va du cœur au cœur. En cela, le Prophète ﷺ était le meilleur enseignant ; c'est pour cette raison qu'il dit : " Je suis pour vous comme le père qui vous enseigne".<sup>232</sup>

Parmi les exemples qui en donnent la preuve, nous citons ce que Anas Ibn Malek رضي الله عنه a rapporté lorsqu'il dit : "Tandis que nous étions dans la mosquée du Messenger d'Allah ﷺ, une fois, un Bédouin se tint debout pour y uriner. Les gens se levèrent pour l'empêcher en disant : "Mah ! Mah (Arrête-toi) ! "Le Prophète ﷺ leur dit : "Laissez-le en paix et ne faites pas qu'il rompe (pour ne pas être atteint d'un certain préjudice)". Ils le laissèrent uriner. Puis le Prophète l'appela et lui dit : "Dans ces mosquées, il n'est pas permis d'y uriner et d'y mettre des impuretés ; elles servent plutôt au dhikr (l'évocation et le rappel d'Allah) et à la récitation du Coran".<sup>233</sup>

Nous citons une autre situation qui eut lieu avec Mou'awiah Ibn Al Ḥakam As-Soullami رضي الله عنه. Ce dernier la rapporta : "Alors que je priais avec le Messenger d'Allah ﷺ, voilà que l'un des gens éternua. Je lui dis (selon la règle de la politesse) : "Qu'Allah te fasse miséricorde". Les gens me jetèrent des regards de réprobation. Je me

<sup>231</sup> Rapporté par Aḥmed, ḥadith n° 8065.

<sup>232</sup> Rapporté par Abou Daoud, ḥadith n° 7 et Aḥmed, ḥadith n° 7102.

<sup>233</sup> Rapporté par Mouslim, ḥadith n° 429.



dis : "Malheur à moi ! Qu'avez-vous à me regarder ainsi ?" Ils se mirent à taper des mains sur leurs cuisses (pour me faire taire). Quand je compris qu'ils voulaient me faire taire, je me tus". Quand le Messager d'Allah – puissè-je lui servir de rançon ainsi que mon père et ma mère - acheva sa prière, je n'ai jamais vu avant lui, ni après lui, un instructeur meilleur que lui. Il ne me gronda ni ne me frappa ni ne m'insulta ! Il dit tout simplement : "Durant la prière, il n'est pas permis de prononcer une seule parole sur ce que les gens disent entre eux. La prière, en effet, n'est faite que pour purifier et glorifier Allah et pour réciter le Coran".<sup>234</sup>

Au surplus, le Prophète ﷺ avait recours au dialogue rationnel pour convaincre et enseigner. À ce sujet, Abou Oumamah رضي الله عنه rapporta qu'un jeune homme vint lui dire : "Ô Messager d'Allah ! Autorise-moi à commettre l'adultère." Sur ce, les compagnons se dirigèrent vers lui et le réprimandèrent en disant : "Arrête-toi ! Arrête-toi (litt. Mah ! Mah !)" Par contre, le Prophète lui dit : "Approche-toi !" Il s'approcha alors un peu. Et le Prophète lui demanda :

"Aimes-tu qu'on la fasse avec ta mère l ?"

" Par Allah ! Non. Qu'Allah fasse que mon âme puisse te servir de rançon !" répondit le jeune homme.

- "De même, les autres ne l'aiment pas qu'on la fasse avec leur mère, l'aimes-tu encore qu'on la fasse avec ta fille ?"
- " Non. Par Allah ! Ô Messager d'Allah ! Qu'Allah fasse que mon âme puisse te servir de rançon ! "
- "Pareillement, les autres ne l'aiment pas qu'on la fasse avec leur fille. L'aimes-tu encore qu'on la fasse avec ta sœur ?"

---

<sup>234</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 836 et An-Nassa'î, hadith n° 1203.



- "Non. Par Allah ! Ô Messenger d'Allah ! Qu'Allah fasse que mon âme puisse te servir de rançon ! "
- "De même, les autres ne l'aiment pas qu'on la fasse avec leur sœur. L'aimes-tu encore qu'on la fasse avec ta tante paternelle ?"
- "Non. Par Allah ! Ô Messenger d'Allah ! Qu'Allah fasse que mon âme puisse te servir de rançon ! "
- "De même, les autres ne l'aiment pas qu'on la fasse avec leur tante paternelle. L'aimes-tu encore qu'on la fasse avec ta tante maternelle ?"
- "Non. Par Allah ! Ô Messenger d'Allah ! Qu'Allah fasse que mon âme puisse te servir de rançon !"
- " Pareillement, les autres ne l'aiment pas qu'on la fasse avec leur tante maternelle."

Enfin, le Prophète ﷺ mit sa main sur la poitrine du jeune homme en invoquant Allah en sa faveur : " Ô Seigneur ! Pardonne-lui son péché, purifie son cœur et préserve sa chasteté". Et le rapporteur d'ajouter : "Ce jeune homme ne tournait plus, après cet incident, ses regards vers qui que ce soit".<sup>235</sup>

\* \* \*

## 22. Le travail bénévole et l'intérêt public

Le monde s'est intéressé récemment au travail bénévole (à l'aide humanitaire). Les gouvernements le soutiennent en apportant les moyens de le mettre en vigueur vue son importance en matière d'aide offerte aux gens et au secours apporté dans les calamités et les catastrophes qui les frappent.

---

<sup>235</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 21185.



Le Messager d'Allah ﷺ incita donc à effectuer du travail utile aux gens, qui pourrait alléger leur souffrance, en en promettant une grande rétribution et une récompense énorme. Il dit alors : "J'ai vu un homme se délecter au Paradis pour avoir retiré une branche d'arbre se trouvant en plein chemin et qui gênait les musulmans".<sup>236</sup> Le Prophète ﷺ dit également : "On m'a présenté les œuvres de ma communauté, les bonnes comme les mauvaises. Parmi les bonnes, j'ai trouvé le fait d'ôter d'un chemin ce qui peut nuire".<sup>237</sup>

Par ailleurs, le Prophète ﷺ fit du fait d'ôter tout ce qui peut nuire de la voie de la foi en fonction du hadith : "La foi comporte un peu plus de soixante-dix branches. La plus élevée consiste à prononcer : Il n'y a de dieu qu'Allah". (*La ' ilaha ' illa allah*) La moindre est d'ôter d'un chemin ce qui peut nuire. La pudeur fait partie intégrante de la foi".

Et encore : "La meilleure œuvre est de faire entrer la joie chez ton frère musulman, de rembourser ses dettes et de lui donner à manger du pain".<sup>238</sup>

Il dit aussi : "Celui qui s'empresse de pourvoir aux besoins de la veuve et de l'Indigent est semblable à celui qui combat dans le sentier d'Allah ou à celui qui passe ses nuits à prier inlassablement et à celui qui jeûne de manière permanente".<sup>239</sup>

De plus, il fit l'éloge des Ach'aryyin pour leur attitude face à la hausse des prix, des difficultés et des guerres en disant :

"Lorsque les Ach'aryyin n'ont plus de provisions au cours d'une bataille ou que la nourriture de leurs familles à Médine vient à manquer ; ils rassemblent dans un même vêtement tout ce qu'ils ont

---

<sup>236</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4745.

<sup>237</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 895 et Ahmed, hadith n° 20569.

<sup>238</sup> Rapporté par Al Bayhaqui dans *Chou'b al Iman* (les branches de la foi), hadith n° 7273.

<sup>239</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4934 et Mouslim, hadith n° 5295.



comme aliments puis font un partage équitable à l'aide d'un même récipient. Ils font partie de moi et je suis un des leurs".<sup>240</sup>

Il dit aussi : " Celui qui creuse un puits d'eau auquel un être vivant un djinn, un humain ou un oiseau s'abreuvent, Allah lui accordera une récompense le Jour du Jugement dernier".<sup>241</sup>

\* \* \*

### 23. La concertation, la Choura

Sans doute, chaque personne a-t-elle besoin dans sa vie, de demander conseil aux experts et aux avisés, d'échanger son point de vue pour parvenir à une décision correcte et opter un choix équitable qui puisse réaliser son intérêt principal au sujet des questions qui l'intéressent.

Or, la concertation est mentionnée deux fois dans le Coran Sacré : d'abord, Allah l'enjoint à son Messager dans la sourate *Al 'Imrân*, V.159 en disant : "*Et consultez-les à propos des affaires*". Ensuite, Il fait l'éloge de ceux qui tiennent compte de la *Choura* dans la sourate *Ach- Choura*, La Consultation, V.39 en disant : "*Ceux qui (des croyants) répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la Salat, se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que Nous leur attribuons*".

Allah fait ainsi leur éloge car ce ne sont pas des autocrates, ils ne font pas cavalier seul, mais ils délibèrent et discutent de leurs affaires afin de parvenir à la vérité.

En effet, le Prophète ﷺ n'avait pas besoin de consulter qui que ce soit dans la mesure où il était soutenu par la révélation du Ciel.

<sup>240</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 2306 et Mouslim, *hadith* n° 4556.

<sup>241</sup> Rapporté par Al Boukhârî dans *Attarikh Alkabir* (la Grande Histoire), *hadith* n° 1/331.



Cependant, Allah lui ordonna de recourir à la *Choura* pour que la communauté en sache le mérite et la prenne comme exemple à suivre.

Le Prophète ﷺ consulta beaucoup donc ses compagnons et mit en exécution les avis de ses conseillers dans plusieurs situations. Raison pour laquelle, Abou Hourayrah رضي الله عنه dit : "Je n'ai jamais vu quelqu'un consulter beaucoup ses compagnons plus que le Messager d'Allah".<sup>242</sup>

Il demanda l'avis de ses compagnons au sujet de la destruction et de la reconstruction de la Ka'bah ou pour sa restauration.<sup>243</sup>

Et lorsque les polythéistes se furent rassemblés à Badr en vue de combattre le Messager d'Allah ﷺ, il vint auprès de ses compagnons et leur dit : "Voici que la Mecque vous a expédié ses chers enfants (ses notables). Ensuite, il leur demanda leur avis au sujet de la guerre. Abou Bakr رضي الله عنه se mit à parler d'abord en disant de bonnes paroles et ensuite 'Omar prit la parole de la même manière. Puis Al Miqdad رضي الله عنه se leva à son tour et dit : "Ô Prophète d'Allah ! Va exécuter l'ordre qu'Allah t'a donné et nous sommes avec toi ! Par Allah ! Nous ne te dirons pas comme les Enfants d'Israël ont dit à Moïse : allez vous battre, toi et ton Seigneur ; nous, nous resterons ici. Non. Nous nous battons à tes côtés, à ta gauche et à ta droite, devant toi et derrière toi. Par Allah ! Si tu nous ordonnes de nous mettre en route avec toi vers Berk Al Ghemd – l'Abyssinie- nous allons endurer avec toi jusqu'à ce que tu y arrives." Ainsi, Le Prophète ﷺ invoqua en leur faveur. Ensuite il dit : "Ô gens ! Conseillez-moi !" aux Anṣārs car ceux-ci étaient ses protecteurs contre les autres et il avait peur qu'ils ne veuillent pas le défendre à l'extérieur des limites ni sortir avec lui.

---

<sup>242</sup> Rapporté par At- Termidhi, hadith n° 1636 et Ahmed, hadith n° 18166.

<sup>243</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 2371.



Alors Sa'd Ibn Mou'adh رضي الله عنه dit : " Ô Prophète d'Allah ! Il me semble que ta question s'adresse à nous et que tu souhaites connaître notre avis à ce sujet." – "oui", répondit le Prophète et Sa'd رضي الله عنه de reprendre : "Nous avons cru en toi, nous avons témoigné que tu nous apportes la vérité et nous avons promis de t'obéir. Ô Messenger d'Allah ! Va donc exécuter ce qu'Allah t'a ordonné. Par Celui qui t'a envoyé par la vérité. Même si tu nous ordonnes de traverser cette mer, nous allons la traverser avec toi. Nous ne détestons pas rencontrer notre ennemi demain car nous sommes fermes dans le combat et loyaux au moment de la rencontre avec l'ennemi. Peut-être Allah te fera voir ce qui va réjouir tes yeux. Va donc, accompagné par la bénédiction d'Allah".

De même, le Prophète صلى الله عليه وسلم demandait l'avis des femmes au sujet des affaires les plus importantes. Il consulta alors son épouse, Oum Salama, qu'Allah l'agrée, dans le pacte d'Al Houdaybiah à propos du comportement des musulmans et exécuta son opinion. C'est ce qui indique que la *choura* est un principe de base dans la vie du Prophète صلى الله عليه وسلم et dans sa manière de gérer les affaires des musulmans.

\* \* \*

## 24. Repousser l'injustice

Tout comme l'Islam a interdit l'injustice, il a ordonné de rompre toute relation avec l'injuste jusqu'à ce que les gens évitent ses maux. À ce propos, Allah, le très- Haut, dit :

*" Le Mois sacré pour le mois sacré ! - Le talion s'applique à toutes choses sacrées -. Donc, quiconque transgresse contre vous, transgressez contre lui, à transgression égale. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est avec les pieux" (Sourate Al Baqarah, la Vache, V.194).*



Ce verset confirme qu'il n'est permis ni de faire du tort à l'agresseur ni de se venger de lui, mais nous devons uniquement prendre nos droits ni plus ni moins. Ceci représente l'un des aspects de la grandeur de l'Islam.

D'ailleurs, le Messager d'Allah ﷺ incita à repousser l'injustice de plusieurs manières, comme :

- "Si tu vois ma communauté craindre de dire à l'injuste : tu es injuste, tu attendras qu'Allah l'abandonne".<sup>244</sup>
- " Lorsque des gens croisent le blâmable sans essayer de le changer, Allah ne tardera pas alors à les châtier tous sans exception".<sup>245</sup>
- Une fois un homme vint auprès du Prophète ﷺ et lui dit : " Qu'est-ce que tu penses d'une personne qui est venue pour s'emparer de mes biens ?".
- "Ne les lui donne pas !", répondit le Prophète. – et si elle me combat ?"
- "Combats-la !"
- "Et si elle me tue ?"
- "Tu es alors martyr !"
- "Et si je la tue ?"
- "Elle ira donc en Enfer !" <sup>246</sup>

En outre, le Prophète ﷺ dit: "Ô gens ! Lors d'une bataille, Ne souhaitez pas la rencontre de l'ennemi et demandez plutôt à Allah de vous préserver ! Mais si vous le rencontrez, soyez patients et sachez que le Paradis se trouve à l'ombre des sabres ". Et le Prophète d'ajouter ensuite : " Seigneur ! Toi qui as révélé le Livre, qui mets les

---

<sup>244</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 6495.

<sup>245</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 16.

<sup>246</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 201.





nuages en mouvement et qui défais les actions, vaincs-les et accorde-nous la victoire".<sup>247</sup>

Ce hadith indique qu'il incombe aux musulmans de ne commencer ni par la guerre ni par l'agression. Ils ne doivent même pas souhaiter la rencontre d'ennemis et solliciter Allah de les en dispenser.

\* \* \*

## 25. L'éthique de la guerre et du combat

Les guerres que mena le Prophète ﷺ n'étaient pas comme des guerres barbares qui visent à détruire, à saccager et à tuer le plus grand nombre possible d'hommes. Elles étaient essentiellement éthiques dans leurs objectifs, leurs motifs et la manière de leur gestion. C'est pourquoi le Prophète ﷺ orientait ses commandants en leur disant : "Partez au nom d'Allah, à l'aide d'Allah et selon les principes de la religion du Messenger d'Allah, ne tuez ni vieillard, ni petit enfant ni femme ; ne soyez pas excessifs, regroupez vos butins les uns avec les autres, réconciliez et soyez bienfaisants car Allah aime les bienfaiteurs".<sup>248</sup>

Une fois, le Prophète ﷺ passa devant une femme tuée dans l'une des batailles, il s'arrêta et dit : "Il ne fallait pas tuer cette femme". Puis, il observa les visages de ses compagnons et dit à l'un d'entre eux : " Rejoins Khaled ! Qu'il n'assassine ni enfants ni salariés ni femme !" <sup>249</sup>

Il interdit de tuer les femmes et les jeunes garçons pendant la guerre.<sup>250</sup>

<sup>247</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2744 et Mouslim, hadith n° 3276.

<sup>248</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2247.

<sup>249</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2295 et Ahmed, hadith n° 15423.

<sup>250</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2792 et Mouslim, hadith n° 3280.



Après la mort du Prophète ﷺ, les califes bien guidés ont suivi le même exemple. Comme Abou Bakr رضي الله عنه le Véridique qui recommanda à son commandant, Oussama Ibn Zayed رضي الله عنه, envoyé en Syrie, Cham, lui disant : "Ne trahissez pas, ne volez pas le butin, ne violez pas vos pactes, ne mutiliez pas vos victimes et ne tuez ni enfant, ni personne âgée, ni femme, ne coupez pas de dattier et n'en brûlez pas, ne coupez pas non plus d'arbre fruitier, égorgez mouton vache ou chameau seulement pour en manger. Vous allez passer près de gens qui se sont consacrés au culte dans les monastères – c.à.d. les moines-, alors laissez-les faire ce à quoi ils sont consacrés".

\* \* \*



## 26. Le bonheur

Le bonheur est un besoin nécessaire à tous les êtres humains. Ils le souhaitent tous et aspirent à le réaliser. Cependant, nombreux sont ceux qui se trompent de route et le cherchent en dehors d'eux-mêmes dans les biens, les femmes, le voyage, la renommée et le prestige social.

Le bonheur est, effectivement et indissociablement, à l'intérieur de l'homme. Il s'instaure donc, dans la foi, la certitude, la satisfaction et l'amitié envers autrui. Le Prophète ﷺ y fit allusion dans plusieurs hadiths. Il dit alors : "Le croyant a une destinée étonnante ! Tout ce qui lui advient est bénéfique, et cela n'est réservé qu'à lui seul ! En effet, lorsqu'un bien lui échoit, il remercie Allah et ceci est un bien pour lui. Et s'il est victime d'un malheur, il se montre patient et cela est aussi un bien pour lui".<sup>251</sup>

Le Prophète ﷺ montra aussi que la satisfaction est la base du bonheur et de la réussite dans le monde d'Ici-bas et dans l'au-delà en disant : "Bienheureux celui qui est devenu musulman, qui a reçu comme subsistance de quoi subvenir à ses besoins, et qu'Allah rend satisfait de ce qu'Il lui a octroyé".<sup>252</sup> Et encore : "Celui qui, parvenu au matin, se sent en sécurité parmi les siens, en bonne santé et possède de quoi subsister pour la journée, c'est comme si on avait rassemblé pour lui ce monde et ce qu'il contient".<sup>253</sup>

Néanmoins, le Prophète ﷺ n'oublia pas les facteurs extérieurs qui affectent l'humeur et les sentiments d'une personne. Il en énuméra alors certains en tant qu'éléments permettant de réaliser le bonheur du fait qu'ils exercent une forte influence sur l'homme. Il dit donc : "Quatre choses font partie du bonheur : une femme vertueuse, une demeure large, un bon voisin et une monture confortable. Par contre,

<sup>251</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 5318.

<sup>252</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 1746.

<sup>253</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2268 et Ibn Madja, hadith n° 4131.



quatre autres choses font partie du malheur : une femme méchante, un mauvais voisin une monture inconfortable et une demeure étroite".<sup>254</sup>

De plus, l'optimisme entraîne au bonheur. C'est pourquoi le Prophète ﷺ "encourageait le bon augure et détestait le mauvais ".<sup>255</sup>

Il disait : "N'est pas des nôtres celui qui exerce la divination ou qu'on l'exerce pour lui et celui qui augure ou qu'on augure pour lui "<sup>256</sup>

\* \* \*

## 27. L'optimisme

L'optimisme est l'une des valeurs positives de l'homme, car elle le rend capable de se concentrer pour trouver des solutions pertinentes aux problèmes les plus délicats. Donc, les optimistes réussissent le mieux malgré les obstacles qu'ils rencontrent.

Le Prophète ﷺ admirait l'optimisme et détestait l'augure<sup>257</sup> et ceci, même dans les moments les plus difficiles de sa vie. Le Prophète partit ainsi en compagnie d'Abou Bakr رضي الله عنه quittant la Mecque pour Médine après l'intensification de la persécution que les polythéistes firent subir aux croyants à la Mecque. Informés, les polythéistes expédièrent des hommes à la recherche des deux hommes, fixant une récompense de cents chameaux à celui qui pourrait les arrêter. Ils arrivèrent enfin à la grotte où se trouvait le Prophète. À ce moment-là, voyant leurs pieds, Abou Bakr رضي الله عنه se mit à pleurer par peur que le Prophète soit atteint de quoi que ce soit. Il dit alors au Prophète : " Si

---

<sup>254</sup> Rapporté par Al Bayhaqui, hadith n° 9556.

<sup>255</sup> Rapporté par Ibn Madjah, n° 3526.

<sup>256</sup> Rapporté par At-Tabarani, hadith n° 4262.

<sup>257</sup> Rapporté par Ibn Madjah, n° 3526.



l'un d'eux regarde sous ses pieds, il pourra nous voir ". Alors, le Prophète ﷺ le calma, lui disant d'un ton optimiste, sûr de la victoire d'Allah : " Que penses-tu de deux dont Allah est leurs troisième ?"

Le Coran sacré a présenté cette scène ainsi :

*"Si vous ne lui portez pas secours... Allah l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécré l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : "Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous." Allah fit alors descendre sur lui Sa sérénité "Sa sakina" et le soutint de soldats (Ange) que vous ne voyiez pas, et Il abaissa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole d'Allah eut le dessus. Et Allah est Puissant et Sage" (Sourate At-Tawbah, le repentir, V.40).*

Une autre situation reflète l'optimisme du Prophète ﷺ au moment où les musulmans souffraient de misère et de peur. Là encore, le Prophète parle d'un ton optimiste, promettant aux musulmans la puissance, la victoire et l'affermissement de leur pouvoir. À ce propos, 'Adiye Ibn Hatim rapporta : "Tandis que j'étais chez le Prophète, un homme vint se plaindre de la misère ; puis un autre vint se plaindre du brigandage. Le Prophète dit ainsi : Ô 'Adiye ! As-tu vu Al Hirah (région du centre sud de l'Irak à 7 KM sud-est de Nadjaf) ? Je répondis : "non pas encore". Il reprit : " Ô 'Adiye ! Si tu survis plus longtemps, tu verras *adh-dha'ina* (femme dans une litière placée sur le dos d'un chameau) aller d'Al Hirah pour faire la circumambulation autour de la Ka'bah à la Mecque en toute sécurité n'ayant peur que d'Allah. Et si ta vie est plus longue encore, tu ouvriras les trésors de Chosroës !" je dis alors : "Chosroës fils de Hormodh ?" Et le Prophète de répliquer : "Oui Chosroës fils de Hormodh et si tu survis encore plus longtemps, tu verras un homme en sortir, les paumes pleines d'or ou d'argent, chercher celui qui l'accepte et ne trouver personne".

Et 'Adiye d'ajouter : " En effet, j'ai vu *adh-dha'ina* aller d'Al Hirah pour faire la circumambulation autour de la Ka'bah à la Mecque en toute sécurité n'ayant peur que d'Allah. Et j'étais parmi ceux qui



ont ouvert les trésors de Chosroês fils de Hormodh et si vous survivez encore plus longtemps, vous verrez l'homme en sortir les paumes pleines d'or ou d'argent, chercher celui qui l'accepte et ne trouver personne".<sup>258</sup>

\* \* \*

## 28. L'esprit d'humour

Le Messager d'Allah ﷺ s'amusait et plaisantait parfois avec ses compagnons, mais il fixa des principes normatifs pour que la plaisanterie ne se transforme pas en mensonge ou ironie ou en atteinte aux droits d'autrui. À cet égard, Abou Hourayrah رضي الله عنه rapporta que les compagnons demandèrent au Prophète : "Ô Messager d'Allah, tu plaisantes avec nous !" Le Prophète répondit : " Je plaisante, mais je ne dis que la vérité".<sup>259</sup>

Or, lorsque Handhala رضي الله عنه croyait que le fait de plaisanter avec les siens et de jouer avec sa femme pourrait être considéré comme une sorte d'hypocrisie, il se dirigea vers le Prophète ﷺ et lui dit : " Ô Messager d'Allah ! Handhala est devenu hypocrite". Le Messager d'Allah lui dit : "Comment cela ?" il dit donc : "Quand nous sommes chez toi, tu nous incites à penser au Paradis et au Feu comme si nous les voyions de nos propres yeux et dès que nous sortons de chez toi, voilà que nous sommes retenus par nos femmes, nos enfants et nos biens. Nous avons ainsi beaucoup oublié !" Le Messager d'Allah dit : " Par Celui qui Détient mon âme dans Sa main, si vous saviez persister dans l'état où vous étiez chez moi et dans la pensée continue

---

<sup>258</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3328.

<sup>259</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1913.



(à Allah), les Anges vous serreraient la main dans vos lits et quand vous marchez dans la rue. Mais ô Handhala ! Une heure pour l'au-delà et une heure pour les choses de ce bas monde " (et il le répéta trois fois).<sup>260</sup>

Parmi les exemples qui illustrent l'esprit d'humour du Prophète ﷺ, nous mentionnons le suivant : "Un homme vint voir le Prophète et lui demanda : Ô Messager d'Allah ! Porte-moi sur un chameau. Il lui répondit en plaisantant : "Je vais te donner le petit d'une chamelle comme monture". " Ô Messager d'Allah ! Que ferais-je avec le petit de la chamelle ?", interrogea l'homme de nouveau. "Est-ce que les chameaux n'engendrent que des chameaux ?" dit alors le Messager d'Allah.<sup>261</sup>

Le Prophète ﷺ aimait un bédouin laid prénommé Zâhir Ibn Harâm رضي الله عنه. Le Prophète lui rendit visite un jour alors qu'il vendait des marchandises au marché. Le Prophète l'attrapa par derrière lui cachant les yeux avec ses mains ; Zâhir ne pouvait donc voir qui c'était. Il dit alors : "Lâchez-moi ! Qui est-ce ?" Lorsqu'il se retourna, il réalisa que c'était le Prophète et tenta de s'approcher de lui (pour lui faire l'accolade). Le Prophète commença à dire haut et fort, en plaisantant : "Qui va acheter cet esclave ?" Zâhir lui dit : "Ô Messager d'Allah, je serai alors d'un très bas prix" (*il était laid et pensait donc que les gens ne l'appréciaient pas*).

Le Prophète lui dit alors :

"Mais aux yeux d'Allah, tu es d'une très grande valeur".<sup>262</sup>

De même, il plaisantait toujours avec Anas رضي الله عنه en lui disant :

" Ô toi qui as deux oreilles, *yadhaloudhounayni*".<sup>263</sup>

<sup>260</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4937 et At-Tirmidhi, hadith n° 2438.

<sup>261</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1914 et Ahmed, hadith n° 13315

<sup>262</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 12187.

<sup>263</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1915 et Abou Daoud, hadith n° 4394.



On rapporte également qu'Anas رضي الله عنه dit qu'une vieille femme vint trouver le Prophète et lui demanda : "Invoque Allah pour qu'Il me fasse entrer au Paradis." Il répondit : "O mère d'untel, aucune vieille femme n'entrera au Paradis." Elle partit en pleurant. Le Prophète se mit à sourire et lui dit : "N'as-tu pas lu les propos d'Allah, le Très-Haut : *"En vérité, c'est nous qui les avons créées à la perfection. Et Nous les avons faites vierges"*. Cela veut dire que les gens du paradis seront tous rajeunis, mûrs et pleins de vie.

Ces attitudes du Prophète صلى الله عليه وسلم faisaient entrer la joie et la gaieté dans les esprits et dissipaient les soucis et les chagrins, tout en confirmant que l'Islam n'est pas une religion rigide qui néglige les besoins de l'âme humaine, bien au contraire, il lui accorde ses droits à la gaieté, au bonheur et à l'amusement innocent. C'est pourquoi, les enseignements du Prophète صلى الله عليه وسلم sont réalistes dans la mesure où ils répondent aux élans de l'homme, à ses penchants, à sa nature primordiale, *fitra*, et à ses besoins psychologiques et sociaux.

\* \* \*





### Troisième partie

Le Prophète ﷺ met en garde contre les vices et les mauvaises actions

1	Le meurtre
2	La trahison
3	La colère
4	Semer l'effroi entre les gens
5	La perfidie
6	Semer la corruption entre les hommes
7	L'espionnage
8	L'insulte et l'imprécation
9	La mauvaise conjecture
10	Le pot de vin, la corruption
11	L'apparence trompeuse
12	La paresse
13	Le désespoir
14	Le suicide
15	L'injustice et l'agression



## Le Prophète ﷺ met en garde contre les vices et les mauvaises actions

Le Prophète d'Allah, Mohammed ﷺ, ne fut pas envoyé à une telle communauté ou à une telle nation, mais il fut envoyé à tous les humains pour être annonciateur, avertisseur et pour appeler tous les gens à Allah par son intermédiaire et comme une lanterne éclairante. Il leur a enjoint le convenable, leur a interdit le blâme, leur a rendu licites les bonnes actions et leur a prohibé les mauvaises.

Son discours était adressé aux êtres humains en particulier, et à la conscience humaine en général. De là, il a révélé les secrets de la nature humaine pour rendre le cœur- tout cœur- plus pur, l'esprit plus noble et la morale plus belle et majestueuse.

Sur l'ordre de son Seigneur, Mohammed ﷺ a voulu libérer l'homme du pouvoir abusif des biens matériels afin qu'il puisse résister à la pression de ses passions l'incitant à la dissolution morale et comportementale. Il a exhorté alors à la patience, à l'endurance et à l'indulgence autant que possible. Il a déclaré aussi que la colère est une flamme de feu qui réclame la vengeance et que la mauvaise conjecture mène à la division. Il a mis aussi en garde contre toutes les fautes de la langue surtout les paroles obscènes et a ordonné de proférer des propos bons et doux.

Son message se caractérisait par une vision optimiste à l'égard de l'univers et de la vie. Ses hadiths appellent alors à l'optimisme et avertissent contre tout ce qui en est le contraire comme le désespoir, l'abandon du travail (le chômage), la paresse et la passivité. Il insistait sur l'inviolabilité de l'âme humaine : il a proscrit fortement d'agresser les autres, de semer l'effroi, l'intimidation, ou le meurtre et de se faire du tort à soi-même ou de se suicider. Ces derniers actes sont considérés, selon le Prophète ﷺ, comme les plus abominables et les plus criminels.



Son message souligne, avec clarté, la nécessité de se purifier de tous les facteurs de la corruption sociale, administrative et politique. Il interdit alors le fait de semer la discorde entre les musulmans, l'espionnage, la trahison et la perfidie. Il met en garde donc contre le pot de vin en blâmant fortement celui qui le commet ; en plus, il insiste sur l'importance du travail sérieux et l'abandon des apparences vaines.

Nous pouvons méditer les propos, les actes, les gestes et les allusions du Prophète ﷺ d'une façon pratique et réaliste digne d'être atteinte pour réaliser le bonheur dans le monde d'Ici bas et dans l'au-delà.

\* \* \*

## 1. Le crime de meurtre

Le droit à la vie est certes l'un des plus importants droits de l'Homme. Le fait de violer ce droit est considéré comme un crime condamné et désapprouvé par tout le monde. À ce propos, Allah, Glorifié soit-Il, dit :

*"C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Israël que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet, Nos Messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre" (Sourate Al Mâ'idah, la Table servie, V.32).*

*"Et, sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendue sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le*



*meurtre, car il est déjà assisté (par la loi)" (Sourate Al Isrâ', le Voyage nocturne, V.3").*

Par rapport au crime de meurtre, Le Prophète ﷺ restait intransigeant en interdisant tout moyen menant au meurtre et à l'effusion du sang sans aucune raison valable. Il dit alors :

- " Quiconque tue un *mou'ahad* (un non-musulman allié et autorisé à séjourner en terre d'Islam), ne sentira point l'odeur du Paradis, et on peut sentir son odeur à une distance de quarante ans".<sup>264</sup>
- " Quiconque tue un *dhimmi* (un non-musulman ayant un pacte de protection avec les musulmans), ne sentira point l'odeur du Paradis, et on peut sentir son odeur à une distance de soixante dix ans".<sup>265</sup>
- " Lorsque deux musulmans se combattent par le sabre, le tueur comme le tué iront en Enfer. " Je dis alors : " Ô Messager d'Allah ! Il en est ainsi du tueur, mais comment le tué peut-il aller en Enfer ?" Il répondit : " Il aspirait à tuer son compagnon".<sup>266</sup>
- " La disparition de ce monde est certes moins grave auprès d'Allah que le fait de tuer un croyant ".<sup>267</sup>
- "Celui qui porte les armes contre nous n'est pas des nôtres ".<sup>268</sup>

\* \* \*

## 2. La trahison

---

<sup>264</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *ḥadith* n° 2930 et Ibn Madjah, *ḥadith* n° 2676.

<sup>265</sup> Rapporté par Ahmed, *ḥadith* n° 17387 et An-Naçâ'î, *ḥadith* n° 4668.

<sup>266</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *ḥadith* n° 30 et Mouslim, *ḥadith* n° 5140.

<sup>267</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, *ḥadith* n° 1315 et An-Naçâ'î, *ḥadith* n° 3922.

<sup>268</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *ḥadith* n° 6366 et Mouslim, *ḥadith* n° 143.



Tous les hommes détestent la trahison et n'aiment pas être trahis. De là, l'Islam l'a interdite et mis en garde contre ses conséquences. Les hadiths suivants le montrent clairement :

- "Le jour de la Résurrection, tout traître portera un étendard par lequel il devra être reconnu".<sup>269</sup>
- "La protection qui pourrait être accordée aux musulmans est une. Si l'un des musulmans a donné refuge à un mécréant, vous êtes tenus de le respecter (de ne pas le trahir). Car tout traître portera un étendard par lequel il devra être reconnu le jour de la Résurrection".<sup>270</sup>
- "Celui qui donne refuge à quelqu'un pour son âme, je désavouerais le tueur même si le tué est mécréant".<sup>271</sup>
- "La foi empêche de tuer traîtreusement, car un croyant ne trahit jamais".<sup>272</sup>
- "Si l'homme a confiance en quelqu'un d'autre, puis que ce dernier le tue après avoir eu confiance en lui, un étendard de trahison lui sera élevé le Jour du Jugement dernier"(pour qu'il soit reconnu devant tout le monde).<sup>273</sup>

\* \* \*

### 3. La Colère

Se mettre rapidement et fortement en colère constitue l'un des maux contre lesquels le Messager, Mohammed ﷺ, a mis en garde. À

<sup>269</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2949 et Mouslim, hadith n° 3269.

<sup>270</sup> Rapporté par Al Hakem, hadith n° 2626.

<sup>271</sup> Rapporté par Ibn Madjah et Ibn Hibban et les termes sont propres à lui.

<sup>272</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2388 et Ahmed, hadith n° 1356.

<sup>273</sup> Rapporté par Al Hakem, hadith n° 8040.



ce propos, on rapporte qu'un homme vint auprès du Prophète et lui demanda : "Fais-moi une recommandation." Le Prophète répondit : " Ne te mets pas en colère !" L'homme réitéra sa question plusieurs fois et le Prophète ﷺ de répondre à chaque fois : "Ne te mets pas en colère !" <sup>274</sup>

D'ailleurs le Prophète ﷺ indiqua à ses compagnons certains remèdes à la colère dont *al'isti'adha* (prononcer la formule "*a'oudhou bilahi mina achchaytani arradjim*" je demande la protection d'Allah contre le Satan maudit) comme dans le hadith suivant : "Deux hommes s'insultèrent réciproquement devant le Prophète. L'un d'entre eux se mit en colère jusqu'à ce que son visage rougisse et change de couleur. Le Prophète dit à ce moment-là : " Je connais une parole qui aurait apaisé ce qu'il éprouvait s'il l'avait dite : "*a'oudhou bilahi mina achchaytani arradjim*"(Je me mets sous la protection d'Allah contre le Satan maudit), sa colère se serait dissipée". <sup>275</sup>

Parmi ces remèdes, nous trouvons aussi le fait de se taire en vertu du hadith ou le Prophète ﷺ dit : "Enseignez, facilitez et ne rendez pas les choses pénibles et si l'un d'entre vous se met en colère, que l'autre reste silencieux". <sup>276</sup>

Un changement d'attitude est encore l'un de ces remèdes d'après les propos du Prophète ﷺ : "Si l'un de vous se met en colère alors qu'il est debout, qu'il s'assoie ; si la colère ne se dissipe pas, qu'il se mette de côté". <sup>277</sup>

\* \* \*

<sup>274</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5651.

<sup>275</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5650 et Mouslim, hadith n° 4726.

<sup>276</sup> Rapporté Ahmed, hadith n° 2029.

<sup>277</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4151 et Ahmed, hadith n° 20386.



#### 4. Semer l'effroi entre les gens

Le Messenger d'Allah ﷺ mit l'accent sur la dignité de l'Homme et la place éminente qu'il occupe dans le monde. La preuve en est qu'il a interdit de lui faire du tort ou de lui nuire même par plaisanterie ou amusement.

À ce propos, Allah, qu'Il soit Glorifié, dit :

*"Et ceux qui offensent les croyants et les croyantes sans qu'ils l'aient mérité, se chargent d'une calomnie et d'un péché évident".*  
(Sourate *Al Ahzab*, les Alliés, V.58)

De même, le Prophète ﷺ dit : "Quiconque fait du tort aux musulmans dans leurs voies méritera qu'ils le maudissent".<sup>278</sup>

Et encore : "Il n'y a ni préjudice ni nuisance".<sup>279</sup> Ce hadith établit une règle qui stipule l'interdiction catégorique de faire du tort aux autres.

Et il dit aussi :

<sup>280</sup> -"Il n'est pas permis au musulman d'intimider un musulman".

-"Qu'aucun d'entre vous ne saisisse les biens de son frère par le biais d'une blague ou sérieusement ".<sup>281</sup>

\* \* \*

<sup>278</sup> Rapporté At-Tabranai, *hadith* n°3050.

<sup>279</sup> Rapporté Ahmed, *hadith* n°2719 et Ibn Madjah, *hadith* n° 2331.

<sup>280</sup> Rapporté par Abou Daoud, *hadith* n° 4351 et Ahmed, *hadith* n° 21986.

<sup>281</sup> Rapporté par Abou Daoud, *hadith* n° 4350 et Ahmed, *hadith* n° 17261.



## 5. La perfidie

Sans doute, tous les hommes sages sont unanimes sur le fait de détester la perfidie, de mépriser le perfide et de se méfier de lui. Car son comportement mène à ébranler la confiance entre les gens et implante dans les cœurs, appréhension et doute. À cet égard, Allah, le Très Haut, dit : *"Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec lui), d'une façon franche et loyale car Allah n'aime pas les traîtres"*. (Sourate *Al-Anfal* (Le butin, V.58).

Le Prophète ﷺ fit de la perfidie l'une des caractéristiques des hypocrites qui montrent leur foi et dissimulent leur incroyance. En les qualifiant, le Prophète ﷺ dit : "Les signes qui distinguent l'hypocrite sont au nombre de trois : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il promet, il ne tient pas sa promesse ; lorsqu'on lui confie un dépôt, il trahit".<sup>282</sup>

Dans une autre version, nous avons : "S'il se dispute, il dévie [de la vérité] et lorsqu'il passe un pacte, il ne le respecte pas."

De nos jours, nous pouvons trouver des personnes qui disent : "Nous trahissons celui qui nous trahit comme le font certaines femmes si elles découvrent la trahison de leurs maris. Un tel comportement ne peut, en aucun cas, résoudre le problème, et il le rend plus compliqué. C'est pourquoi, le Prophète ﷺ dit : "Restitue le dépôt à celui qui te l'a confié, et ne trahis pas celui qui t'a trahi".<sup>283</sup>

---

<sup>282</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 32 et Mouslim, *hadith* n° 89.

<sup>283</sup> Rapporté par Abou Daoud, *hadith* n° 3067 et At-Terdmidhi n° 1185.





En outre, le Prophète ﷺ dit : "N'est pas croyant celui qui ne restitue pas le dépôt ; n'est non plus pas croyant celui qui ne respecte pas sa promesse".<sup>284</sup>

Et encore : "Les péchés qui méritent le plus qu'Allah anticipe la punition dans le monde d'Ici-bas et, en dehors de ce qui attendra le Jour du Jugement dernier, sont la rupture des liens sanguins, la perfidie, la trahison et le mensonge".<sup>285</sup>

\* \* \*

## 6. Semer la discorde entre les gens

Certaines personnes cherchent à semer la discorde entre les hommes et à provoquer l'hostilité sans savoir que de tels actes leur encourent la Colère d'Allah et Son courroux. À ce propos, le Prophète dit : "N'entre pas au paradis un calomniateur *qattat*".<sup>286</sup> *Le qattat* est celui dont les paroles sèment la discorde entre les gens.

Le Prophète ﷺ dit également : "N'est pas des nôtres celui qui trompe une femme, la corrompt et l'incite à porter atteinte à sa relation d'avec son époux".<sup>287</sup>

Quant à celui qui commet un mensonge pour réconcilier les gens, son acte n'est pas interdit en fonction d'un hadith où le Prophète ﷺ dit : "N'est pas considéré comme menteur celui qui réconcilie les gens en rapportant des paroles bienveillantes".<sup>288</sup>

\* \* \*

<sup>284</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 11935.

<sup>285</sup> Rapporté dans *Al Adab Al Moufrad* (l'éthique singulière) d'Al Boukhârî.

<sup>286</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5596 et Mouslim, hadith n° 152.

<sup>287</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 1860.

<sup>288</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2495 et Ahmed, hadith n° 26011.



## 7. L'espionnage

Le Messager d'Allah ﷺ chercha à préserver les choses sacrées et la vie privée des gens et mit en garde contre le fait d'y porter atteinte et de les violer. Il ordonna ainsi de juger les gens d'après leurs actes apparents et de laisser leur conscience pour Allah, le Tout Puissant.

À cet égard, Allah, le Très-Haut, dit :

*"Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non !) Vous en aurez horreur. Et craignez Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux"*(Sourate *Al-Houjourate*, les Appartements, V.12).

Et, pour sa part, le Prophète ﷺ dit :

- " Si tu cherches à connaître les vices des musulmans, tu les pervertiras et peu s'en faut que tu ne les pervertisses".<sup>289</sup>
- "Toute la personne du musulman à l'égard de son Frère est sacrée : tant sa vie que son honneur et ses biens".<sup>290</sup>
- "Si l'un d'entre vous prend la permission trois fois et qu'on ne lui accorde pas cette permission, qu'il s'en aille immédiatement !" <sup>291</sup>
- "Ô vous qui avez cru en paroles sans que la foi s'affermisse dans votre cœur, ne médisez pas sur les musulmans et ne cherchez pas à connaître leurs défauts. Car celui qui cherche à connaître les

---

<sup>289</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4244.

<sup>290</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4650 et At-Tirmidhi, hadith n° 1850.

<sup>291</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5776 et Ahmed, hadith n° 4006.



- défauts des musulmans, Allah cherchera à poursuivre ses défauts jusqu'à ce qu'Il le déshonore même dans son foyer".<sup>292</sup>
- "À celui qui écoute la conversation des autres contre leur gré, on lui versera du plomb fondu dans ses deux oreilles, le jour de la Résurrection." <sup>293</sup>
  - " Fait partie des belles manières de l'Islam le fait d'éviter de se mêler de ce qui ne nous regarde pas". <sup>294</sup>

\* \* \*

## 8. L'insulte et l'imprécation

Pouvez-vous savoir qui est Satan ? Effectivement, c'est celui qui insulte les autres et leur lance des imprécations. Les hadiths suivants du Prophète ﷺ le montrent bien :

- " Deux personnes qui s'échangent des insultes sont considérées comme des Diables qui se lancent réciproquement des démentis (de vaines prétentions) et se mentent l'un l'autre". <sup>295</sup>
- " Insulter un musulman est de l'impiété, le combattre est de la mécréance". <sup>296</sup>

De même, le Messenger d'Allah ﷺ recommanda aux hommes :

" N'insultez personne ! " <sup>297</sup> Il dit aussi : " Le croyant n'est point celui qui multiplie les malédictions". <sup>298</sup>

D'autre part, le Prophète ﷺ proscrivit la maltraitance des animaux, un comportement inconnu à d'autres nations. À ce propos, il dit :

<sup>292</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4236 et Ahmed, hadith n° 18940.

<sup>293</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 6520 et Ahmed, hadith n° 2103.

<sup>294</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2239 et Ibn Madja, hadith n° 3966.

<sup>295</sup> Rapporté par Ibn Hibban, hadith n° 5726.

<sup>296</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5584 et Mouslim, hadith n° 97.

<sup>297</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 3562 et Ahmed, hadith n° 19718.

<sup>298</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1942.



"N'insultez pas le coq car il réveille [les gens] pour la prière, *Ṣalât*".<sup>299</sup>

Ce qui est également très étonnant c'est que le Prophète ﷺ interdit de lancer des imprécations contre le vent. Une fois un homme maudit le vent en présence du Messager d'Allah, le Prophète ﷺ lui dit alors :

"Ne maudis pas le vent car il est certes ordonné ! Quiconque maudit une chose alors qu'elle ne le mérite pas, la malédiction se retournera contre lui."<sup>300</sup>

En outre, une autre des bonnes mœurs que le Prophète ﷺ enseigna à l'un de ses compagnons se traduit par ces paroles : "Si un tel t'a insulté par une chose qu'il a connue de toi, alors ne l'insulte pas par quelque chose que tu as connu de lui. Laisse-le en porter le fardeau (le péché), car une récompense sera pour toi si tu t'abstiens". Alors l'homme dit : "Après cela, je n'ai insulté ni une bête ni un homme."<sup>301</sup>

\* \* \*

## 9. La mauvaise conjecture

À ce propos, Allah, le Très Haut, dit :

*"Ô vous qui avez cru ! Évitez de trop conjecturer [sur autrui] car une partie des conjectures est péché. Et n'espionnez pas ; et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous aimerait-il manger la chair de son frère mort ? (Non !) Vous en aurez horreur. Et craignez*

---

<sup>299</sup>Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4437 et Ahmed, hadith n° 20690.

<sup>300</sup>Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1901 et Abou Daoud, hadith n° 4262.

<sup>301</sup>Rapporté par Ibn Hibban, hadith n° 521.



*Allah. Car Allah est Grand Accueillant au repentir, Très Miséricordieux"* (Sourate Al-Houjourate, les Appartements, V.12).

Et Il dit encore :

*"Ô vous qui avez cru ! Si un pervers vous apporte une nouvelle, voyez bien clair [de crainte] que par inadvertance vous ne portiez atteinte à des gens et que vous ne regrettiez par la suite ce que vous avez fait "* (Sourate Al-Houjourate, les Appartements, V.6).

En effet, la mauvaise conjecture incite à rompre les liens de parenté, à corrompre les relations entre les gens et peut-être à transgresser les droits d'autrui et à leur faire du tort. Raison pour laquelle, l'Islam interdit la mauvaise conjecture envers les autres sans preuve évidente et ordonne de rechercher des preuves avant de suspecter les autres.

À ce sujet, le Prophète ﷺ dit : "Méfiez-vous de la conjecture car la conjecture est la parole la plus mensongère. Ne cherchez pas à déceler les défauts des autres et ne vous espionnez pas. Évitez entre vous toute concurrence déloyale, toute envie et toute haine. Soyez serviteurs d'Allah et frères. "<sup>302</sup>

\* \* \*

## 10. la corruption

Le pot de vin est un mal qui indique le manque de conscience et la perte des droits. En effet, le Prophète ﷺ interdit fortement cette pratique qui corrompt la société et déforme son image civilisée. Il dit alors : "Qu'Allah maudisse le corrupteur et le corrompu ! "<sup>303</sup>

D'ailleurs, le Messenger d'Allah ﷺ mit particulièrement en garde contre la corruption car elle entraîne à dilapider illégalement les biens des autres et mène à la prison celui qui ne mérite pas d'être

<sup>302</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4747 et Mouslim, hadith n° 4646.

<sup>303</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 6689 et Ibn Madjah, hadith n° 2304.



emprisonné et à assassiner celui qui ne mérite pas d'être assassiné. À ce propos, Abou Hourayrah رضي الله عنه dit : " Le Messager d'Allah a maudit le corrupteur et le corrompu au sujet du jugement." <sup>304</sup>

\* \* \*

## 11. L'apparence trompeuse

Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم enseignait toujours à ses compagnons que les apparences sont trompeuses et que la valeur d'un individu se mesure à sa foi et à sa piété et non pas à sa force physique ou à la beauté de son image ou de ses vêtements. Sahl Ibn Sa'd As Sa'idi رضي الله عنه rapporta à ce propos : "Un homme passa devant le Messager d'Allah. Il dit alors à un autre assis près de lui : "Que penses-tu de cet homme ?" l'autre répondit : "C'est l'un des notables des Qorayche. Par Allah, il mérite qu'on lui donne la main de toute femme qu'il demande en mariage, qu'on accepte son intercession et qu'on l'écoute lorsqu'il parle". Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم ne dit rien. Puis passa un autre homme. Le Prophète صلى الله عليه وسلم lui dit alors : "Que penses-tu de celui-ci ?" Il dit : "Ô Messager d'Allah ! Celui-ci mérite qu'on lui refuse la main de celle qu'il demande en mariage, qu'on n'accepte pas son intercession et, s'il parle, qu'on n'écoute pas ce qu'il dit". Le Prophète صلى الله عليه وسلم dit alors : "Cet homme est meilleur que tout le contenant de la terre de cet autre." <sup>305</sup>

Citons aussi ce que rapporta Abou Hourayrah رضي الله عنه d'après les paroles du Prophète صلى الله عليه وسلم. Celui-ci dit : "Il se peut que cet individu à la tignasse mal peignée, tout couvert de poussière et auquel on claque la porte au nez avec mépris, il se peut que s'il faisait serment à Allah

<sup>304</sup> Rapporté par At- Termidhi, hadith n° 1256.

<sup>305</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4701 et Ibn Madjah, hadith n° 4110.



pour qu'Il lui fasse quelque chose, Allah ne ferait pas mentir son serment."<sup>306</sup>

Pour sa part, 'Oubah Ibn 'Amer رضي الله عنه rapporta que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم dit : " Personne n'est préférable à personne sauf par (son attachement à) sa foi et ses bonnes œuvres. Il suffit à l'individu (pour qu'il soit châtié par Allah) d'être libertin, dévergondé, avare et lâche."<sup>307</sup>

De même, le Prophète صلى الله عليه وسلم détestait qu'on se moque d'autrui. À ce propos, 'Abdoullah Ibn Mas'oud رضي الله عنه dit : "Quand j'étais en train de cueillir la branche d'un arbre d'Arak pour servir de bâton au Prophète, le vent m'inclinait – mes jambes étant trop frêles - des gens se mirent alors à rire. "Qu'est-ce qui vous fait rire ?", demanda le Prophète. " La minceur de ses jambes", répondirent-ils. "Par Celui qui Détient mon âme, elles pèseront plus lourd dans la balance d'Allah que la Montagne de Ouhoud", rétorqua le Prophète."<sup>308</sup>

Il n'aimait pas qu'on se moque du père ou de la mère d'une personne. À cet égard, Al Ma'rour Ibn Souwayed رضي الله عنه dit : "Nous passâmes chez Abou Dharr رضي الله عنه lorsqu'il était à Ar-Rabdhah, il portait alors un manteau rayé, tout comme son servent. Nous dûmes alors : "Ô Abou Dharr ! Si vous réunissiez les deux manteaux, ils formeraient un beau costume". Il répondit : "Il y avait un différend entre moi et l'un de mes frères dont la mère n'était pas arabe ; je l'ai injurié par sa mère. Il porta plainte contre moi auprès du Prophète. Ensuite, j'ai rencontré le Prophète qui me dit : " Ô Abou Dharr ! Tu es quelqu'un qui a gardé des mœurs djahilites" (de l'époque préislamique). Je lui répondis alors : "Ô Messager d'Allah ! Celui qui insulte les hommes, ceux-ci insultent son père et sa mère". Le Prophète lui dit enfin : " Ô Abou Dharr ! Tu es quelqu'un qui a gardé des mœurs djahilites. Ce sont vos

<sup>306</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4754.

<sup>307</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 16675.

<sup>308</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 867.



frères qu'Allah a mis en votre possession. Que vous leur fassiez manger de ce dont vous mangez vous-même et que vous les vêtiez de ce que vous portez vous-même. Que vous ne les chargiez pas au-dessus de leurs capacités et, quand vous les chargez de quelque chose, que vous les aidiez à l'accomplir".<sup>309</sup>

\* \* \*

## 12. La paresse

La paresse est un trait de caractère blâmable qui atteint les individus et les peuples, les attarde et les empêche de suivre le chemin de la renaissance, du progrès et de la prospérité. Allah qualifie ainsi les hypocrites en disant :

*"Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la Salat, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. A peine invoquent-ils Allah".* (Sourate An-Nissâ', les Femmes, V142).

De même, le Prophète ﷺ demandait protection auprès d'Allah contre la paresse en invoquant : " Ô Seigneur ! Je me réfugie auprès de Toi contre l'impuissance et la paresse."<sup>310</sup> Le Prophète ﷺ réunit la paresse et l'impuissance, car si l'homme est paresseux, il deviendra incapable d'exécuter les tâches qu'on le charge de faire.

\* \* \*

## 13. Le désespoir

---

<sup>309</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 29 et Mouslim, hadith n° 3140.

<sup>310</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2611 et Mouslim, hadith n° 4874.





Désespérer de la miséricorde et du pardon d'Allah est un mal qui atteint beaucoup de gens à cause de ce qu'ils commettent comme crimes et actes interdits. Cependant, le Prophète ﷺ informa que le désespoir n'a pas lieu d'être en Islam car la miséricorde d'Allah est si immense qu'elle englobe celui qui se repentit, retourne à Allah et accomplit de bonnes actions. À ce propos, Allah, le Très-Haut, dit :

*"Dis : "ô Mes serviteurs, vous qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux" (Sourate : Az-Zoumar Les groupes, V.53).*

De même, le Prophète ﷺ dit : " Le regret est considéré comme un repentir. Et celui qui se repentit après avoir commis un péché devient comme celui qui n'en a commis aucun".<sup>311</sup>

Il dit encore : " Allah a créé la miséricorde subdivisée en cent parties, Il en a retenu chez Lui quatre vingt dix-neuf parties et a descendu l'une d'entre-elles sur la terre. C'est à partir de cette partie que les créatures se montrent miséricordieux les uns envers les autres si bien que le cheval lève son sabot au-dessus de son petit de peur de le piétiner".

Et, dans une autre version : "Allah détient cent miséricordes dont II n'a fait descendre qu'une seule partie entre les créatures et a réservé pour la fin, quatre vingt dix neuf miséricordes pour le jour de la résurrection."<sup>312</sup>

Et encore, dans le hadith *qodsi*, Allah, le Très Haut, dit : "*Ô fils d'Adam ! Si tu M'invoques et que tu mets ton espoir en Moi, Je te pardonnerai tout ce que tu as fait, sans exception ! Ô fils d'Adam ! Si tes péchés atteignent le niveau du ciel, puis si tu sollicites Mon pardon, Je te pardonnerai, sans exception ! Ô fils d'Adam ! Si tu viens à Moi avec des péchés à la mesure de ce que contient la terre, puis*

<sup>311</sup> Rapporté par Aṭ-Ṭabarani, ḥadith n° 775.

<sup>312</sup> Rapporté par Al Boukhârî, ḥadith n° 5541 et Mouslim, ḥadith n° 4942.



que tu Me rencontres sans M'associer à quiconque, Je t'apporterai son équivalent en pardon !"<sup>313</sup>

\* \* \*

## 14. Le suicide

Le Messager d'Allah ﷺ a mis l'accent sur le fait que l'âme humaine est un dépôt confié à son propriétaire qui n'a, en aucun cas, le droit de s'en débarrasser. Le Prophète ﷺ dit alors : "Celui qui s'est tué en utilisant un objet coupant, alors, c'est dans le feu de l'enfer qu'il séjournera à jamais (*"khâlidan mukhalladan fihâ abadan"*), cet objet sera dans sa main et il se le plantera dans le ventre. Et celui qui a absorbé du poison et s'est tué ainsi, il l'absorbera en enfer où il séjournera à jamais. Et celui qui s'est précipité du haut d'une montagne et s'est tué ainsi, il se précipitera dans le feu de l'enfer où il séjournera à jamais."<sup>314</sup>

Pour ces raisons, le pourcentage des cas de suicide, dans les pays musulmans, est le plus bas du monde tout entier malgré les problèmes et la pauvreté dont on y souffre. Le Prophète ﷺ dit alors : "Et quiconque s'étouffe, le fera aussi en enfer, et quiconque se poignarde, fera de même en enfer".<sup>315</sup>

\* \* \*

## 15. L'injustice et la transgression

---

<sup>313</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, *hadith* n° 3463 et Ahmed, *hadith* n° 20499.

<sup>314</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 5333 et Mouslim, *hadith* n° 158 (Et les termes sont de lui).

<sup>315</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 1276 et Ahmed, *hadith* n° 9245.



Parmi les gens, il y a ceux dont l'âme, la puissance et la place qu'ils occupent les poussent à faire du tort aux autres et à s'emparer de leurs droits en croyant qu'ils sont à l'abri de la punition dans le monde d'Ici-bas. Le Coran leur annonce alors leur mauvaise fin et leur montre qu'ils ne seront ni incontrôlés ni impunis. À cet égard, Allah, le Très-Haut, dit :

*"Et ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes. Il leur accordera un délai jusqu'au jour où leurs regards se figeront. Ils courront [suppliant], levant la tête, les yeux hagards et les cœurs vides."* (Sourate Ibrâhîm, V.42-43)

Et encore :

*" Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs !"* (Sourate Al Baqarah, la Vache, V.190).

Pour sa part, le Prophète ﷺ dit :

*" Craignez d'être injustes car l'injustice se traduira en ténèbres le jour de la résurrection."*<sup>316</sup>

Il dit encore : *" Quiconque commet une injustice contre un mou'âhad (un non-musulman ayant conclu un pacte avec les musulmans), le méprise, lui donne une charge au-dessus de ses capacités ou lui prend quelque chose sans son consentement, je serai son adversaire le Jour de la Résurrection."*<sup>317</sup>

Ajoutons également que le Prophète ﷺ a dit de ce qu'il a rapporté des paroles d'Allah, Glorifié soit-Il : *" Ô Mes serviteurs ! Je Me suis interdit à Moi-même l'injustice et Je l'ai interdite entre vous. Ne soyez pas alors injustes les uns envers les autres"*.<sup>318</sup>

<sup>316</sup> Rapporté par Mouslim, ḥadith n° 4675.

<sup>317</sup> Rapporté par Abou Daoud, ḥadith n° 2654.

<sup>318</sup> Rapporté par Mouslim, ḥadith n° 4674.



Et dans un autre hadith, il dit :

" Savez-vous qui a fait faillite ? " Ils dirent : " Nous considérons comme failli parmi nous, celui qui a perdu son argent et ses biens". Il dit : " Le failli de ma communauté est celui qui viendra le jour du Jugement dernier ayant accompli *la Salat* (la prière), observé le jeûne et versé l'aumône obligatoire (zakat) mais il viendra après avoir insulté celui-ci, accusé celui-là de dévergondage, dilapidé l'argent de tel autre, répandu le sang de celui-là, et frappé tel autre. On répartira ses bonnes actions entres ses victimes et, si elles ne suffisent pas à le racheter, on prendra ses péchés, on les lui jettera et il sera ensuite jeté en Enfer".<sup>319</sup>

\* \* \*

---

<sup>319</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4678.



### Quatrième partie

Mohammed, le Messenger d'Allah ﷺ et la solution des problèmes de l'humanité

1	Le problème du terrorisme
2	Le problème de la violence familiale
3	Le problème de l'anxiété et de la dépression
4	Solution du problème du vide spirituel
5	Le problème de la déviation sexuelle
6	Le problème des boissons enivrantes et des drogues
7	Solution au problème de la magie, de la divination et de la superstition
8	Le problème de la pauvreté
9	Le problème du déséquilibre du système écologique



## Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ et la solution des problèmes de l'humanité

L'un des objectifs des Prophètes ﷺ comme Moïse, Jésus et Mohammed, était de s'adapter à la nature primordiale de l'homme et de la prendre en compte dans leurs dispositions dogmatiques, morales et culturelles. Pour cela, l'Islam est considéré comme la religion de la nature humaine "*Al-Fitra*" et, comme le dit le Coran : "*Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas*" (Sourate les Byzantins, Ar-Roum, V.30).

Le procédé le plus pertinent pour bien composer avec la nature humaine est de reconnaître l'existence de penchants et de tendances humaines. L'homme ne doit nier, ni la réalité psychologique ni ses penchants ni ses passions ni ses instincts qu'Allah lui a octroyés. Chacun a donc besoin de les assouvir par des moyens licites et de résoudre ses problèmes en évitant de les affronter d'une manière utopique ou arrogante.

Parmi les problèmes sociologiques desquels le Prophète ﷺ a transmis la solution, figure celui du terrorisme qui existe sur la terre, depuis la création de l'homme, sous différentes formes : le terrorisme intellectuel et le terrorisme corporel. Le Prophète ﷺ nous en a donné des solutions qui correspondent à la méthode de l'Islam dans son juste-milieu, sa modération et sa tolérance.

D'autre part, le Prophète Mohammed ﷺ faisant face au problème de la violence familiale qui règne depuis longtemps dans toutes les sociétés recommanda alors, un bon comportement, une parole bienveillante, le pardon des fautes et le devoir de se préoccuper de sa famille et ses enfants.



De même, le Prophète ﷺ prescrit des remèdes aux problèmes de l'anxiété et la dépression qui sont particulièrement répandus de nos jours. Ces remèdes émanent de l'âme humaine et prennent en compte les facteurs extérieurs qui mènent à un tel état. Ainsi, le mal peut-il être guéri ou, du moins, allégé.

En ce qui concerne les problèmes conjugaux, le Prophète ﷺ encouragea le mariage en raison du bien, de la chasteté et de la préservation du genre humain qu'il entraîne. De plus, il interdit le monachisme car l'Islam ne le reconnaît pas. Il remédia au problème des boissons enivrantes et des drogues en mentionnant leurs vices, leurs conséquences nocives et les crimes qu'ils engendrent et en établissant des peines répressives pour ceux qui en consomment.

Puisque la science et la raison occupent une place importante en Islam ; celui-ci combat toutes les superstitions qui n'ont ni base ni fondement. Il lutte aussi contre les sorciers et les charlatans qui se détournent de la voie de la science, du savoir et du raisonnement et adoptent la divination et le mensonge. Celui qui commet de tels actes est assimilé à celui qui abandonne totalement l'Islam.

En outre, le Prophète ﷺ remédia au problème de la pauvreté en incitant à se réfugier auprès d'Allah pour s'en protéger et en instituant des règles permettant à la société de s'en préserver et d'échapper ainsi au mal et à l'humiliation qu'elle entraîne. À ce propos, il dit : "Le croyant fort est, au regard d'Allah, meilleur et plus aimé que le croyant faible. Néanmoins, il y a du bien en chacun d'eux. Recherche tout ce qui peut t'être utile, demande aide à Allah et ne faiblis pas !" <sup>320</sup>

Par ailleurs, la perspective du Prophète ﷺ s'est élargie à l'univers en vue de réformer l'environnement englobant la terre, le ciel et l'eau. Il compare cette intention aux actes d'obéissance qui nous rapprochent d'Allah. Le Prophète dit même : "Si le Jour du Jugement

<sup>320</sup> Rapporté par Mouslim, ḥadith n° 2663.



dernier arrive et que l'un d'entre vous détient un rejeton de palmier, qu'il le plante d'abord !" <sup>321</sup>

\* \* \*

## 1. Le problème du terrorisme

Le terrorisme, l'épouvante des civils pour leur sécurité et l'agression menée contre les âmes et les biens des hommes sont des problèmes qui menacent la sécurité et la stabilité mondiales. Le terrorisme est donc un phénomène mondial qui ne se limite ni à une communauté quelconque, ni à un peuple ni même à une religion. Le Prophète ﷺ traita ce problème à travers plusieurs aspects :

D'abord, il mit l'accent sur l'inviolabilité des biens, du sang et des âmes en soulignant la gravité d'y porter atteinte sans raison valable en disant :

" Votre sang, vos biens et votre réputation (honneur) vous sont sacrés comme est sacré ce jour-ci (le jour du stationnement de 'Arafat) dans votre cité-ci ( la Mecque), en votre mois-ci ( Dhoul Hidjdjah)". <sup>322</sup> Et encore : "Le tué viendra [le jour de la résurrection] accroché au tueur, le sang coulant de ses jugulaires et disant : Ô Seigneur ! Demande à celui-ci pourquoi il m'a tué". <sup>323</sup>

De même, il informa que les sangs seront la première chose à être jugée entre les gens le jour du Jugement dernier en disant : "La première chose jugée entre les gens le jour de la résurrection sera les sangs." <sup>324</sup>

Ensuite, l'Islam interdit la transgression comme nous le trouvons dans le Coran Sacré :

---

<sup>321</sup> Rapporté par Ahmed dans son *Mousnad*, ° 3/184.

<sup>322</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 65 et Mouslim, *hadith* n° 2137.

<sup>323</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, *hadith* n° 2955 et Ahmed, *hadith* n° 1840.

<sup>324</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 6357 et Mouslim, *hadith* n° 3178





"Et ne transgressez pas. Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs !" (Sourate *Al Baqarah*, la Vache, V.190).

Après, le Prophète ﷺ qualifia d'incroyances, certains actes terroristes en disant :

- "Ne redevenez pas, après ma mort, des incroyants en vous entretenant."<sup>325</sup>
- "Le fait d'injurier le Musulman est un acte de perversité, et le fait de le tuer est un acte de mécréance."<sup>326</sup>

Encore, le Messager d'Allah ﷺ informa que les assassinés qui ont commis des actes terroristes iront en Enfer en fonction du hadith :

"Lorsque deux musulmans se combattent par le sabre, le tueur comme le tué iront en Enfer. " Je dis alors : " Ô Messager d'Allah ! Il en est ainsi du tueur, mais comment le tué peut-il aller en Enfer ?" Il répondit : " Il aspirait à tuer son compagnon. "<sup>327</sup>

Aussi, le Prophète ﷺ interdit de tuer ceux qui ont conclu un pacte de protection avec les musulmans, *mou'ahadin*, et ceux qui se sont réfugiés auprès des musulmans, *mousta'man*, en disant : "Quiconque tue un *mou'ahad* (un non-musulman allié, autorisé à séjourner en terre d'Islam), ne sentira point l'odeur du Paradis, et on peut sentir son odeur à une distance de quarante ans."<sup>328</sup>

Enfin, il proscrit de brandir son arme contre le visage des gens en disant :

- "Qu'aucun de vous ne brandisse son arme à la face de son frère, il ne sait pas si Satan ne poussera pas trop loin son geste

<sup>325</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 118 et Mouslim, *hadith* n° 98.

<sup>326</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 64 et Mouslim, *hadith* n° 97.

<sup>327</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 30.

<sup>328</sup> Rapporté par Al Boukhârî, *hadith* n° 2930.



et ne le fera pas ainsi tomber dans un trou de l'Enfer (en lui faisant tuer son prochain)."<sup>329</sup>

- "Celui qui brandit une arme à la face de son frère, les Anges ne cessent de le maudire jusqu'à ce qu'il l'éloigne de son frère".<sup>330</sup>
- "Celui qui porte les armes contre nous n'est pas des nôtres."<sup>331</sup>

De plus, le Messager d'Allah interdit la trahison et la perfidie même envers les incroyants en vertu du hadith où il dit :

- "Le jour de la Résurrection, tout traître portera un étendard par lequel il devra être reconnu."<sup>332</sup>
- "La foi empêche de tuer traîtreusement, car un croyant ne trahit jamais."<sup>333</sup>
- "Celui qui donne refuge à quelqu'un pour son âme, je désavouerais le tueur même si le tué est mécréant."<sup>334</sup>

Par contre, le Prophète ﷺ mit en garde contre la violation des pactes en disant : "Lorsqu'un peuple rompt un pacte, le meurtre se répand parmi lui et lorsque la fornication apparaît dans un peuple, Allah y fait régner la mort et lorsqu'un peuple s'abstient de verser la Zakat, la pluie y sera retenue."<sup>335</sup>

D'autre part, le Prophète ﷺ interdit de terrifier les gens et de leur faire peur sans raison juste en disant :

---

<sup>329</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 6545 et Mouslim, hadith n° 4742.

<sup>330</sup> Rapporté par Al Bazzar, hadith n° 3641

<sup>331</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 6366 et Mouslim, hadith n° 143.

<sup>332</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 6450 et Mouslim, hadith n° 3269.

<sup>333</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 2388 et Ahmed, hadith n° 1356.

<sup>334</sup> Rapporté par Ibn Madja, hadith n° 2679 et Ibn Hibban, hadith n° 5982. Et les termes sont propres à lui ; Al Albani l'a estimé bon.

<sup>335</sup> Rapporté par Al Hakem, hadith n° 2577 et Al Albani a dit : ce hadith est authentique.



- "Il n'est pas permis à un homme d'intimider un musulman." <sup>336</sup>

Le Prophète ﷺ indiqua également aux gens, l'importance des bienfaits de la sécurité en disant : "Celui d'entre vous qui se réveille le matin en sécurité parmi les siens ne souffrant d'aucun mal dans son corps et possédant la nourriture de sa journée, c'est comme si l'on avait amassé pour lui tous les biens de ce monde." <sup>337</sup>

Et, dans le Coran, nous trouvons qu'Allah a fait une faveur aux croyants lorsqu'il leur a accordé les bienfaits de la sécurité. Le Très-Haut dit donc :

*"Ne voient-ils pas que vraiment Nous avons fait un sanctuaire sûr [la Mecque], alors que tout autour d'eux on enlève les gens ? Croiront-ils donc au faux et nieront-ils les bienfaits d'Allah?"* (Sourate Al 'Ankabout, l'Araignée, V.67).

*Et : "Qu'ils adorent donc le Seigneur de cette Maison (la Ka'ba). Qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte !"* (Sourate Qorayche, V.3-4).

Le Prophète ﷺ exhorta encore à être miséricordieux et compatissant envers toutes les créatures en disant :

"Ceux qui sont miséricordieux envers les autres, Allah le sera envers eux. Alors soyez miséricordieux envers ceux qui se trouvent sur la terre pour que Celui qui est dans le Ciel soit miséricordieux envers vous". <sup>338</sup>

\* \* \*

## 2. Le problème de la violence familiale

<sup>336</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4251 et Ahmed, hadith n° 21986.

<sup>337</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2268 et Ibn Madjah, hadith n° 4131.

<sup>338</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1847 et Abou Daoud, hadith n° 4290.



La violence familiale figure parmi les problèmes mondiaux dont souffrent des millions de personnes dans le monde. Le Messager d'Allah, Mohammed ﷺ, y remédia en appelant à la compassion mutuelle, au pardon réciproque et au fait d'oublier les fautes autant que possible et de prendre en compte les points positifs d'autrui ou de les rechercher. À ce propos, le Prophète ﷺ dit : " Le croyant ne doit pas détester sa femme, car si un comportement en elle lui déplait, un autre lui plaira".<sup>339</sup>

Il incita ainsi les époux à bien se comporter envers leurs femmes. Donc, le mari ne doit pas détester sa femme parce qu'elle a commis un certain acte, mais il doit prendre en considération ses qualités qui pourraient être plus nombreuses que ses défauts. Il dit alors : " Les meilleurs d'entre vous sont ceux qui sont les meilleurs avec leurs femmes et moi je suis le meilleur avec les miennes".<sup>340</sup>

On rapporte également que Mou'awiayh Ibn Haydah رضي الله عنه dit : "Je vins voir le Prophète et l'interrogeai : "Qu'est-ce que vous nous conseillez au sujet de nos femmes?". Le Prophète répondit : " Donnez-leur à manger de ce que vous mangez, vêtez-les de ce que vous vous vêtez, ne les frappez pas et ne leur adressez pas de propos obscènes".<sup>341</sup>

En outre, le Prophète ﷺ comprit bien la nature féminine en affirmant que la violence ne corrige jamais rien. Il dit donc : "Veillez du bien aux femmes, car la femme a été créée à partir d'une côte et la partie la plus tordue de la côte est sa partie supérieure. Si on cherche à

---

<sup>339</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 2672 et Ahmed, hadith n° 8013.

<sup>340</sup> Rapporté par et At-Tirmidhi, hadith n° 3830 et Ibn Madjah, hadith n° 1967.

<sup>341</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 1832.



la redresser, on la brise mais si on la laisse comme elle est, elle ne cesse d'être tordue. Veuillez donc du bien aux femmes".<sup>342</sup>

D'autre part, le Prophète ﷺ traita aussi les causes de la violence familiale. D'abord, il mit en garde contre la colère dont les conséquences directes sont les actes de cette violence, en répondant à un homme qui lui demanda : "Fais-moi une recommandation !" Le Prophète ﷺ dit : " Ne te mets pas en colère ! ". L'homme réitéra sa question plusieurs fois- c'est-à-dire qu'il dit : "Fais-moi une recommandation ! Fais-moi une recommandation !" Et le Prophète ne cessa de lui dire à chaque fois : "Ne te mets pas en colère !" <sup>343</sup>

Le Prophète ﷺ dit également : "Celui qui cesse de se mettre en colère, Allah couvrira ses fautes (littéralement ses parties honteuses). Celui qui domine sa rage alors qu'il a la capacité de la mettre en exécution s'il le veut, Allah emplira de satisfaction son cœur le Jour du Jugement dernier".<sup>344</sup>

Il prohiba aussi les insultes, le lancement d'imprécations et la profération de paroles obscènes, car ceci peut devenir des causes de violence corporelle. Il dit alors : " Le Croyant n'est pas celui qui fait douter de la bonne réputation des autres, ni celui qui maudit les autres ni celui qui est impudique et grossier".<sup>345</sup>

C'était donc le meilleur des époux quant à son bon comportement avec ses femmes. À ce propos, on rapporte qu'Anas رضي الله عنه, le servent du Messager d'Allah ﷺ, dit : "Le Messager d'Allah n'a jamais frappé de sa main, ni un servent ni une femme."<sup>346</sup>

<sup>342</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3084 et Mouslim, hadith n° 2671.

<sup>343</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 3450.

<sup>344</sup> Rapporté par At-Tabarani, hadith n° 861.

<sup>345</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1900 en disant : ce hadith est bon.

<sup>346</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4296.



Il était également un exemple à suivre de clémence et de douceur. Il ne procédait jamais ni à la dureté ni à la violence avec ses femmes comme le dit Djâbir رضي الله عنه : "Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم était un homme flexible : "Si 'Aïcha désirait quelque chose, il réalisait son désir."<sup>347</sup>

Ce dernier hadith met en scène le bon comportement du Prophète صلى الله عليه وسلم avec ses épouses à une époque où les femmes n'étaient pas considérées. À ce sujet, 'Omar Ibn Al Khattab رضي الله عنه dit : "Par Allah ! Nous ne considérons pas les femmes comme une chose très importante à l'époque préislamique jusqu'à ce qu'Allah révèle, à leur sujet, ce qu'Il a révélé et leur donna (des droits) ce qu'Il a donné. Alors, une fois, j'étais en train de préparer quelque chose, ma femme me dit : " Si tu faisais telle ou telle chose ; je réagis vite en disant : " Pourquoi est-ce que tu te donnes de la peine au sujet de ce que je veux faire moi-même ?" à ce moment-là, elle répondit : "Oh ! Ibn Al Khattab! Tu ne veux pas qu'on révise ta parole alors que ta fille le fait avec le Prophète jusqu'à ce qu'il devienne fâché toute la journée !"<sup>348</sup>

Comment donc une personne qui possède de telles qualités pourrait-il être violent ? Comment même la violence peut-elle être un mot du dictionnaire de sa propre vie ?

\* \* \*

### 3. Le problème de l'anxiété et de la dépression

Les hommes sages sont unanimes sur le fait que le vide spirituel et le stress de la vie représentent les causes les plus importantes de la propagation de maladies psychiques surtout celles de l'anxiété et de la dépression.

---

<sup>347</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 2127.

<sup>348</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 2705.



Par contre, le Prophète ﷺ remédia à ce problème grâce à la croyance sincère en Allah, Glorifié soit-Il, comme le Coran l'indique :

*" Et Nous avons certes envoyé avant toi des Messagers, et leur avons donné des épouses et des descendants. Et il n'appartient pas à un Messenger d'apporter un miracle, si ce n'est qu'avec la permission d'Allah. Chaque échéance à son terme prescrit" (Sourate Ar-Ra"d, le Tonnerre, V.38).*

Le croyant qui établit des ponts avec son Créateur aura, certes, le cœur sûr, l'esprit tranquille, la conscience paisible. C'est pourquoi le Prophète ﷺ dit : "Le croyant a une destinée étonnante ! Tout ce qui lui advient est bénéfique, et cela n'est réservé qu'à lui seul ! En effet, lorsqu'un bien lui échoit, il remercie Allah et ceci est un bien pour lui. Et s'il est victime d'un malheur, il se montre patient et cela est aussi un bien pour lui."<sup>349</sup> Le bien lui est inhérent dans toutes situations.

Cette anxiété et cette dépression émanent souvent de la peur, de la pauvreté et de malheurs prévisibles. Cependant, le croyant qui sait que tout dépend de la volonté d'Allah, patiente et espère obtenir la récompense d'Allah. Alors, les épreuves et les malheurs se transforment en faveurs, en bienfaits et en récompenses divines comme le dit le Très-haut dans le Coran :

*"Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, Ceux qui disent quand un malheur les atteint : "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons". Ceux-là reçoivent les bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés" (Sourate Al Baqarah, la Vache, V.155-157).*

Cette attitude du croyant reste la même dans le cas où des menaces prévisibles étant sur le point de survenir, arrivent, car le

---

<sup>349</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 5318.





croisant les accueille avec soumission, renforcé par sa foi, et recourt à Allah pour contrer ce mal extérieur. À ce propos, Allah, le Très-Haut, dit : "Certes ceux auxquels l'on disait : *"Les gens se sont rassemblés contre vous ; craignez-les"* - cela accrut leur foi - et ils dirent : *"Allah nous suffit ; Il est notre meilleur garant"*. Ils revinrent donc avec un bienfait de la part d'Allah et une grâce. Nul mal ne les toucha et ils suivirent ce qui satisfait Allah. Et Allah est Détenteur d'une grâce immense" (Sourate *Al 'Imrân*, la Famille de 'Imrân, V.173-174).

De plus, si ses affaires se compliquaient, le Prophète ﷺ avait recours tout de suite, à la prière : il s'adressait ainsi à Bilâl رضي الله عنه lui disant : "Ô Bilâl ! Appelle à l'accomplissement de la prière ! Repose-nous grâce à elle !" <sup>350</sup> La prière apporte donc la tranquillité psychologique et la paix intérieure ainsi qu'elle élimine les tensions, l'anxiété, les soucis et l'angoisse.

En outre, le Prophète ﷺ recommanda de prononcer certaines invocations dans les moments difficiles. Nous en citons :

"Il n'y a pas un croyant qui soit atteint de soucis, d'angoisses, ou de regrets et qui ne dise : "Ô Allah, je suis Ton serviteur, fils de Ton serviteur, fils de Ta servante, mon sort est entre Tes mains, ce que Tu m'as décrété s'accomplit en toute justice, je Te demande par tous Tes noms que Tu T'es donné, que Tu as révélé dans Ton livre, que Tu as enseigné à une de Tes créatures, ou que Tu as gardé dans la science de l'Invisible auprès de Toi, que tu fasses du Coran le printemps de mon cœur, la lumière de ma poitrine, le soulagement de mes regrets et le remède à mes angoisses et mes peurs ; sans qu'Allah ne m'en soulage et le remplace par de la joie". <sup>351</sup>

---

<sup>350</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4333 et Ahmed, hadith n° 22009.

<sup>351</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 4091.





De même, le Prophète ﷺ dit à Asmaa Bint 'Oumays, qu'Allah l'agrée : "Ne t'ai-je pas appris des propos à dire aux moments de l'angoisse? Allah ! Allah, mon Seigneur, je ne Lui associe rien".<sup>352</sup>

D'ailleurs, Anas رضي الله عنه rapporte que si une affaire grave survenait dans la vie du Prophète ﷺ, il disait : "Ô le Vivant ! Ô Celui Qui Subsiste par Lui-même (Al Qayyoun) ! À Toi, je demande secours grâce à Ta miséricorde !" <sup>353</sup>

Ainsi, appeler Allah, L'invoquer et faire la prière pour sa Face sont des remèdes à toutes les maladies psychiques. Pour ce, Allah, le Très-Haut, dit :

*" Et Nous savons certes que ta poitrine se serre, à cause de ce qu'ils disent. Glorifie donc Ton Seigneur par ta louange et sois de ceux qui se prosternent ! "* (Sourate Al Hidjr, V96-97).

\* \* \*

#### 4. Solution du problème du vide spirituel

Le Prophète ﷺ traita le problème du vide spirituel par le biais de la revivification des valeurs divines tels que la foi en Allah, son unicité, l'éloignement du polythéisme, la croyance en tous les Prophètes et Messagers, en tous les livres célestes, en les anges, au Jour du Jugement dernier, et au destin soit en biens soit en épreuves.

En plus de cette croyance sincère, le Prophète ﷺ conseilla encore les pratiques cultuelles qui relient le musulman à son Seigneur à tout moment. Les plus importantes en sont les cinq piliers de l'Islam : l'attestation de foi, l'accomplissement de la prière, l'acquiescement de la Zakat, l'observation du jeûne durant le mois de Ramadan et

<sup>352</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 1304 et Ibn Madjah, hadith n° 3872

<sup>353</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 3446.



l'accomplissement du pèlerinage vers la Maison Sacrée, *Al Bayt Al Haram*.

Par ailleurs, le Prophète ﷺ enseigna aux musulmans les valeurs de la piété et le fait de se confier et de se remettre à Allah. Il les convainquit du sentiment qu'Allah les observe dans tous leurs actes et connaît bien leurs secrets et leurs conversations confidentielles. Il implanta en eux également, le sens de la responsabilité et de la conscience même dans les situations où personne ne les voit, car Allah, gloire à Lui, nous voit. À ce sujet, le Prophète ﷺ dit à Ibn 'Abbas رضي الله عنه : "Ô Jeune homme ! Je vais t'enseigner ces quelques paroles : Observe les commandements d'Allah et Allah te préservera ! Observe les commandements d'Allah et tu trouveras Allah à tes côtés ! Quand tu demandes quelque chose, demande-le à Allah ! Quand tu as besoin d'aide, demande-la à Allah ! Sache que si tous se réunissaient pour te faire du bien, ils ne pourraient faire que le bien qu'Allah a déjà écrit pour toi. Que s'ils se coalisaient tous pour te faire du mal, ils ne pourraient te faire que le mal qu'Allah a déjà écrit pour toi. Les calames (le destin) se sont depuis longtemps arrêtés d'écrire et l'encre des pages (le destin) est désormais bien sèche (c.à.d. tout a déjà été prédestiné)".<sup>354</sup>

Et, dans un long hadith, le Prophète ﷺ montra les fondements de l'Islam, de la foi et de l'*Ihsan* (la bienfaisance). C'est l'un des hadiths prophétiques les plus importants, car il présente brièvement tout l'Islam. 'Omar Ibn al-Khattab رضي الله عنه rapporta : "Un jour que nous étions assis auprès du Messager d'Allah ﷺ voici qu'apparut à nous un homme aux habits d'une vive blancheur, et aux cheveux d'une noirceur intense, sans trace visible de voyage, personne, parmi nous, ne le connaissait. Il vint s'asseoir en face du Prophète, plaça ses

<sup>354</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, *hadith* n° 2440 et *Ahmed*, *hadith* n° 2537.



genoux contre les siens et posa les paumes de ses mains sur ses deux cuisses, et lui dit : " Ô Mohammed ! Informe-moi sur l'Islam !"

- " L'Islam, c'est que tu témoignes qu'il n'est de Dieu qu'Allah et que Mohammed est Son Messager, que tu accomplisses la prière, que tu t'acquittes de la zakat, que tu effectues le jeûne de Ramadan et que tu fasses le Hajj, pour celui qui le peut.", lui répondit le Messager d'Allah ﷺ .
- " Tu as dit vrai ", lui répondit son interlocuteur et nous fûmes étonnés qu'il l'interroge et ensuite qu'il atteste de sa véracité, puis il reprit :
- " Informe-moi sur la foi !"
- "La foi, c'est que tu aies foi en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en ses Messagers et en le Jour Dernier. Que tu aies foi aussi en la destinée, que cela concerne le bien ou le mal."
- " Tu as dit vrai", dit encore l'homme et il reprit : " Informe-moi sur *al-‘ihsan* !"
- " Al-‘ihsan consiste à adorer Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, certes, Lui te voit.", répondit le Prophète.
- " Informe-moi au sujet de l'heure du Jour Dernier ! ", dit encore l'homme.
- " Celui qui a été interrogé n'en sait pas plus que celui qui l'interroge. ", répondit le Prophète.
- " Alors, parle-moi de ses signes annonciateurs", dit-il.
- " Ce sera lorsque la femme esclave donnera naissance à sa maîtresse, lorsque tu verras les va-nu-pieds, mal vêtus,



nécessiteux qui gardent les troupeaux se faire élever des constructions de plus en plus hautes", lui répondit le Prophète.

- Puis il partit, et plus tard le Prophète dit :
- " Ô 'Omar, sais-tu qui m'interrogeait ?"
- " Allah sait plus que tout autre et son Messager sait plus que nous" répondis-je
- "C'était Jibril, venu vous enseigner votre religion."<sup>355</sup>

Au surplus, le Prophète ﷺ appela tous ceux qui ne croient pas à l'unicité d'Allah, à la réflexion et à la méditation. À ce propos, on rapporte que 'Omayr Ibn Al Houṣayn رضي الله عنه dit : "Le Messager d'Allah dit à mon père : " Ô Houṣayn ! Combien de divinités adores-tu aujourd'hui ?" "Sept, six sur la terre et une dans le Ciel", répondit mon père. Le Prophète ﷺ reprit alors : "Laquelle prépares-tu (à qui recours-tu) pour la crainte et l'espérance ?" – "Celle qui est dans le ciel".<sup>356</sup> Et c'était comme si le Prophète voulait lui dire : "comment adorer une autre divinité qu'Allah alors que tu ne crains que Lui et que tu n'as d'espérance qu'en Lui ?"

\* \* \*

## 5. Le problème de la déviation sexuelle

Le Prophète ﷺ apporta aussi des solutions au problème sexuel : il encouragea d'abord le mariage à tout âge ; il exhorta également celui qui ne possède pas de quoi lui permettre de se marier à jeûner. Il insista à barrer la route aux passions en interdisant de se trouver seul avec une femme étrangère et de ne pas la regarder ; enfin, il dialogua

---

<sup>355</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 9.

<sup>356</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 3405.



souvent avec les jeunes pour les convaincre de la laideur et de la gravité de l'adultère.

Les hadiths suivants le montrent clairement :

- " Jeunes gens, quiconque parmi vous en a les moyens, qu'il se marie ! Cela lui permet de baisser le regard, et de préserver sa chasteté, mais celui qui ne peut pas se marier, qu'il jeûne (beaucoup) car le jeûne est un bouclier pour lui (affaiblit le désir sexuel)". <sup>357</sup>
- "Si celui dont vous agréez la religion et le comportement vous est venu (demander votre fille en mariage), alors mariez-les ! Sinon, il y aura de grands troubles et de la corruption sur la terre." <sup>358</sup>
- "Qu'un homme ne s'isole pas avec une femme sauf en présence d'un *mahram* (l'un de ses parents qui ne peut pas l'épouser (père, frère, fils etc...))." <sup>359</sup>
- " Lorsqu'on interrogea le Prophète sur le fait de regarder les femmes, il dit : "Détourne tes yeux ! (baisse ton regard)". <sup>360</sup>
- "Le fornicateur ne saurait être croyant alors qu'il pratique la fornication". <sup>361</sup>

D'ailleurs, on rapporte qu'un jeune homme vint demander au Prophète ﷺ de lui permettre de commettre l'adultère en disant : "Autorise-moi à commettre l'adultère !" Sur ce, les compagnons se dirigèrent vers lui et le réprimandèrent en disant : "Arrête-toi ! Arrête-toi (litt. Mah ! Mah !)" : Par contre, le Prophète lui dit : "Approche-

<sup>357</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 4677 et Mouslim, hadith n° 2485.

<sup>358</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 1005.

<sup>359</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2784 et Mouslim, hadith n° 2391.

<sup>360</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 1836.

<sup>361</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2295 et Mouslim, hadith n° 86.



toi !" Il s'approcha alors un peu. Et le Prophète lui dit : "Assieds-toi !" Il s'assit. Ensuite il lui demanda :

"L'aimes-tu comme ta mère ?"

- " Par Allah ! Non. Qu'Allah fasse que mon âme puisse te servir de rançon !", répondit le jeune homme.
- "L'aimes-tu encore comme ta sœur ? Comme ta tante paternelle ? Comme ta tante maternelle ?" reprit le Prophète.
- " Par Allah ! Non. Qu'Allah fasse que mon âme puisse te servir de rançon !", répondit le jeune homme
- "De même, les gens ne l'aiment pas comme leur sœur, leur tante paternelle... leur tante maternelle".

Enfin, le Prophète ﷺ mit sa main sur la poitrine du jeune homme, invoquant Allah en sa faveur : " Ô Seigneur ! Pardonne-lui son péché, purifie son cœur et préserve sa chasteté !" Et le rapporteur d'ajouter : "Ce jeune homme ne tournait plus, après cet incident, ses regards vers qui que ce soit"<sup>362</sup>.

Quant à l'anomalie sexuelle (l'homosexualité ou le lesbianisme), elle est catégoriquement et fortement interdite comme l'adultère. Le Prophète ﷺ dit à ce sujet : "Qu'Allah maudisse celui qui commet le péché du peuple de Loth, qu'Allah maudisse celui qui commet le péché du peuple de Loth, qu'Allah maudisse celui qui commet le péché du peuple de Loth !" <sup>363</sup>

\* \* \*

---

<sup>362</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 21185.

<sup>363</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 2763.



## 6. Le problème des boissons enivrantes et des drogues

De nos jours, tout le monde souffre du problème des boissons enivrantes et des drogues. A cela, l'Islam est sévère dans la lutte contre cette calamité dans la mesure où il interdit tout ce qui peut annihiler la raison et la rendre absente quelle que soit son nom ou son appellation.

À ce propos, Allah, le Très-Haut, dit :

" *Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvres du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez. (Sourate Al Mâ'dah, la Table servie, V.90).*

Et le Prophète ﷺ dit :

- " Tout ce qui provoque l'ivresse est interdit, même en petite quantité."<sup>364</sup>
- " Tout ce qui enivre est vin. Et tout vin est interdit".<sup>365</sup>
- " N'entrera pas au paradis celui qui est toxicomane !"<sup>366</sup>
- " Ne consommez pas de boissons enivrantes, car elles sont la clé de tout mal !"<sup>367</sup>
- On rapporte qu'Oumou Salamah, qu'Allah l'agrée, dit : "Le Messager d'Allah interdit tout ce qui enivre et tout ce qui affaiblit (le corps) *mouftir* ".<sup>368</sup>

Le *Mouftir* consiste en tout ce qui entraîne la faiblesse, c'est-à-dire : la paresse, la mollesse, l'indolence, l'impuissance, l'humiliation,

<sup>364</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 6271 et Abou Daoud, hadith n° 3196.

<sup>365</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5157 et Mouslim, hadith n° 3727.

<sup>366</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 6251 et Ibn Madjah, hadith n° 3367 et An-Nassâ'i, hadith n° 5577.

<sup>367</sup> Rapporté par Ibn Madjah, hadith n° 3362.

<sup>368</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 3201 et Ahmed, hadith n° 25416.



le délassement du corps et la torpeur des membres, il est alors reconnu que les drogues provoquent tous ces effets négatifs.

\* \* \*

## 7. Solution au problème de la magie, de la divination et de la superstition

Malgré l'évolution du Monde sur le plan industriel et technologique, des millions d'hommes vivent encore prisonniers du monde de la magie, de la divination et de la superstition. Nous avons déjà constaté que certains des grands hommes politiques ont chacun leur magicien ou leur devin privé qui prétendent les informer sur des événements futurs et les renseignent sur les complices et les stratagèmes de leurs adversaires.

Quant à la magie, c'est une réalité, mais, selon l'Islam, le fait de l'apprendre ou de la pratiquer est jugé comme une sorte de mécréance en fonction du verset coranique suivant :

*" Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Soulayman. Alors que Soulayman n'a jamais été mécréant mais bien les diables : ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harout et Marout, à Babylone ; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, qu'ils n'aient dit d'abord : "Nous ne sommes rien qu'une tentation : ne soit pas mécréant" ; ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de ne nuire à personne qu'avec la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes, quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient !" (Sourate Al Baqarah, la Vache, V.102).*

De même, le Prophète ﷺ interdit la magie, la divination et la superstition en disant : " Ne fait pas partie des nôtres celui qui





augure ou pour qui on augure, celui qui exerce la divination ou pour qui on l'exerce et celui qui pratique la magie ou qui y recourt !" <sup>369</sup>

De plus, le Prophète ﷺ dit à ce propos : "Évitez les sept (péchés) pernicieux ! "Ils dirent : "O Messenger d'Allah ! Que sont-ils ?"

Il dit :

- Associer quoi que ce soit à Allah.
- Pratiquer la magie.
- Tuer sans raison légitime l'âme que Dieu a faite sacrée.
- Manger l'intérêt.
- Manger les biens de l'orphelin.
- Tourner (se retirer) le dos pendant la bataille.
- Accuser à tort d'adultère les femmes chastes, croyantes et distraites. " <sup>370</sup>

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ plaça la magie comme péché juste après le polythéisme qui est, sans aucun doute, le plus grand de tous.

En outre, le Prophète ﷺ prohiba d'aller chez les devins et les astrologues en disant : "Celui qui s'adresse à un devin pour l'interroger sur quelque chose, sa prière ne sera pas agréée durant quarante jours." <sup>371</sup>

Il insista aussi sur le fait que le péché de celui qui croit en ce qu'ils disent devient de plus en plus grave. Il dit alors : "Celui qui va chez un astrologue et croit à ce qu'il lui dit, nie donc ce qui a été révélé à Mohammed." <sup>372</sup> Cependant, certains peuvent se demander et

<sup>369</sup>Rapporté par At Tabarani, hadith n° 4262.

<sup>370</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2560 et Mouslim, hadith n° 129.

<sup>371</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 4237 et Ahmed, hadith n° 3727.

<sup>372</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 125 et Ahmed, hadith n° 9171.



dire : "Mais les magiciens et les devins peuvent dire quelquefois la vérité ?".

La réponse est dans ce qu'a dit le Messager d'Allah ﷺ lorsqu'on l'interrogea sur les devins : "Ce ne sont rien". Ils dirent : "Ô Messager d'Allah ! Ils nous annoncent parfois des choses qui se vérifient par la suite." Le Messager d'Allah dit : "Il s'agit là d'une parole de vérité que le génie saisit au vol et verse dans l'oreille de son allié. Ainsi, ils mêlent un mot de vérité à cent mensonges".<sup>373</sup>

Et, dans la version de Boukhârî, 'Aïcha, qu'Allah l'agrée, rapporte qu'elle a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : "Les Anges descendent au milieu des nuages. Ils annoncent un événement arrêté dans le ciel. Le Diable se met alors à l'écoute et entend ce que disent les Anges. Il en inspire les devins qui y mêlent cent mensonges de leur propre invention".<sup>374</sup>

En outre, Abou Hourayrah رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ dit : "Pas de contagion, ni d'augure, ni d'oiseau de mauvais augure, *Hâma*, et point de Safar !" <sup>375</sup>

Ces propos du Prophète ﷺ : "Pas de contagion" ne signifient pas la négation de l'influence de la contamination car il l'affirma dans d'autres hadiths comme celui où il dit : "Fuyez le lépreux comme vous fuyez devant le lion !" <sup>376</sup> Et ses autres propos : "Qu'un malade ne soit pas amené chez un sain !" <sup>377</sup> C'est-à-dire, le propriétaire de chameaux malades ne doit pas les abreuver avec celui qui possède des chameaux sains pour ne pas transmettre la maladie.

Les termes "Pas de contagion" démentent alors le fait que la contagion est une raison efficace et que son action est inévitable. Il

---

<sup>373</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5745 et Mouslim, hadith n° 4135.

<sup>374</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2971.

<sup>375</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5316 et Mouslim, hadith n° 4116.

<sup>376</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5328.

<sup>377</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5328 et Mouslim, hadith n° 4117.



n'en est pas ainsi, car la maladie peut être ou non contagieuse. C'est pourquoi lorsque le Prophète ﷺ dit : " Pas de contagion", un homme lui dit : "Ô Messager ! Si un chameau a une croûte sur sa lèvre, les autres chameaux sains seront contaminés." Il lui répondit : " Et qui a contaminé le premier ?"<sup>378</sup> Cela veut dire que la maladie peut atteindre le premier sans contamination dans la mesure où elle est envoyée par Allah. De même, si elle est transmise par la contagion, elle l'est par l'ordre d'Allah. La maladie peut ou ne pas être transmise par l'affection. De toute façon, tout dépend d'Allah.

En ce qui concerne ses propos "Pas d'augure", ils signifient le pessimisme. Et le mot "Hamah", désigne un oiseau connu comme le hibou qui incite à l'augure chez les Arabes.

S'agissant des termes "Pas de Şafar", on pense qu'ils faisaient référence au mois de Şafar comme le font aujourd'hui certaines personnes qui augurent en des jours ou à des dates précises. Le Prophète ﷺ rendit alors nulles, toutes ces croyances vaines qui attachent les gens aux superstitions, à la divination et à la sorcellerie.

\* \* \*

## 8. Le problème de la pauvreté

D'abord, le Prophète ﷺ se réfugia auprès d'Allah contre la pauvreté en l'associant à de l'humiliation. Il dit alors : "Ô Seigneur ! Je me réfugie auprès de Toi contre la pauvreté, la pénurie et l'humiliation".<sup>379</sup>

Il l'associe encore à la mécréance en disant : "... et je me réfugie auprès de Toi contre la pauvreté et la mécréance".<sup>380</sup> Ceci indique la gravité de la pauvreté car elle peut mener à la mécréance.

<sup>378</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 5330 et Mouslim, hadith n° 4116.

<sup>379</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 1320 et Ahmed, hadith n° 7708.

<sup>380</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 4426 et Ahmed, hadith n° 19514.



C'est pourquoi le Prophète ﷺ luttait contre la pauvreté en incitant au travail et en rendant abominable la mendicité de par ses propos : "Quand l'un de vous prend sa corde puis va à la montagne pour en rapporter un fagot de bois sur son dos et le revendre afin qu'Allah lui épargne l'humiliation de la mendicité, cela lui est bien plus préférable que de tendre la main aux gens qui lui donnent quelque aumône tandis que d'autres ne lui donnent rien".<sup>381</sup> Le Prophète ﷺ dit également : "Le croyant est tenu de ne pas s'humilier".<sup>382</sup> Et encore : " Si vous vous en remettez à Allah comme il convient de s'en remettre à Lui, Il vous apportera votre subsistance comme Il l'apporte aux oiseaux qui quittent le matin leur nid le ventre creux pour y rentrer le soir le ventre plein".<sup>383</sup>

Les oiseaux quittent leur nid le matin pour chercher leur subsistance, vont, viennent et s'arrêtent à l'endroit où ils voient de la nourriture. Ils ne cessent pas de voler dans l'air sauf s'ils voient de l'eau. Alors, ils descendent pour s'abreuver. Tout cela pour la recherche de leur subsistance, car le travail sérieux, le recours à tous les moyens licites disponibles et avant tout, la soumission et la confiance totale en Allah contribuent seuls à se protéger de la pauvreté.

Vient ensuite la Zakat qu'on doit verser à ceux qui ne sont pas capables de travailler ou à ceux qui travaillent, mais dont les rentes ne sont pas suffisantes. La Zakat est une prescription prélevée sur les biens des riches pour être donnée aux pauvres. Puis, nous avons les aumônes que les riches distribuent volontiers, espérant en obtenir la rétribution et la récompense d'Allah.

---

<sup>381</sup> Rapporté par Al Boukhârî , hadith n° 1386 et Ahmed, hadith n° 10033.

<sup>382</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2180 et Ahmed, hadith n° 22327.

<sup>383</sup> Rapporté par At-Tirmidhi, hadith n° 2266 et Ahmed, hadith n° 200.



À ce propos, Allah, le Très-haut, dit : " *Et sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé [la Zakat] pour le mendiant et le déshérité*" (Sourate Al Ma'âridj, les Voies de l'ascension, V.24-25).

"...et offrent la nourriture, malgré son amour, au pauvre, à l'orphelin et au prisonnier ..."(Sourate Al 'insân, l'Homme, V.8).

De même, le Prophète ﷺ dit : "Que celui qui a encore de la place sur sa monture en fasse profiter celui qui n'a pas de monture ; et que celui qui a un excédent de provisions en donne à celui qui n'a aucune provision".<sup>384</sup>

Et, comme l'une des conséquences de la pauvreté est que le pauvre puisse perdre son nécessaire vital le plus important comme sa nourriture ou son vêtement; les directives du Messager d'Allah ﷺ exhortent à offrir de la nourriture et des habits, offrandes considérées comme des expiations à maints péchés.

\* \* \*

## 9. Le problème du déséquilibre du système écologique

Le Prophète ﷺ contribua naturellement à résoudre les problèmes écologiques. Il encouragea les musulmans à préserver l'eau, la terre, l'écosystème et le respect de la vie même envers les animaux dont l'existence n'est pas dangereuse.

À ce sujet, le Prophète ﷺ dit : "Toutes les fois qu'un musulman plante un arbre ou sème un champ et qu'un être humain, une bête ou une autre créature vient en manger, il lui sera compté comme aumône tout fruit qu'on y mange".<sup>385</sup> D'autres hadiths rapportent la même idée.

<sup>384</sup> Rapporté par Mouslim, hadith n° 3258 et Abou Daoud, hadith n° 1416.

<sup>385</sup> Rapporté par Al Boukhârî, hadith n° 2152 et Mouslim, hadith n° 2904.



En outre, il interdit de faire ses besoins sur les voies ou dans les eaux d'où le gens s'abreuvent ou dans les endroits ombragés en disant : "Gardez-vous des trois sources de malédiction : la pollution excrémentielle des points d'eau, de la voie publique et de l'ombre où s'assoient les gens".<sup>386</sup>

Il défendit de gaspiller l'eau en disant : " Ne gaspille pas l'eau si tu es au bord d'un fleuve courant".<sup>387</sup>

Il prohiba également de tuer un animal sans besoin en disant : " Quiconque tue un oiseau sans raison, Allah lui en demandera compte le Jour de la Résurrection." " Quelles sont les raisons à partir desquelles on peut tuer un oiseau ?", demanda-t-on. "C'est de l'égorger pour en manger et de ne pas couper sa tête et la jeter".<sup>388</sup>

Le Prophète ﷺ veilla aussi à la propreté de la terre, en le comparant au sol des mosquées, en matière de purification et de propreté. Il dit donc : " Et la terre m'a été faite comme mosquée (lieu de prière) et sa poussière comme purificatrice".<sup>389</sup>

On rapporte également que le Prophète ﷺ dit : " Un des Prophètes d'Allah fut piqué par une fourmi et, dans sa colère, ordonna qu'on brûle la fourmilière toute entière. Allah lui révéla (en le réprimandant) en ces termes : " Parce qu'une seule fourmi t'a piqué, tu as brûlé toute une communauté qui Me glorifiait ?" et dans une autre version "Si tu ne tuais qu'une seule fourmi."<sup>390</sup> Ce hadith souligne l'importance de préserver l'écosystème car, si à chaque fois que l'homme se vengeait d'une bête, il en tuait des centaines et des

---

<sup>386</sup> Rapporté par Abou Daoud, hadith n° 24, Ahmed, hadith n° 2580 et Ibn Madjah, hadith n° 323.

<sup>387</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 6768 et Ibn Madjah, hadith n° 419.

<sup>388</sup> Rapporté par An-Nasâ'î, hadith n° 4369 et Ahmed, hadith n° 6264.

<sup>389</sup> Rapporté par Al Boukhâri, hadith n° 419 et Mouslim, hadith n° 811

<sup>390</sup> Rapporté par Al Boukhâri, hadith n° 7296 et Mouslim, hadith n° 4157.



milliers, la race de cet animal en serait exterminée. Et, c'est tout à fait pour préserver l'écosystème qu'Allah a créé.

Par ailleurs, le Prophète ﷺ enjoignit de nettoyer les maisons et de les désinfecter pour ne pas permettre aux maladies d'être transmises. Il dit alors : "Nettoyez les cours de vos demeures !" <sup>391</sup>

Enfin, le Prophète ﷺ incita à cultiver la terre qui doit être considérée comme l'amie fidèle de l'environnement en disant : "Si le Jour du Jugement dernier arrive et que l'un d'entre vous détient un rejeton de palmier, qu'il le plante d'abord !". <sup>392</sup>

\* \* \*

---

<sup>391</sup> Rapporté par At-Tabarani, hadith n° 4057.

<sup>392</sup> Rapporté par Ahmed, hadith n° 12512.



Tables des matières

Sujet		page
<b>Introduction</b>		3
<b>Préambule</b>		10
1.	La vie de Mohammed, le Messager d'Allah ﷺ en quelques lignes.	11
2.	Les prophètes sont frères.	19
3.	Exemple évoquant comment l'un des rois byzantins reconnut Mohammed, le messager d'Allah.	21
4.	Exemple évoquant comment l'un des rois de l'Abyssinie reconnut Mohammed, le messager d'Allah.	26
5.	Exemple évoquant comment l'un des grands rabbins juifs reconnut Mohammed, le messager d'Allah.	28
<b>Première partie</b> Mohammed, le messager d'Allah ﷺ et les droits		31
1.	L'égalité	33
2.	Droits de la femme	34
3.	Droits des parents et des proches	38
4.	Droits des fils et filles	40
5.	Droits des enfants	42
6.	Droits des servants	44
7.	Droits du voisin	45
8.	Droits de l'hôte	47
9.	Droits de l'orphelin	48
10.	Droits du faible	49
11.	Droits de l'esclave	52
12.	Droits des personnes âgées	54





13.	Droits des Handicapés	55
14.	Droits de la Voie, du Chemin	57
15.	Droits des animaux	58
<b>Deuxième partie</b>		
Mohammed, le Messenger d'Allah, les valeurs, les bonnes mœurs et les vertus		60
1.	Comment gagner le cœur des hommes	63
2.	La justice	65
3.	La miséricorde	66
4.	La mansuétude	67
5.	La loyauté	68
6.	La bravoure	70
7.	La modestie	71
8.	Le respect des engagements	72
9.	La sécurité	73
10.	Le silence et la parole	75
11.	Le juste-milieu et la modération, l'équilibre	76
12.	La valeur du temps	81
13.	La responsabilité	82
14.	Le travail et l'acquisition des biens	84
15.	L'auto-surveillance	86
16.	La médecine et l'hygiène	88
17.	La propreté et l'embellissement	89
18.	Le respect de l'âme humaine	90
19.	Le bon caractère	91
20.	L'amitié et l'amour	92
21.	Comment enseigner aux autres ?	94



22.	Le travail bénévole et l'intérêt public	96
23.	La concertation, <i>la Choura</i>	98
24.	Repousser l'injustice	100
25.	L'éthique de la guerre et du combat	102
26.	Le bonheur	104
27.	L'optimisme	105
28.	L'esprit d'humour	107
<b>Troisième partie</b>		
Mise en garde du Prophète contre les vices et les mauvaises actions		110
1.	Le crime de meurtre	112
2.	La trahison	113
3.	La colère	114
4.	Semer l'effroi entre les gens	116
5.	La perfidie	117
6.	Semer la corruption entre les hommes	118
7.	L'espionnage	119
8.	L'insulte et l'imprécation	120
9.	La mauvaise conjecture	121
10.	Le pot de vin la corruption	122
11.	L'apparence trompeuse	123
12.	La paresse	125
13.	Le désespoir	125
14.	Le suicide	127
15.	L'injustice et l'agression	127
<b>Quatrième partie</b>		
Mohammed, le Messager d'Allah et les solutions aux problèmes de l'humanité		130
1.	Le problème du terrorisme	133



2.	Le problème de la violence familiale	136
3.	Le problème de l'anxiété et de la dépression	139
4.	Solution du problème du vide spirituel	142
5.	Le problème de la déviation sexuelle	145
6.	Le problème des boissons enivrantes et des drogues	148
7.	Solution au problème de la magie, de la divination et de la superstition	149
8.	Le problème de la pauvreté	152
9.	Le problème du déséquilibre du système écologique	154



مُحَمَّدٌ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

صلى الله عليه وسلم

Le prophète Mohamed